

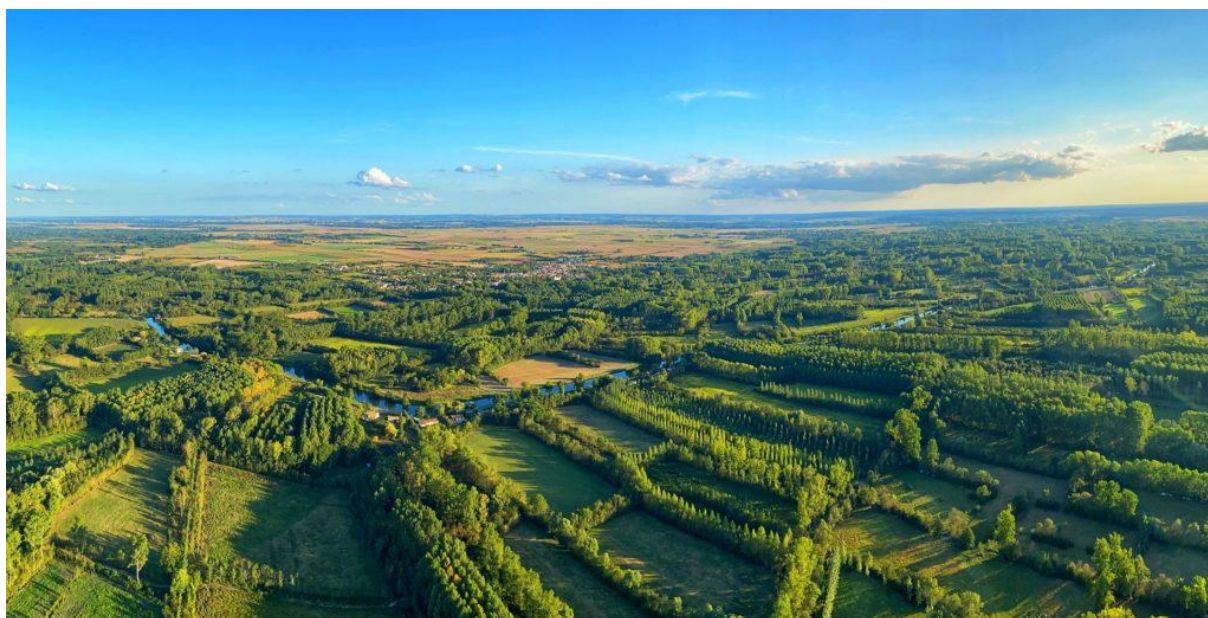
Master « Recherches en Commun et Transitions territoriales » à l'Université Lumière Lyon 2

Amélie Gazats

La participation citoyenne à l'épreuve des conflits environnementaux : le cas des Agoras du climat dans le Marais poitevin

Mémoire de recherche en lien avec le stage : **Suivi-évaluation de l'Agora du climat du
Marais poitevin**

Année 2026



Encadrants dans la structure d'accueil : Flandrine Lusson et Nicolas Becu

Encadrant à l'Université Lyon 2 : Florian Charvolin

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	4
Partie 1 : Participation citoyenne, environnement et gestion de l'eau : cadre analytique et méthodologie d'enquête pour étudier le cas du Marais poitevin	8
<i>Faire participer pour repenser la gouvernance environnementale</i>	<i>9</i>
Participation citoyenne et environnement	9
Participation citoyenne et eau	15
<i>Marais poitevin et le projet LIFE.....</i>	<i>20</i>
Un peu d'histoire du marais.....	20
Le projet LIFE Maraisilience	25
<i>Commande et problématique.....</i>	<i>30</i>
<i>Méthodologie d'enquête.....</i>	<i>32</i>
Le suivi-évaluation : pourquoi et comment évaluer ?.....	32
Récolte des matériaux	36
Positionnement situé	39
Partie 2 : Un conflit historique en recherche de dialogue. Entre initiatives formelles et informelles de participation.	41
<i>Une conflictualité relative.....</i>	<i>42</i>
Hétérogénéité de l'engagement associatif environnementale	42
Tensions entre les différentes associations de défense du vivant	45
Des associations environnementales caution d'un discours apaisé	46
<i>Participation sur l'eau : entre formelle et informelle.....</i>	<i>48</i>
Une concertation institutionnelle limitée	48
Des nouvelles formes de participation... ..	52
<i>Les attentes vis-à-vis de l'Agora du climat.....</i>	<i>57</i>
Les acteurs de l'eau	57
Les acteurs institutionnels	59
<i>Conclusion.....</i>	<i>62</i>
Partie 3 : L'Agora du climat : entre cadrages institutionnels et apprentissage collectif.....	63
<i>Les résultats d'un dispositif co-construit</i>	<i>64</i>
La difficile définition des objectifs de l'Agora et son impact	64
Les cadrages en amont : participants et contrainte professionnelles	67
Le technique au dépend du politique	71
<i>L'élaboration des propositions</i>	<i>74</i>
Le déroulé des agoras	74
Un espace de discussion fortement cadré.....	76
Les élus en bout de chaîne et leur difficile mobilisation.....	80
<i>L'agora 1 comme entraînement pour faire naître une méthode de travail.....</i>	<i>84</i>
L'interconnaissance et le travail de groupe comme résultat prégnant des Agoras	84
Un projet innovant qui permet une montée en compétence	86
Un nouvel outil des politiques environnementales	87
<i>Conclusion.....</i>	<i>89</i>

Conclusion générale.....	90
Bibliographie	94
Sitographie.....	97
Annexes	99
<i>Annexe 1 : Tableaux des enquêtés.....</i>	<i>99</i>
<i>Annexe 2 : Grilles d'entretiens.....</i>	<i>101</i>

Introduction

Il est difficile aujourd'hui de nier les impacts de la crise climatique que vit la société. La raréfaction des ressources naturelles, la destruction des écosystèmes, le réchauffement de la planète, la sixième extinction de masse sont autant de constats qui nous mettent devant l'urgence de nous organiser autrement si nous désirons préserver notre milieu, celui du vivant, et continuer d'habiter cette planète. Certains diront que l'homme n'y est pour rien, force est de constater que nos activités ont fortement contribué à l'accélération de ces phénomènes et à la transformation profonde des équilibres naturels.

La question climatique fait son apparition dans les politiques internationales dans les années 80. La création du Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), le sommet de Rio ou encore le protocole de Kyoto contribuent à reconnaître politiquement les impacts de l'homme dans le dérèglement du climat. De nombreuses critiques persistent cependant sur la proportion des pays majoritairement émetteurs de gaz à effet de serre, à savoir les pays occidentaux (Lebel, 2022), quant à l'insuffisance de mise en œuvre de politiques d'adaptation face au dérèglement climatique. La France a néanmoins fait un effort pour intégrer ces enjeux dans ses politiques publiques. En effet, leur prise en compte grandissante a poussé l'État français à mettre en place tout un tas d'outils comme des taxes et des normes juridiquement contraignantes, des outils de planification territoriaux tels que le PCAET, des campagnes de sensibilisation et d'information et aussi des nouveaux outils de gouvernance.

Au-delà du traitement institutionnel de la question climatique, de nombreux conflits environnementaux éclatent en France et partout dans le monde qui témoignent de visions profondément différentes de la transition à effectuer. Impliquant des populations locales, les pouvoirs publics, des associations environnementales ou encore des entreprises, ces conflits concernent majoritairement des visions divergentes d'utilisation de ressources naturelles ou d'aménagement du territoire. Le conflit entourant la question des réserves de substitution en est un exemple marquant. Il révèle des visions très divergentes face à l'utilisation de la ressource en eau et oppose des avis fortement distincts dans les solutions proposées face à la raréfaction de la source. On voit s'opposer d'une part une vision dite « technosolutionniste » qui envisage des solutions d'adaptation basées sur l'innovation technique et le progrès scientifique et d'autre part une vision qui incite à modifier et questionner nos modes de consommation et de

production en proposant des solutions basées sur le vivant et protégeant les écosystèmes. Si les réserves de substitution cristallisent sur différents territoires en France, les dernières manifestations de Sainte-Soline ont contribué à placer le Marais poitevin au cœur des débats autour de la gestion de l'eau. En effet, il constitue un territoire particulièrement intéressant pour étudier les tensions liées à la gestion de la ressource en eau. Le Marais poitevin est la deuxième plus grande zone humide de France et se situe à cheval sur les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vendée entre les régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire. Façonné depuis des années par la main de l'homme, il a subi de nombreuses modifications pour pouvoir le placer comme un territoire particulièrement propice à la production agricole. Il est aujourd'hui partagé à travers différents usages : agriculture, protection de l'environnement, tourisme et gestion de la ressource en eau. L'interdépendance des acteurs autour de la gestion de l'eau s'accompagne de nombreuses tensions, comme nous avons pu le soulever, autour du partage de la ressource, notamment dans le contexte actuel de dérèglement climatique. Cette tension contribue à placer la question de la gestion de l'eau comme un enjeu fortement politique, écologique, social et économique.

En réponse à l'exacerbation de ces conflits, les politiques publiques ont de plus en plus développé d'outils de participation citoyenne pour repenser les modes de gouvernance sur les territoires. Ayant pour objectif de considérer davantage la parole des citoyens et des acteurs concernés, la participation citoyenne peut prendre différentes formes et poursuivre différents objectifs selon le contexte dans lequel elle est mise en place. En effet, il semble important pour s'organiser collectivement de créer des espaces de discussion où toutes les personnes concernées puissent débattre et participer aux décisions publiques entourant les questions environnementales qui touchent l'ensemble de la société. Seulement, les études et les recherches, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, ont aussi montré les limites de ces dispositifs dans leur capacité à réellement intégrer et prendre en compte les avis des citoyens dans les processus de décision.

C'est face à ce constat que le présent rapport s'intéresse à un dispositif participatif sur le territoire du Marais poitevin pour venir questionner la capacité de ce dernier à faire émerger un débat public sur les enjeux environnementaux et notamment sur la question de l'eau. Dans le cadre de mon stage de fin d'étude de ma deuxième année de master, j'ai effectivement été chargée par la Chaire Participations Médiation et Transition Citoyenne d'effectuer le suivi-évaluation d'une Agora du climat dans le Marais poitevin. Cette Agora prend forme au sein

d'un projet plus large financé en partie par l'Europe qui s'attèle à repenser la résilience climatique du Marais poitevin d'ici 2050. Nommé LIFE Maraisilience, le projet s'étend sur cinq années entre 2022, l'année de candidature, et 2027, quand aura lieu la dernière des quatre Agoras prévues. Mon stage ayant duré de mi-février à mi-août, il s'est concentré sur l'analyse de la première expérimentation de ce dispositif. En essayant d'étudier la place de la question conflictuelle de l'eau, le travail de recherche mené s'est articulé autour de la question suivante : **Dans quelle mesure la forme de participation proposée par le dispositif des Agoras du climat permet-elle l'émergence du débat public sur les enjeux environnementaux du Marais poitevin et plus spécifiquement sur la question de l'eau ?**

Pour répondre à cette question, nous commencerons dans ce rapport par nous intéresser à la place de l'analyse des dispositifs participatifs sur l'environnement au sein des sciences sociales. Nous continuerons par contextualiser le sujet en revenant sur les caractéristiques propres au territoire et au projet LIFE Maraisilience. Nous verrons ensuite la méthodologie mise en place sur le terrain qui m'a permis de récolter des données et terminerons cette première partie par un travail de réflexivité sur l'impact de ma position sur un tel sujet. La première partie de ce rapport nous servira alors à contextualiser la recherche effectuée dans le cadre de mon stage pour la replacer plus largement dans le champ disciplinaire de la recherche en participation citoyenne.

Il conviendra par la suite de présenter les différents résultats de l'analyse qu'il m'a été donné d'effectuer. Une seconde grande partie sera ainsi consacrée à comprendre la manière dont les acteurs de l'eau sur le territoire du Marais poitevin perçoivent et s'approprient les différentes instances mises en place par l'État sur la gestion de l'eau. Nous nous focaliserons ainsi sur les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) ainsi que sur les Programmes territoriaux de Gestion des Eaux (PTGE). Nous continuerons notre analyse sur la manière dont les acteurs du territoire mettent en place de nouveaux espaces de participation pour pallier certaines limites des dispositifs institutionnels et nous terminerons par situer l'Agora au milieu de ces instances et comprendre quelles attentes, perceptions sont partagées par les acteurs interrogés.

La dernière partie de ce rapport s'attardera sur l'Agora en elle-même. Nous contextualiserons grâce à un descriptif de l'Agora 1 la manière dont cette dernière s'est organisée, puis nous verrons les différents cadrages qui ont pu être opérés en amont de

l'organisation. L'Agora est le fruit d'un travail de co-construction entre les différentes collectivités territoriales engagées dans le projet, l'objectif ici sera donc de comprendre comment les différents cadrages opérés lors de ce processus de co-construction ont contribué à façonner l'espace de discussion proposé dans l'Agora. Nous nous attarderons alors spécifiquement au processus d'élaboration de la liste des participants, des données plutôt orientées vers une dimension technique du savoir. Nous continuerons avec l'analyse de l'Agora même à travers le travail d'élaboration des propositions pour également objectiver les différents cadrages sous-jacents au dispositif en lien avec l'accompagnement du projet par un bureau d'études et la place attribuée aux élus. Nous terminerons cette partie en montrant comment la création de nouvelles dynamiques de travail entre les collectivités et la montée en compétence de ces dernières, dans le domaine de la participation ont pu constituer des résultats à part entière du projet LIFE Maraisilience.

Partie 1 : Participation citoyenne, environnement et gestion de l'eau : cadre analytique et méthodologie d'enquête pour étudier le cas du Marais poitevin

Cette première partie du mémoire a pour objectif de situer et contextualiser l'objet de ma recherche. La participation citoyenne fait de plus en plus l'objet de recherches dans le domaine des sciences humaines et sociales, tant pour comprendre les raisons d'un tel développement de ces pratiques que pour analyser leur portée dans les instances de décisions. Le domaine qui va particulièrement nous intéresser ici est celui de la consultation sur les enjeux liés à l'environnement et à la transition environnementale. Au fil de mes lectures, j'ai pu comprendre que certaines tensions existaient dans ces dispositifs, notamment dans leur capacité à remettre en question le pouvoir établi ainsi que dans leur prise en compte du caractère conflictuel de tels sujets. Cette littérature m'a donc permis de constituer un cadre d'analyse pour étudier le territoire du Marais poitevin très empreint d'un conflit environnemental lié à la question de la gestion de l'eau.

La mission du suivi-évaluation d'une Agora du climat organisée dans le cadre du projet LIFE Maraisilience, qu'il conviendra d'expliquer dans cette partie, m'a donné l'opportunité de venir questionner cette prise en compte du conflit entourant la gestion de l'eau dans un dispositif de concertation du grand public et des acteurs du territoire. Pour ce faire, nous verrons dans la troisième section de ce chapitre comment une méthodologie principalement basée sur une approche qualitative m'a permis de récolter les données nécessaires pour répondre à cette problématique. Pour conclure, nous reviendrons sur le travail de réflexivité qu'il m'a été nécessaire de faire pour expliciter l'impact de mon positionnement personnel sur mon analyse.

Faire participer pour repenser la gouvernance environnementale

Participation citoyenne et environnement

En France, de plus en plus de dispositifs participatifs se développent sous des formes et à des échelles diverses. De la consultation à la co-construction, ces dispositifs s'accompagnent d'objectifs différents cherchant à nourrir l'action publique territoriale. L'apparition de tels dispositifs a eu lieu en réponse au manque d'information et de consultation dans les prises de décision politiques dénoncé par les mouvements sociaux des années 60. Parmi ces mouvements, les mobilisations de type « greendissentiment » critiquaient les effets de la modernisation sur l'environnement à l'échelle locale et globale (Barbier & Larrue, 2011) et remettaient en question la « conduite des affaires communes » telle qu'elle était proposée par les pouvoirs publics. L'objectif derrière l'organisation de la participation citoyenne devient donc d'inclure la population et les acteurs concernés sur les thématiques abordées, dans le processus de prise de décision pour pouvoir cerner leurs perceptions et les considérer davantage. C'est donc dans le besoin de répondre aux fortes revendications sociales que le gouvernement et les partis politiques, notamment le Parti Socialiste (Lefebvre, 2011), proposent progressivement de mettre en place de nouveaux espaces de discussion et de consultation avec les citoyens, particulièrement dans le domaine de l'environnement. Au fur et à mesure que la participation est organisée, elle finit par devenir ce que Loïc Blondiaux appelle « impératif délibératif ». Dans son article publié avec Yves Sintomer, ils parlent de la « valorisation constante et systématique de certains thèmes : la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat, la gouvernance. » (Blondiaux & Sintomer, 2009, p28) qui accompagne les « transformations actuelles de décision dans les démocraties contemporaines ». Ainsi la participation s'inscrit dans les institutions comme une nouvelle norme de l'action publique. Les lois successives (Convention d'Aarhus, Loi Barnier, Grenelle de l'environnement...) contribuent à cette évolution et permettent entre autres la création d'instances comme la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au sein du gouvernement français. Cette commission a été créée en 1995 et réellement mise en action en 1997, suite aux nombreux

conflits environnementaux et notamment celui du TGV Méditerranée¹. Elle a pour objectif d'organiser et garantir le débat autour de projets produisant des impacts sur l'environnement dans le but de considérer l'avis des citoyens dans les décisions. La création d'une telle instance participe à un processus plus large d'institutionnalisation de la participation, définit pcomme « une multiplication des textes de lois et des dispositifs techniques permettant d'associer aux décisions publiques des acteurs, anciennement considérés comme faisant partie du public ciblé. »

En effet, dans les années 2000, sont créés des postes dédiés à la participation citoyenne dans les collectivités territoriales. (Mazeaud, 2021). Ces professionnels de la participation se multiplient dans le domaine public à travers l'ouverture de postes dédiés mais également dans le privé avec la naissance des cabinets de conseil, bureaux d'études qui proposent leurs services pour animer, organiser la création et le déroulé d'évènements de participation citoyenne. L'institutionnalisation de la participation Qui se caractérise par cette professionnalisation produit cependant certains effets sur la pratique des dispositifs. Par exemple, comme le souligne Alice Mazeaud, la professionnalisation du secteur entraine une « intensification de la concurrence sur le marché » (Mazeaud, 2021) qui conduit au développement d'une certaine « standardisation de la participation » à travers notamment la diffusion de « bonnes pratiques ». Cette diffusion des méthodes standardisées a pour conséquence un effet de lissage des dispositifs participatifs qui peut parfois entrainer une moindre considération des spécificités des territoires, des sujets abordés ou encore des acteurs impliqués. Pouvant impacter les effets et les résultats de tels évènements.

Face à ce constat, les recherches sur la participation citoyennes, dans lequel se mémoire s'intègre, invitent à s'interroger sur les finalités de la participation : Faire participer mais pourquoi ? Et notamment dans le domaine de l'environnement ?

De nombreuses analyses des dispositifs participatifs dans le domaine environnemental arborent une posture critique quant aux finalités de ces derniers. En effet, l'augmentation du nombre de dispositifs ne semble pas aller de pair avec une diminution des conflits

1 Fortes contestations entre 1989 et 1994 autour de la création d'une ligne à grande vitesse reliant Lyon à Paris sur son impact sur l'environnement et son tracé.

environnementaux. C'est ce que souligne Léa Sébastien dans son article « *Conflits environnementaux : plus de gouvernance, moins de démocratie* », au contraire, nous sommes face à une « explosion des conflits environnementaux et d'aménagement » en parallèle d'une intensification des crises écologiques (Sébastien, 2024). Cela la pousse à se questionner sur les effets des nouvelles gouvernances ou des tentatives de nouvelles gouvernances environnementales mises au travail dans les instances de participation quant à leurs légitimités et leurs capacités à offrir de réels espaces de débats entre « adversaires ». Elle opère une distinction entre le concept de démocratie environnementale et de gouvernance environnementale. Les mécanismes à l'œuvre dans les dispositifs de gouvernance environnementale actuels dans l'action publique seraient basés sur la recherche de consensus entre tous les acteurs, la limitation des oppositions et l'amélioration de l'acceptabilité des projets. Les décisions demeurent alors largement centralisées entre les mains des acteurs disposant du plus grand pouvoir (État, collectivités territoriales, élus, etc...) tandis que les citoyens disposent d'une marge de manœuvre limitée pour influencer réellement sur les politiques publiques. Alors que la démocratie environnementale, elle, devrait reposer selon l'autrice sur une délibération réelle c'est-à-dire une considération des savoirs dits « profanes » des citoyens à hauteur des savoirs actuellement considérés comme légitime relevant du domaine des experts, une remise en discussion de l'intérêt général et une redistribution du pouvoir entre les acteurs. Ainsi, la participation ne devrait pas avoir comme unique but d'améliorer l'acceptabilité des décisions déjà prises, mais permettre une véritable discussion sur les problèmes, les choix collectifs et les orientations de l'action publique.

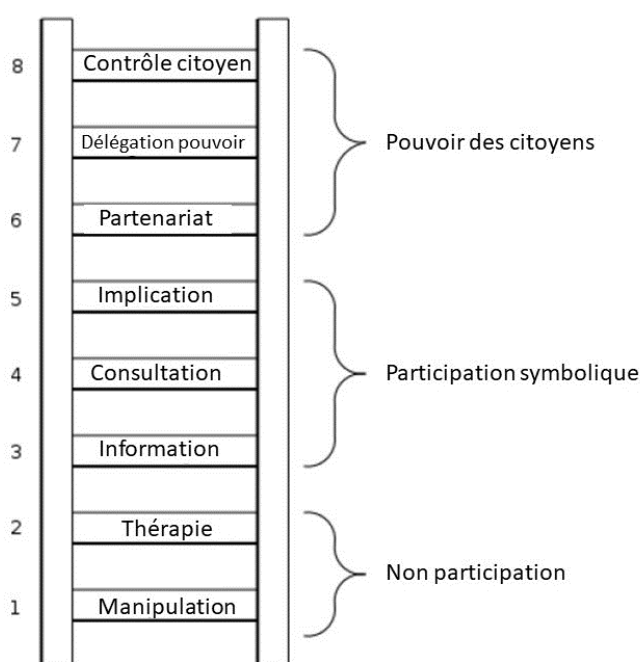
Les acteurs publics ont cependant tendance à exprimer une mise à distance des conflits, souvent par peur que les conflits limitent ou bloquent l'action publique, alors que la littérature sur le sujet a plutôt tendance à montrer l'utilité du conflit. En effet, Patrice Mele explique que les conflits participent à la construction d'arguments et à la transformation des positions des acteurs concernés à travers l'organisation et la discussion. (Mele, 2003). En ce sens, les conflits ne sont pas considérés comme un blocage de l'action publique mais plutôt comme des moments de construction et de « délimitation » des positions permettant aux différents acteurs de préciser leurs intérêts, leurs valeurs et leurs conceptions du territoire et de l'action publique. En confrontant les différents savoirs de chacun, les conflits permettent de mettre en discussion différents types de savoirs.

Cependant la séparation entre savoir profane et experts que l'on peut retrouver dans certaines logiques de participation citoyenne a des conséquences sur la considération des savoirs des citoyens. Les théories présentées dans l'ouvrage « Agir dans un monde incertain » de Lascoumes, Barthe et Callon (Lascoumes et al., 2001) permettent de questionner cette séparation. Les auteurs remettent en question une conception de l'expertise qui exclurait les savoirs expérientiels des habitants et qui se baserait uniquement sur l'expertise des spécialistes considérées comme plus légitimes. Ils s'attardent dans leur ouvrage à montrer les types de collaboration possibles entre experts et non-experts et leurs effets sur les processus de production scientifique. En considérant ce qu'ils appellent les « profanes », donc les non-experts comme des « chercheurs à part entière » (p142) ils cherchent à montrer que le travail de considération des savoirs expérientiels ne peut constituer qu'une meilleure compréhension des phénomènes. Ainsi le partage de connaissances produit un enrichissement mutuel et permet de « combiner les avantages de chacune d'entre elles, en gommant leurs faiblesses respectives » (p150). Cela renvoie à ce qu'avance Léa Sébastien sur la nécessité d'une collaboration et d'une délibération réelle basées sur un travail de reconsidération des savoirs des citoyens.

Si les citoyens sont de plus en plus conviés dans les instances démocratiques et que cette participation est plus largement reconnue dans les institutions, cela ne veut pas dire qu'elle contribue nécessairement à une redistribution du pouvoir décisionnel. Les travaux effectués sur l'évènement de la convention citoyenne pour le climat par Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud, ont bien montré que, malgré la reconnaissance de la forte participation des citoyens, les propositions qui ont pu être émises lors de ces discussions n'ont pas été intégrées aux décisions prises à la suite de ces événements (Gourgues & Mazeaud, 2022). Guillaume Gourgues parle alors de « participation d'État » qui contribuerait à couper le lien entre participation et conflictualité sociale en utilisant la participation comme une « boîte à outils » accompagnant un fonctionnement « par projet » de l'action publique (Gourgues, 2023). Le problème profond que soulève l'auteur est que les dispositifs participatifs mis en place par l'État révèlent l'incapacité des gouvernants à « questionner leur légitimité alors que la démocratie est un système qui se base sur cette remodelisation constante en discussion avec les représentants et la population.»

Ces différentes échelles de participation abordées en citant les ouvrages des chercheurs en participation citoyenne renvoient à une théorisation des différents niveaux d'implication des citoyens dans ces dispositifs qui a en partie été élaborée par Sherry Arnstein avec son échelle

de la participation (*L'échelle d'Arnstein et les différents degrés de participation*, s. d.). Cette chercheuse étasunienne s'est basée sur son étude liée à la diffusion de la démocratie participative dans les politiques publiques urbaines aux États Unis pour théoriser en 1971 une échelle de la participation présentée ci-dessous et traduite en français (Penven, 2013) :



Cette échelle montre que le terme « participation » peut recouvrir une multitude de considération dans la manière d’engager les citoyens. Il peut même apparaître une forme de « non-participation » lorsqu’en fin de processus, la parole des citoyens n’est pas prise en compte. Cela relève alors de formes de participations symboliques cherchant à légitimer l’action publique.

Cependant, ce manque de considération peut avoir un effet sur l’implication future des citoyens dans d’autres instances participatives. Cela peut leur procurer un sentiment d’épuisement face à la quantité de ces dispositifs, un manque d’intérêt croissant dû au fait qu’ils ne se sentent pas réellement écoutés ou du moins considérés et également une perte de confiance envers le véritable impact qui peut résider dans la participation citoyenne. Un article particulièrement intéressant à ce sujet a permis de montrer les différentes réticences face à l’engagement des participants dans les dispositifs participatifs. En effet, Vincent Jacquet et Jessica Sainty dans leur introduction consacrée au numéro 37 de la revue *Participations* intitulé « La non-participation », invitent les chercheurs à ne pas considérer la non-participation

uniquement comme un désintérêt des citoyens pour les questions de politiques publiques mais montrent grâce aux articles présentés dans la revue que cette non-participation peut avoir lieu suite à d'autres mécanismes, notamment le manque de confiance dans l'utilité de la démarche participative, les doutes des participants à pouvoir réellement influencer les décisions publiques ou encore une certaine lassitude face aux modalités proposées (Jacquet & Sainty, 2023).

Si les différents travaux cités plus haut nous permettent de mettre en lumière les différentes limites des dispositifs participatifs actuels sur l'environnement quant à leur capacité à réellement prendre en compte les avis des citoyens, les écrits de Joelle Zask et notamment son ouvrage *Écologie et démocratie* (Zask, 2022) nous rappellent que les enjeux environnementaux et climatiques sont indissociables d'un fonctionnement réellement démocratique. L'autrice nous prouve le lien indissociable qui relie écologie et démocratie et la nécessité de les considérer comme fonctionnant ensemble et non pas de croire que la crise climatique constitue un frein au développement d'une société démocratique où les individus pourraient réellement prendre part à la définition des problèmes qui les concernent et à la transformation de leur milieu de vie. Au contraire elle nous dit : *« soit la démocratie est écologique, soit ce n'en est pas une, et réciproquement, soit l'écologie est démocratique, soit ce n'est pas l'écologie »*. Cette formulation, qui représente le fil rouge de sa pensée, nous invite à repenser la manière de protéger l'environnement sous des modalités plus démocratiques et collectives afin de pouvoir réellement donner aux citoyens la possibilité de participer à la définition des problèmes qui les concernent, mais également à la construction des réponses qui leur sont apportées. Il ne s'agit donc pas seulement de multiplier les dispositifs participatifs, mais de permettre que ceux-ci constituent de véritables espaces de délibération, dans lesquels les différents savoirs, expériences et points de vue puissent être entendus et considérés.

En définitive, l'institutionnalisation des dispositifs participatifs et le développement de mécanismes de gouvernance environnementale servent d'une certaine manière à faire une place à la participation et à établir une certaine reconnaissance de cette dernière, cependant elle entraîne également une standardisation de sa mise en œuvre à travers la diffusion de bonnes pratiques véhiculées notamment dans la création de nouveaux postes et avec l'apparition des bureaux d'études qui accompagnent les structures. Ce phénomène a aussi pour impact de certes, inclure différents collègues de participants dans des prises de décisions, mais ne contribue pas forcément à une remise en question globale des rapports de pouvoir qui peuvent exister dans ces échelles de décisions. La prise de décision, la sélection des propositions faites par les

participants ainsi que leur intégration dans les politiques publiques restent majoritairement laissées entre les mains des élus ou des institutions et les avis et décisions des habitants sont écoutés mais sans forcément être réellement pris en compte au moment du choix final.

Participation citoyenne et eau

Si le domaine de l'environnement est très largement sollicité à travers les dispositifs participatifs, l'eau est également un des sujets particulièrement abordés dans les démarches participatives et la participation citoyenne. Longuement éloignée des compétences des citoyens (Crémin et al., 2018) dans sa gestion et réservée aux groupes d'experts spécialistes du sujet, l'eau refait sa place en tant que ressource à penser comme bien commun. C'est notamment grâce aux travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel de l'économie en 2009, que l'eau et, plus largement, les ressources naturelles ont pu être pensées non plus uniquement comme des biens relevant de la propriété privée ou de la gestion publique, mais comme des biens communs, dont la gestion peut être organisée collectivement par les communautés qui en dépendent. Le gouvernement des communs reposerait ainsi sur un fonctionnement « *qui consiste à élaborer des règles sur mesure en fonction de la situation, autrement dit sans que soit imposé un modèle a priori élaboré par des techniciens extérieurs à la communauté.* » comme le traduit et l'explique Edouard Jourdain (Jourdain, 2022) dans un ouvrage consacré aux travaux d'Ostrom. Cette idée nous invite à repenser nos modes d'organisation autour de la gestion des ressources. Elinor Ostrom incite à questionner nos modalités de gouvernance qui ne peuvent pas être pensées uniquement par des dispositifs institutionnels préétablis ou des solutions techniques élaborées par des experts extérieurs aux territoires concernés.

La gestion de l'eau en France est aussi fortement empreinte d'une volonté de concertation et de participation de tous les usagers de la ressource. Pour comprendre comment la gestion d'eau a peu à peu été traversée par une logique de décentralisation des décisions, il faut revenir sur les trois grandes lois qui ont structuré sa gestion.

La première loi est celle de 1964² concernant la gestion de l'eau par grands bassins versants des grands fleuves français, qui sont au nombre de sept, permet la création des agences de l'eau. Ces agences sont des établissements publics de l'État et fonctionnent sur les redevances de tous les usagers de l'eau. Leur objectif est donc d'accompagner tous ces acteurs dans les projets, initiatives visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité. Les comités de bassin, également appelés « parlement de l'eau », réunissent différents collèges (professionnels, industrie, consommateurs, asso environnementale) et contribuent à définir les actions pour répartir la recherche en eaux. Leur travail aboutit à l'écriture des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). C'est également à travers cette loi qu'est créé le statut de préfet coordinateur de bassin qui est désigné pour coordonner la politique de l'eau.

Une seconde loi d'importance apparaît en 1992.³ Celle-ci instaure de nouveaux systèmes de planification de la ressource en eau avec l'apparition du nouvel outil : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les SAGE permettent la mise en place concrète et pratique des orientations définies dans les SDAGE. Le périmètre des SAGE se constitue autour d'un bassin versant d'une rivière ou d'une nappe souterraine. Il vise la conciliation des différents usages de l'eau (eau potable, industrie, agriculture et protection des milieux aquatiques) spécifiques à chacun des territoires. Il est élaboré et mis en œuvre par des acteurs locaux : élus, usagers, asso, représentants de l'État qui se réunissent dans les Commissions Locales de l'Eau (CLE). Les SAGE sont encadrés par l'État par des arrêtés préfectoraux qui délimitent le périmètre, constituent la composition de la CLE et valident le SAGE. Le préfet possède alors un fort pouvoir décisionnel sur les mesures qui sont prises dans ces instances.

En 2000, l'Europe met en place un cadre pour l'eau à l'échelle européenne : la directive européenne cadre sur l'eau⁴. Ce cadre s'inspire de la loi française de 1964 avec un

2 (Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Légifrance, 2008)

3 (LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (1) - Légifrance, 1992)

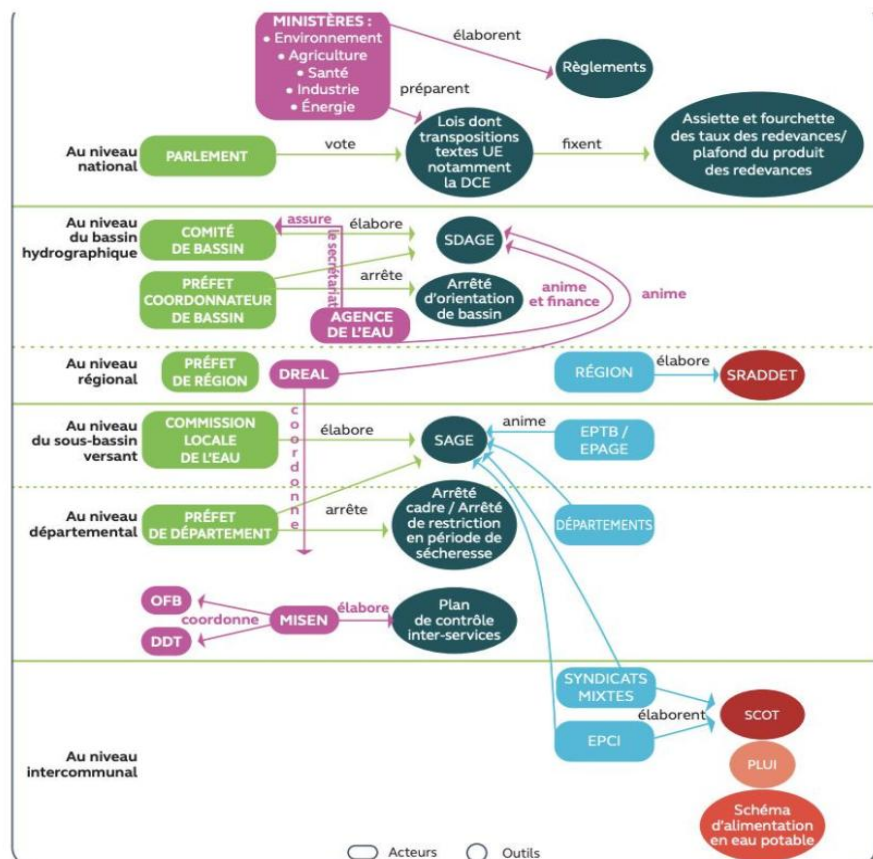
4 (Directive-cadre sur l'eau (DCE), 2025)

fonctionnement par grands bassins hydrographiques. Il impose aux états membres de parvenir à un bon état des eaux. Cette directive cadre sera appliquée en France en 2006 à travers la loi LEMA qui permet également la création de l'Office Français de la Biodiversité.

Ces trois grandes lois nous permettent de comprendre les différentes instances existantes à différentes échelles où les acteurs concernés par la question de l'eau sont sollicités. En plus de ces dernières, sont apparus en France à partir de 2017, les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Dans un contexte de tensions autour du partage de la ressource, l'État a permis la mise en place de ce nouvel outil pour « atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. » (Auvergne-Rhône-Alpes, 2025). Pour rédiger ces projets, ce sont l'ensemble des usagers et des parties prenantes de l'eau qui doivent se réunir : l'État et ses établissements publics, les usagers professionnels et non professionnels, les associations et les collectivités territoriales.

Si ce schéma représente la présentation « simplifiée » de la gouvernance de l'eau en France, il montre la multitude d'acteurs et d'échelles à l'œuvre dans la gestion de cette ressource. En effet on peut voir sur ce schéma les différentes instances de concertation citées plus haut dans l'explication des lois (à savoir SAGE et SDAGE), mais on voit également que les

Présentation simplifiée de la gouvernance de l'eau en France



prises de décision restent majoritairement entre les mains des préfets coordinateurs de bassin et des préfets de département qui ont pour mission d'accepter ou non les pistes d'actions rédigées dans les différents schémas d'aménagement. Ce pouvoir centralisé aux mains des préfets montre la limite de la décentralisation de la gestion de l'eau en France malgré la mise en place des outils à différentes échelles, ainsi que le caractère vertical de cette gestion. Ce schéma nous permet également de rendre compte de la faible marge de manœuvre et d'implication des collectivités territoriales (EPCI) dans la gestion de l'eau. En effet, en intervenant uniquement dans l'élaboration du SCOT, du PLUI et du Schéma d'alimentation en eau potable, les EPCI ne possèdent pas de pouvoir décisionnel sur les grandes orientations des politiques de l'eau. Leur participation dans la gouvernance de l'eau reste très encadrée par les décisions prises dans les échelons supérieurs. Cette position peut alors avoir un impact sur leur capacité à prendre en compte et intégrer les propositions sur l'eau qui peuvent être faites dans des dispositifs de participation citoyenne. Alors que la participation citoyenne est un axe important et de plus en plus prégnant de l'action locale. Il y a là un enjeu important qui participe à limiter la participation citoyenne sur la gestion de l'eau puisque le sujet n'est pas abordé à cette échelle ou très peu, comme nous avons pu le voir.

Si, malgré la mise en place d'instances participatives institutionnalisées autour de la gestion de l'eau, celle-ci reste largement entre les mains des décideurs, ces dispositifs ont néanmoins contribué à faire entrer progressivement la participation dans les modes de gestion de l'eau. Toutefois, ces évolutions institutionnelles ne constituent pas les seuls facteurs ayant favorisé une prise en compte accrue de la parole et des intérêts des usagers dans la gestion de cette ressource. En effet, comme le témoigne une chargée de mission dans un numéro de Sciences Eaux & Territoires (Massot et al., 2021), les manifestations contre le barrage de Sivens, durant lequel un militant a trouvé la mort en octobre 2014, a contribué d'une part à une politisation de la question de l'eau mais également à une reconnaissance du caractère conflictuel de la gestion de la ressource. L'article de Sciences Eaux et Société présente ainsi le conflit et l'évènement de Sivens comme un évènement ayant contribué à la réforme du dialogue environnemental engagé en 2016.⁵ L'eau apparaît alors non pas uniquement comme une

⁵ Cette réforme a contribué à élargir les compétences de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en leur attribuant notamment le rôle d'organisateur de participation sur de plus en plus de projets. (*Réforme du dialogue environnemental, décret, cndp | Vie publique*, 2017)

question technique et sa gestion est reconnue comme relevant d'enjeux territoriaux et politiques profondément conflictuels qui nécessitent l'implication de tous les usagers. Les manifestations, au même titre que les événements de Sainte-Soline de 2023, ont révélé la forte opposition dans les visions de la ressource entre ressource à exploiter, ressource à préserver, bien commun... Cela a relancé les débats à l'échelle nationale et locale sur la nécessité de s'organiser collectivement autour de la question de l'eau et pose la question des modalités d'organisation de la participation citoyenne qui prendraient en compte les intérêts et visions de la ressource très divergentes.

Le contexte actuel de dérèglement climatique et de raréfaction de la ressource ne va contribuer qu'à augmenter le nombre de conflits liés à ses usages et à sa gestion. Cela constitue un critère décisif dans la nécessité de réfléchir collectivement à de nouveaux modes de gestion de l'eau en incluant tous les acteurs et les usagers de la ressource. L'eau est en effet au cœur de nos modes de vie et son partage implique des choix collectifs qui dépassent largement les seules considérations techniques, puisqu'ils touchent aux usages, aux territoires, aux activités économiques, aux équilibres environnementaux et, plus largement, à la manière dont nous souhaitons organiser collectivement cette ressource commune. Malgré la tentative de décentralisation de la gestion de l'eau en France, les conflits environnementaux viennent mettre à l'épreuve de tels dispositifs de gestion locale dans leur capacité à prendre en compte tous les usages.

Outre les dispositifs proposés par l'État, on voit apparaître de nouveaux projets/tentatives de dispositifs venant requestionner les modèles de gouvernance locale. Le présent mémoire va s'intéresser à un nouveau projet sur le territoire du marais poitevin : le projet LIFE Maraisilience. Mais avant de venir sur la question de recherche qui commence malgré tout à se dessiner, il est important de revenir sur le contexte dans lequel il s'inscrit.

Marais poitevin et le projet LIFE

Un peu d'histoire du marais

Un territoire fortement anthropisé

Le Marais poitevin, est la deuxième plus grande zone humide de France. Elle s'étend d'Ouest en Est, du littoral Sud-Vendéen, la baie de l'aiguillon, à Niort. Et du Nord au Sud, de Fontenay le Comte à Andilly. Par définition, un marais est caractérisé par l'omniprésence de l'eau qui le façonne. Il est doté donc d'une multitude de paysages et de trois types de marais : le marais mouillé, le marais desséché et le marais du bord de côte constitué de prés salés.



⇒ Image de prés salés⁶



⇒ Image du marais mouillé⁷



⇒ Image du marais desséché⁸

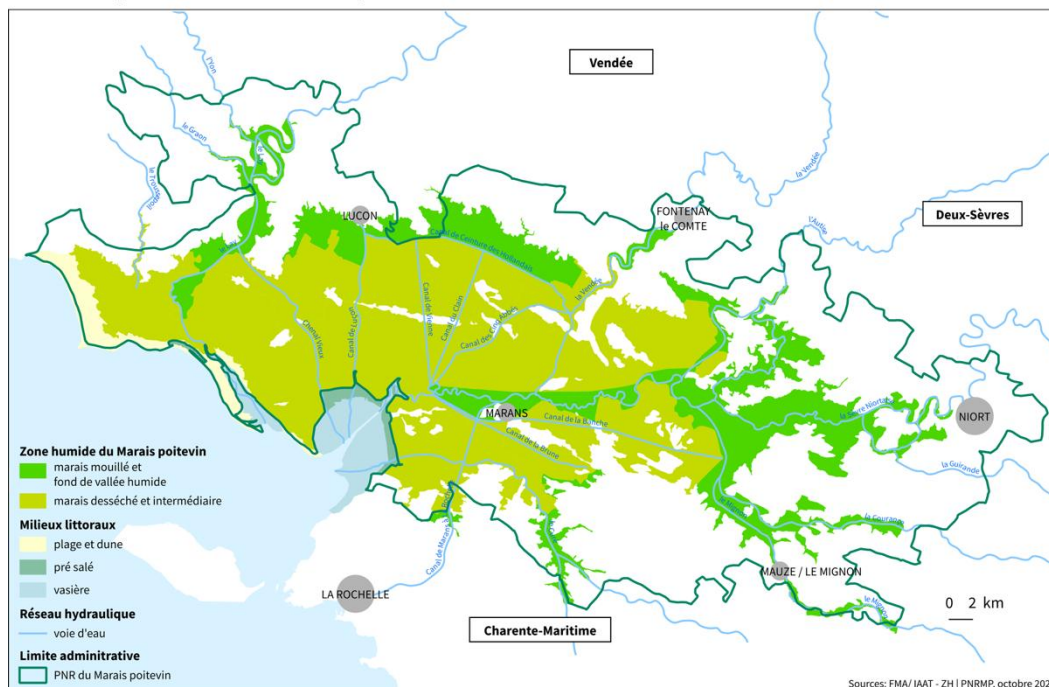
6 Source : Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon, LIFE baie de l'Aiguillon, 2016.

7 Photographie : Pascal Baudry

8 Photographie : Alexandre Lamoureux

Pour comprendre la différence entre ces types de marais, il faut remonter au Moyen-Âge où les premiers travaux d'assèchement sont engagés par des moines, à la demande des seigneurs, afin de pouvoir exploiter et cultiver les terres du marais. Des canaux sont donc creusés afin de permettre l'évacuation de l'eau. Ces travaux seront poursuivis à la suite de la Guerre de Cent Ans puis par Henri IV et Napoléon Premier qui développera le transport fluvial, qui sera abandonné à l'arrivée du chemin de fer. (*Accueil | Marais poitevin*, s. d.). Le marais desséché concentre aujourd'hui la majorité des terres cultivables avec la plaine située autour du marais. Le marais estuarien représente la partie du marais qui se trouve sur le littoral sur lequel il est possible de cultiver du blé et où parfois des bêtes sont laissées à pâturer. Il se trouve le long de la baie de l'Aiguillon qui, avant la transformation du territoire par l'homme, n'existait pas car la mer arrivait alors jusqu'à Niort et se nommait « le Golf des Pictons ». Le dernier type de marais est le marais mouillé où se situent les terres inondables du Marais poitevin dans lesquelles prennent place les lits des principaux fleuves du marais : le Lay, la Sèvre et le Curot. La carte ci-dessous montre la proportion de chaque type de marais sur le territoire du Marais poitevin ainsi que la présence des différents canaux et fleuves qui le traversent.

Le Marais poitevin : zone humide, milieux littoraux et PNR



15584 - Le Marais poitevin : zone humide, milieux littoraux et PNR ©Parc naturel régional du Marais poitevin Source : FMA - IAAT, PNR

En 1979 est créé le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR MP). Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des structures nées en 1968 sous l'administration du Général De Gaulle dans la volonté de régionaliser le système administratif français, les premiers PNR apparaissent à partir de 1968. Ils sont désignés comme des structures garantes de la préservation de la biodiversité dans des territoires qui « présentent un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser ». (Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2007) Placés sous la responsabilité du ministère de l'environnement depuis 1971, leur objectif est la préservation des milieux en collaboration avec les instances du territoire. Le PNR du Marais poitevin travaille donc avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région des Pays de la Loire, le Département des Deux-Sèvres, le Département de la Charente-Maritime, le Département de la Vendée, les établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes adhérentes classées, ainsi que les communes non classées, à leur demande, qui sont situées en périphérie du Parc. Son travail concret consiste en la mise en œuvre du projet de territoire qui est défini dans une charte dont le travail de réécriture s'effectue tous les 15 ans. La charte actuelle doit être réécrite en 2027. Nous verrons donc pourquoi le projet LIFE représente un enjeu fort pour le parc et notamment les Agoras du climat pour la rédaction de cette charte.

Au-delà des acteurs institutionnels publics cités plus haut, le parc travaille également avec des associations environnementales, des acteurs du tourisme, des acteurs de l'agriculture. L'objectif étant de trouver une manière d'habiter le territoire et de concilier les différents besoins et usages parfois divergents de chacun des acteurs. Ce qui n'a pas été et n'est pas toujours évident. En effet l'histoire du Marais poitevin est marquée par d'importants conflits entre les objectifs de développement agricole et ceux de la protection de l'environnement. A partir des années 1970-1980, dans une période post guerre dans laquelle le mot d'ordre des politiques agricoles européennes et nationales (notamment la Politique Agricole Commune : la PAC) était de relancer l'économie et la productivité, l'agriculture s'est vue transformées en passant d'une agriculture maraîchère à une agriculture intensive principalement productrice de maïs et de blé. Sur le territoire du Marais poitevin, la zone humide a perdu beaucoup de territoire pour laisser place à de grandes cultures qui ont entraîné une dégradation des milieux naturels. Alors, 40 000 hectares de prairies se sont vues transformées en terres agricoles cultivables entre 1973 et 1990.

En 1989, l'association de protection de l'environnement dénommée la Coordination de défense du Marais poitevin qui est une association très présente sur le territoire à ce moment-là, dépose une plainte auprès de la Commission européenne pour manquement à la protection de la zone humide. La France est alors condamnée en 1999 par la Cour de justice des Communautés européennes pour manquement à ses obligations de protection du Marais poitevin.

Ces évènements ont constitué un moment de crise pour la gouvernance du territoire, s'en est alors suivie une réorientation progressive des mesures de protection du territoire ainsi que la création d'un Établissement Public du Marais poitevin en 2011. Celui-ci est chargé de coordonner la gestion de l'eau à l'échelle du Marais poitevin. Le parc réussit à retrouver son label en 2014 après un travail de concertation autour de la réécriture de la charte.

Un territoire traversé par un conflit fort sur la gestion de l'eau

Malgré le retour du label, le travail du parc à coordonner les différents usages du territoire et l'apparition d'un établissement en charge de la gestion de l'eau, des conflits forts persistent entre le monde agricole et les associations environnementales. Les manifestations successives de Sainte Soline à savoir celle de 2022 puis celle de 2023 qui ont été très fortement médiatisées, ont permis de visibiliser les tensions autour de la gestion et du partage de la ressource en eau et de faire du Marais poitevin un territoire directement associé à ces controverses. En effet, si la construction de réserves de substitution est au cœur de la mobilisation des associations environnementales, il faut comprendre leurs revendications comme une lutte plus large contre la privatisation des ressources et l'accaparement de l'eau par une petite partie d'agriculteurs. (Benoit & Celnik, 2026). En dénonçant ces projets hydrauliques comme des instruments d'une appropriation privée d'une ressource considérée comme commune les associations environnementales dénoncent les politiques agricoles nationales et leurs logiques de productivité sans faille qui tendent à détruire les écosystèmes environnants. L'utilisation de pesticides, l'assèchement des cours d'eau, les politiques de remembrement⁹, la

9 Le remembrement est une réorganisation foncière qui consiste à réunir plusieurs parcelles agricoles pour n'en faire plus qu'une et ainsi faciliter l'utilisation et l'exploitation de ces dernières, notamment liée à la forte motorisation des engins agricoles. Il contribue donc à unifier les paysages et à détruire les arbres, haies qui étaient présentes entre les différentes parcelles.

monoculture de maïs ou de blé sont autant de pratiques qui selon les militants ne peuvent être en adéquation avec la préservation du milieu dans lequel nous vivons. Pour les défenseurs de ces projets, leur utilité réside au contraire dans la possibilité de sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations agricoles face à l'évolution du climat et à l'augmentation des périodes de sécheresse. Les réserves sont alors présentées comme un outil technique d'adaptation permettant de stocker l'eau durant les périodes où elle est disponible afin de limiter la pression exercée sur les milieux en période estivale. Une autre critique forte des opposants à ces « méga bassines » réside dans l'idée que ces dernières constituent une mal adaptation face à la raréfaction de la ressource. En critiquant la vision technosolutionnisme de ces projets ils remettent en question les visions de l'adaptation qui sont prises par ces agriculteurs soutenus par les politiques nationales agricoles. Les associations environnementales prônent au contraire une adaptation fondée sur une transformation plus profonde des pratiques agricoles et des usages de l'eau, reposant notamment sur la réduction des prélèvements, la diversification des cultures, la restauration des écosystèmes et une gestion plus collective de la ressource. Ainsi, derrière l'opposition aux réserves de substitution se joue également une opposition entre différentes manières de penser l'adaptation au changement climatique et également des visions différentes de la transition à opérer sur le territoire.

Le projet LIFE Maraisilience

Le projet LIFE Maraisilience prend alors place dans ce territoire. Les programmes LIFE de manière générale sont des outils financiers proposés par la Commission Européenne « dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. ». (*Programme LIFE 2021-2027*, 2016). Sur la période 2021-2027, le budget alloué à 133 projets sélectionnés représente 5,4 milliards d'euros à l'échelle de l'Europe et sont repartis en quatre catégories : Nature et Biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Atténuation du changement climatique et adaptation et enfin, Transition énergétique propre. Le projet Maraisilience fait partie des 10 projets retenus en France sur la période et s'inscrit dans la troisième sous-catégorie avec comme objectif de « renforcer la résilience climatique de la zone humide du Marais poitevin. » La candidature soumise en septembre 2023, est acceptée en juin 2024. L'Europe n'est cependant pas l'unique financeur du projet, on peut retrouver également de nombreuses assurances comme la MACIF, la MAAF, Groupama et d'autres... et le projet reçoit aussi des financements des deux régions sur lesquelles il s'inscrit, à savoir la Région Nouvelle Aquitaine et la Région Pays de la Loire, un financement également de l'ADEME et des fondations comme EDF, Seolis ainsi que Geredis.

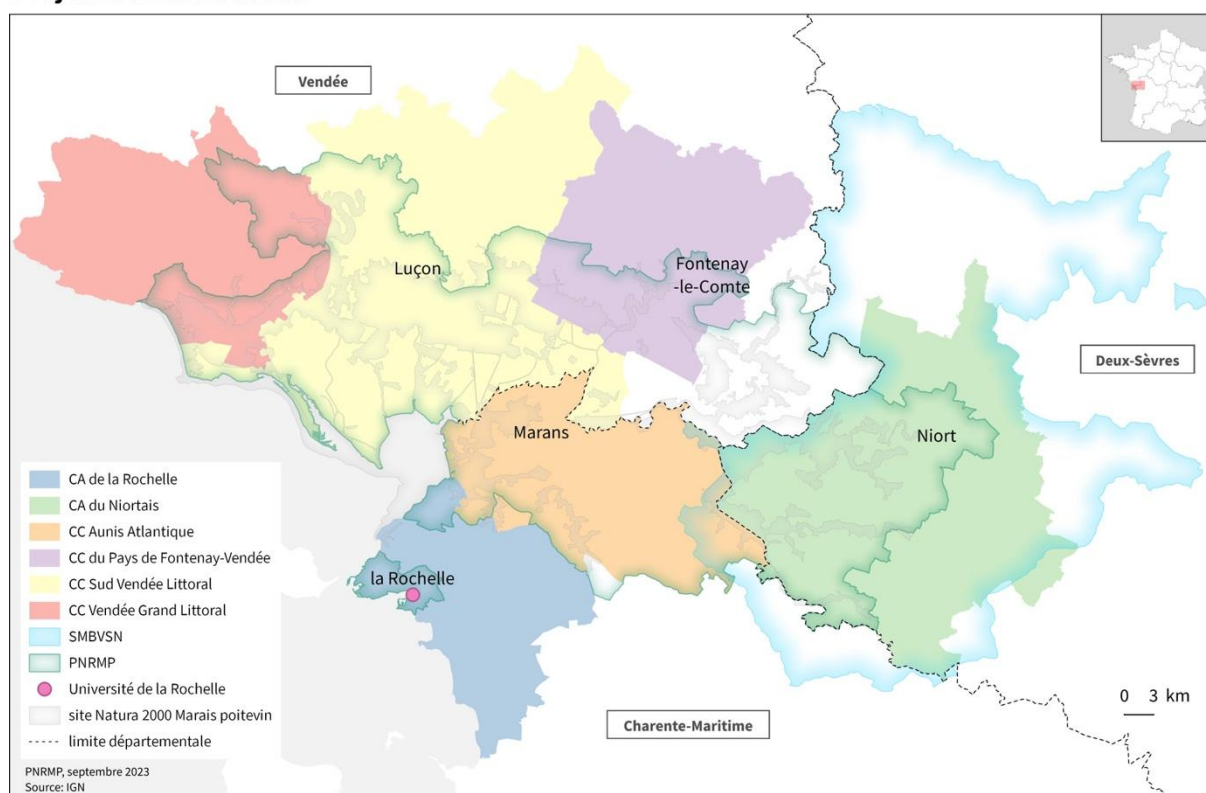
La spécificité du projet Maraisilience réside dans le fait qu'il constitue un Life Gouvernance, c'est-à-dire que son objectif est certes de renforcer la résilience climatique du Marais mais à travers de nouvelles instances et de nouveaux modèles de gouvernance sur le territoire. L'idée du projet est donc de « mettre en œuvre et de partager, entre acteurs locaux, collectivités, entreprises et société civile, une stratégie solide face au changement climatique, axée sur le renforcement de la résilience et l'amélioration de la séquestration du carbone. ». (*LIFE 3.0 - LIFE Project Public Page*, 2026) Bien que le parc ait l'habitude de travailler avec l'outil que constitue le dispositif LIFE, c'est la première fois qu'il s'engage sur un projet LIFE Gouvernance.

Les acteurs

C'est donc le PNR du Marais poitevin qui est à l'origine de ce projet avec le statut de bénéficiaire coordinateur et qui propose au réseau d'acteurs avec qui il collabore de se joindre au projet au courant de l'année 2022. C'est à ce moment-là que certaines collectivités locales et un syndicat mixte répondent présents pour participer à l'élaboration et la rédaction de ce

projet. Au total 6 collectivités deviennent co-bénéficiaire avec le parc, à savoir : La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral, Pays de Fontenay Vendée, Aunis Atlantique ainsi que la Communauté d'agglomération du Niortais et de La Rochelle. Ainsi que La Rochelle Université et le Syndicat mixte de gestion des eaux : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise. Comme nous pouvons le voir sur cette carte, les communautés de communes possèdent pour la grande majorité une grande partie de leur territoire en commun avec celle du parc naturel régional du Marais poitevin.

Projet Life Maraisilience



15664 - Projet Life Maraisilience ©Parc naturel régional du Marais poitevin. Source : IGN ADMIN EXPRESS

Les différents statuts des parties prenantes formalisés dans la rédaction du *Grant Agreement* nous permettent de comprendre les degrés d'engagement des différents acteurs. En effet le PNR MP, possédant le statut de bénéficiaire coordinateur, assure la coordination technique, financière et administrative. Un poste à temps plein a été créé au sein du parc pour pouvoir assurer le suivi du projet. C'est lui qui est en lien avec la Commission Européenne et les autres co-financeurs du projet. Les collectivités, quant à elles, possèdent le statut de co-bénéficiaire et permettent en quelque sorte la mise en œuvre locale du projet. Elles sont investies

dans la co-construction des agoras et dans l'organisation des dispositifs visant à organiser une nouvelle gouvernance sur leurs territoires. Le syndicat mixte de gestion des eaux, également co-bénéficiaire ne participe en revanche pas aux ateliers sur les nouvelles gouvernances mais bénéficie plutôt de l'aspect financier pour participer à de la création de données hydrologiques.

Ces statuts représentent bien les différentes fonctions des entités engagées. En effet le Parc Régional, comme nous avons pu l'expliquer plus tôt, est un acteur qui fait du cœur de son action la collaboration entre les acteurs du territoire. En plus de leur habitude à travailler avec les outils européens que constituent les projets LIFE, ils ont une culture de la participation plus aboutie que les collectivités. Les collectivités sont des entités plus opérationnelles dans la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux comme les SCOT, PLU et les PCAET et doivent se limiter au cadre législatif de leur structure comme nous l'avons vu, notamment dans la gestion de l'eau. Certaines collectivités peuvent alors parfois se restreindre à l'organisation de formes de participation obligatoire comme dans les PLUI selon leur habitude à mettre en place de la participation citoyenne et d'autres collectivités, possédant une plus grande culture de la participation, peuvent parfois dépasser le cadre institutionnel de leurs instances en organisant davantage de participation là où elle n'est pas obligatoire. Ainsi, les différents degrés d'engagement observés dans le projet LIFE ne sont pas uniquement liés aux statuts inscrits dans le *Grant Agreement* mais aussi aux cultures et compétences propres à chacun des acteurs investis dans le projet.

Les différents axes du projet et l'Agora

Les projets européens sont divisés en différents axes appelés des *Work Package*. La charte du projet est inscrite dans un document intitulé le *Grant Agreement* qui, une fois validé par l'Europe, « définit les droits et obligations ainsi que les conditions générales applicables à la subvention octroyée pour la mise en œuvre de l'action. ». Le projet se divise globalement en deux grands axes. Premièrement, la création d'un observatoire du climat dont le but est de « centraliser les données existantes, dispersées et peu connues, et de collecter les données manquantes dans les sciences humaines et les sciences exactes » pour permettre une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs locaux et le grand public. Deuxièmement, de mettre en place de nouveaux espaces de gouvernance en mettant en place quatre actions concrètes : des ateliers de scénarisation sur l'avenir du Marais poitevin en 2050, qui déboucheront sur la création d'archétypes, la création d'une « Agora du climat » réunissant 200 personnes, mener

des « actions expérimentales » à l'échelle des EPCI et une dernière action qui consiste en des ateliers, des outils pour « accompagner la transformation de 800 personnes ». A l'intérieur de ce projet, ma recherche portera uniquement sur l'Agora du climat. Comme nous verrons dans la partie suivante, l'Université de La Rochelle, a été, entre autres actions, mobilisée pour effectuer un suivi-évaluation de ces différentes Agoras du climat.

Pour mettre en place ces Agoras, un dispositif de co-construction s'est effectué entre les différentes EPCI et le PNR MP animé par le bureau d'étude Auxilia. Des premières réunions ont été organisées pour définir les objectifs généraux, puis une seconde vague de réunion pour l'organisation concrète de la première agora avec uniquement les EPCI concernées par le territoire de la première agora. Le choix a effectivement été fait de territorialiser les Agoras qui sont au nombre de 3 plus une 3bis qui sera une Agora de restitution de toutes les propositions. La première, qui consiste en le cœur de mon analyse a eu lieu à Luçon le 25 et 26 juin avec pour focus : les submersions marines. Les objectifs définis durant la phase d'élaboration des Agoras sont les suivants, tels qu'ils apparaissent dans le Grant Agreement :

L'Agora du climat aura pour vocation de produire des avis et des propositions visant à éclairer les décisions des instances en place du territoire de projet (PNR MP et EPCIs). Il ne s'agit donc pas d'une instance de décision, les élus en place sur le territoire restent décisionnaires. En revanche il s'agira d'un espace de dialogue (ce dialogue aura lieu au sein même de l'Agora grâce à sa composition plurielle) et d'évaluation (en portant un regard critique et appréciatif sur les politiques publiques engagées pour ce qui est de leur degré de prise en compte du changement climatique et de leur niveau d'ambition au regard des enjeux et des futurs désirables).

Pour définir de tels objectifs, les acteurs ont dû conjuguer leurs différentes attentes et faire avec les enjeux de chaque partie prenante. Nous reviendrons plus tard sur la difficulté qu'a représenté la définition et l'appropriation des objectifs par les parties prenantes et les conséquences que cela a eu et peut avoir par la suite sur le déroulement et l'appropriation du projet. Il me semble néanmoins important d'expliquer rapidement quels enjeux politiques ces agoras représentent pour le parc. Comme expliqué précédemment, la perte du label du parc dans les années a entraîné une certaine perte de légitimité pour cette structure qui « par définition représente un organe de concertation » comme l'explique un agent du parc lors d'un entretien.

En fait les parcs régionaux ont pour mission de mettre au travail et de collaborer avec la multitude d'instances sur le territoire dans le but de mettre en place leur projet de territoire. Avec l'arrivée de l'EPMP sur le territoire du Marais poitevin, qui a repris la compétence de la gestion de l'eau, le parc est aujourd'hui focalisé sur les questions de biodiversité. Dans un contexte de réécriture de leur charte, les Agoras du climat représentent un outil précieux pour eux et crucial pour atteindre et comprendre les visions, attentes des différents acteurs du territoire, habitants, associations, agriculteurs. Au-delà de leur fonction dans le cadre du LIFE, les Agoras peuvent représenter pour le parc une nouvelle manière de se repositionner en tant qu'animateur du territoire à l'échelle du marais. Ainsi qu'à relégitimer son statut de coordinateur et d'instance de dialogue.

Commande et problématique

La mission de mon stage pour laquelle j'ai été engagée par la Chaire Participations Médiation Transition Citoyenne consistait en le suivi-évaluation de la premier Agora du Projet LIFE Maraisilience défini plus tôt. Pour situer le contexte de ma recherche il me semble important de revenir rapidement sur la structure d'accueil. La Chaire universitaire qui m'engage est née le jour dans le cadre du projet Territoire Zéro Carbone de la Ville de La Rochelle auquel le consortium, Communauté d'Agglomération, Ville de La Rochelle, Université, Altantech, Port Atlantique et 130 partenaires ont postulé en 2019. La Chaire a pour objectif de faciliter la collaboration entre les acteurs du territoire et les chercheurs.euses ainsi elle organise des conférences, journées d'études, débats ou encore ateliers participatifs. En réunissant des chercheurs de différentes disciplines des sciences humaines et sociales, la chaire contribue également à la production de données scientifiques sur les enjeux de la participation et la gouvernance sur les « territoires en transition ». Ses locaux sont situés au sein du laboratoire Littoral Environnement et Société (LIENSs) au sein duquel elle prend place dans l'équipe Approche Géographique : Iles, Littoraux, Environnement (Agile).

Lors de mon arrivée au sein de la Chaire, je me suis donc attardée à comprendre le projet et sa dynamique en explorant la matière grise, c'est-à-dire les comptes rendus des différentes réunions qui ont permis la structuration et l'écriture du projet LIFE Maraisilience. Durant la lecture et l'analyse de ces comptes rendus des réunions entre les agents engagés dans la co-construction de l'Agora, je me suis étonnée de constater que le sujet conflictuel qui traverse depuis quelques années, à savoir la question de la construction des réserves de substitution, n'était pas abordé ou du moins ne paraissait pas être considéré comme un élément prégnant à prendre en compte dans les discussions sur la résilience du Marais poitevin. Les acteurs engagés dans la co-construction des Agoras semblaient désireux d'aborder la question de l'eau qui comme soulevait précédemment, est omniprésente dans le marais, mais en ignorant son caractère conflictuel. Cette volonté prend forme dans le choix des thématiques, des invités et des cadrages quant au design participatif proposé. Cela fait écho aux recherches sur les dispositifs participatifs dans le domaine environnemental et sur leur institutionnalisation qui contribue à privilégier le consensus au détriment de la réelle prise en compte des conflits environnementaux.

En discussion avec mes encadrants, cela m'a alors conduite à reformuler la commande du stage pour mener une enquête, non plus uniquement sur le suivi-évaluation global de l'Agora, mais également sur la question d'une perception ressentie d'évitement de cette partie relative à la gestion de l'eau dans le marais au sein des instances proposées par l'État ainsi qu'au sein de l'Agora du climat.

Cette observation invite à interroger une forme de contradiction apparente entre d'un côté la volonté portée par les objectifs du projet qui sont, comme rappelé plus haut, de croiser les regards sur les enjeux du changement climatiques et de la résilience climatique du Marais poitevin et d'un autre côté la volonté de ne pas aborder des sujets conflictuels ou politiques qui sont pourtant des marqueurs forts du territoire. Peut-on aborder les enjeux du changement climatique sans aborder le contexte conflictuel existant sur le territoire en lien avec la gestion de l'eau ? De quelle manière sont gérés et appréhendés les dissensus/consensus dans les dispositifs de participation citoyenne ?

J'ai alors décidé d'orienter mon suivi évaluation des Agoras vers l'impact de ces cadrages sur l'émergence de débats. Ce qui m'emmène à la construction de la problématique suivante :

Dans quelle mesure la forme de participation proposée par le dispositif des Agoras du climat permet-t-elle l'émergence du débat public sur les enjeux environnementaux du Marais poitevin et plus spécifiquement sur la question de l'eau ?

Afin de répondre à cette problématique, j'ai émis une série d'hypothèses qu'il conviendra de traiter dans ce rapport final.

Hypothèse 1 : Les cadrages opérés dans le processus de co-construction des Agoras participent à l'évitement d'une expression conflictuelle et politique de la question de l'eau

Hypothèse 2 : Les espaces de discussion sur la gestion quantitative de l'eau sur le territoire sont restreints et ne constituent pas des espaces ouverts à tous les usagers.

Hypothèse 3 : L'Agora du climat ne représente pas un lieu d'expression ouvert à tous les participants et à tous les sujets.

Méthodologie d'enquête

Ce mémoire d'enquête repose donc sur l'analyse détaillée du dispositif participatif que représente l'Agora 1 ainsi que sur l'analyse des représentations des acteurs de l'eau du territoire face aux espaces de concertation. Pour revenir sur les outils utilisés, il convient d'abord de définir ce que constitue un suivi-évaluation ainsi que les enjeux qui le traversent quant à son ambition. Nous poursuivrons ensuite sur la manière d'évaluer et nous terminerons sur les outils utilisés pour la récolte de données ainsi que sur une réflexion autour du positionnement du chercheur sur un tel sujet.

Le suivi-évaluation : pourquoi et comment évaluer ?

Pourquoi évaluer

L'émergence et la multiplication des dispositifs participatifs s'accompagnent d'études nombreuses en sciences humaines et sociales qui s'attardent à la compréhension des « effets » de ces dispositifs et donnent lieu à la construction de modèles d'évaluations. Malgré le fait que ces initiatives restent marginales et pas suffisante selon ICPC (Institut de la Concertation et de la Participation, 2022) elles constituent un outil important tant pour l'amélioration même de ces dispositifs et des capacités des personnes à les mettre en place que pour la compréhension globale de la diffusion de telles pratiques dans la société. Une critique est cependant faite sur les évaluations qui ont pu être mises en place : la difficulté des analyses « à saisir la pleine portée de la participation et à en démontrer la capacité à atteindre les ambitions revendiquées par ses promoteurs. ». (Monfort, 2025) Les analyses contribueraient ainsi à saisir certains effets des dispositifs mais n'aurait comme impact que de garder en mémoire ces dispositifs de participation. C'est ce que nous explique Amélie Monfort dans son rapport pour la Chaire Participation Médiation et Transition citoyenne de l'Université de La Rochelle : « *Évaluer la participation : repères pour construire un protocole adapté* ».

Cette critique est rejointe par Elisa Minsart dans son article « Le consensus ambigu derrière les assemblées climatiques : le cas de la Belgique », publié en avril 2026. (Minsart, 2026). En effet, dans cet article elle fait le constat que la littérature sur les dispositifs participatifs s'attarde davantage au fonctionnement interne des dispositifs et à leurs effets que

sur leur phase de conception initiale. Son analyse révèle un consensus ambigu autour des raisons pour lesquels le Panel citoyen wallon sur le climat, qu'elle étudie, a été mis en place. Si les acteurs se sont mis d'accord sur l'idée d'une participation citoyenne, les attentes des uns et des autres divergent et impactent alors le déroulement et les propositions émises lors du dispositif. Ce consensus imposé a alors produit de la frustration et de l'incompréhension chez les participants quant à la valeur ajoutée du dispositif. Minsart insiste sur l'importance de clarifier les objectifs des dispositifs et les attentes de chacun des participants au risque que le potentiel transformateur de telles instances pourrait rester vain. Elle incite donc les chercheurs à élargir la réflexion et l'évaluation en intégrant la phase de conception de tels dispositifs pour en comprendre le cadrage institutionnel et politique initial qui a indéniablement un effet sur les finalités des assemblées du climat.

L'évaluation des dispositifs participatifs n'a pas comme unique objectif l'amélioration et la montée en compétences des organisateurs, elle est nécessaire pour comprendre comment cette pratique, en devenant une norme des politiques publiques, est traversée par une multitude de difficultés, d'« ambiguïté » pour reprendre le terme de Minsart et comment cela impacte les effets réels des processus de participation et la prise en compte des conflits environnementaux actuels.

Et comment ?

Maintenant que nous avons vu pourquoi il était important de s'atteler à un tel travail d'analyse, il convient de mettre en place une méthodologie rigoureuse pour l'effectuer.

Pour ce faire, Amelie Monfort, dans le rapport cité ci-dessus, nous met en vigilance quant à l'utilisation d'indicateurs standardisés. Parmi ces indicateurs sont présentés la boussole du CEREMA¹⁰, les indicateurs processus de Hassenforder¹¹, la méthode ASPIER de

10 La boussole de résilience du Cerema est un « cadre de coopération et d'action » qui outille les territoires pour construire des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques en employant des méthodes de concertation. (*Une boussole de la résilience pour l'adaptation des territoires*, 2024)

11 Ces indicateurs ont été théorisés par Émeline Hassenforder pour évaluer comment se déroule un processus participatif

l'INRAE¹²... S'ils peuvent constituer des sources d'inspiration sur des questionnements quant à la manière de se réfléchir au projet évaluer, il ne faut pas tomber dans la facilité de les calquer sur les dispositifs sans prendre en compte leurs spécificités. En effet elle nous dit d'une évaluation qu'elle doit être « conçue en fonction des intentions de la démarche, de son contexte, de ses modalités de mise en œuvre et des acteurs impliqués. Elle ne peut se réduire à un cadre standardisé, mais doit être pensée comme un exercice systématiquement réflexif, ajusté et

12 Cette méthode repose sur une démarche co-construite entre chercheurs en vue « d'analyser leur chemin d'impact » lors d'un projet de recherche.

contextualisé. ». Pour se faire, elle propose une grille en neuf étapes qui permettra d'accompagner le « protocole réflexif » pour produire une analyse située de chaque dispositif.

Cette grille comme nous le verrons juste après, m'a aidé dans la construction de ma grille d'entretien pour définir et identifier les « indicateurs et types de données à recueillir » (étape 4) mais également à recentrer les objectifs de ma recherche pour comprendre quoi évaluer.

	ETAPES	QUESTIONS A SE POSER
Construction du protocole d'évaluation	1 Identifier et clarifier les intentions du processus participatif évalué	- Dans quel domaine s'inscrit la participation (environnement, culture, production scientifique, santé, aménagement du territoire, etc.) ? - Quels sont les objectifs poursuivis par le processus participatif ? A quoi doit-il servir ? - Qui est le public-cible (les participants) ? - Comment les participants sont-ils associés au processus (avec quel niveau d'implication : information, consultation, co-construction, contrôle etc. ; à quel(s) moment(s) ; avec quels types de méthodologies/outils) ? - [Dans le cadre d'un processus organisé en lien avec la transition écologique : Quel rôle le processus participatif donne-t-il ou permet-il finalement aux citoyens de jouer dans/pour la transition écologique ?] /!\ Ces intentions sont-elles partagées par l'ensemble des acteurs de la démarche (diversité des organisateurs, participants, etc.) ? /!\ Ces intentions ont pu évoluer au cours du processus, il est donc important d'explicitier ces changements en précisant leur nature, leur temporalité et la perspective de l'ensemble des acteurs impliqués.
	2 Identifier l'objectif général de l'évaluation : qui évalue et pourquoi évaluer ?	- Qui est à l'origine de et/ou réalise l'évaluation et pourquoi : les porteurs du processus, un organisme externe, des citoyens, les participants eux-mêmes (cf. évaluation participative) ? - A quoi l'évaluation doit-elle servir ? Quel(s) usage(s) en attend-on (répondre au financeur, améliorer son dispositif, justifier des choix, faciliter le dialogue avec les partenaires, etc.) ? - A quel(s) registre(s) de questionnement l'évaluation doit-elle répondre (ex : pertinence, efficacité, utilité, efficience, cohérence) ?
	3 Formuler les objectifs spécifiques sous la forme de questions évaluatives : quoi évaluer ?	- Que veut-on précisément savoir/évaluer à propos du processus participatif ? - A quel registre d'évaluation chaque question évaluative formulée se rapporte-t-elle ? - Y a-t-il des questions évaluatives prioritaires et d'autres secondaires ? Lesquelles ?
	4 Identifier les indicateurs et les types de données à recueillir	- Quels éléments (type d'indicateur/de donnée) qualitatifs ou quantitatifs sont nécessaires pour répondre aux questions évaluatives formulées ?
	5 Identifier les méthodes de suivi-évaluation	- Quels méthodes/outils mettre en place pour mesurer les indicateurs identifiés ? - A quelles temporalités (avant, pendant et/ou après la mise en place du dispositif) ?
	6 Vérifier la faisabilité de l'évaluation envisagée et ajuster le cas échéant	- Dans quelle mesure les indicateurs et méthodes identifiés permettent-ils de documenter et de répondre de manière satisfaisante, autrement dit de façon crédible et robuste, aux questions évaluatives (cf. étape 2) ? - Les personnes chargées de l'évaluation sont-elles capables de produire les éléments de méthodes (ex : construire les questionnaires), de collecter, ainsi que d'analyser et interpréter les données recueillies ? Avec quelles ressources (temps, budget, etc.) ?
Mise en œuvre	7 Mettre en œuvre les méthodes pour collecter les données	- Qui collecte les données ? - Quand les collecter ?
	8 Analyser et interpréter les données collectées	- Qui analyse et/ou interprète les données collectées ? - Que disent-elles par rapport aux objectifs d'évaluation pré-identifiés ?
	9 Partager les résultats	- Avec qui partager les résultats d'évaluation ? - Comment les partager (formats, outils) ? - Qui les partage ?

Tableau. Les étapes et questions à se poser pour construire un protocole d'évaluation d'un processus participatif (Réalisation : Monfort, 2025 ; librement adapté de Hassenforder & Ferrand, 2021)

Récolte des matériaux

Comme j'ai pu l'exposer dans la partie consacrée à la reformulation de la commande de stage, j'ai procédé tout au long de mon enquête à me questionner sur l'espace que constitue l'Agora en tant qu'espace de concertation pour repenser la gestion collective de l'eau. Mon travail n'a donc pas constitué à évaluer les effets directs de l'Agora sur les politiques publiques étant donné le stade très peu avancé du projet qui a pour vocation de se terminer en 2027. Ainsi pour répondre à ma problématique j'ai opté pour une récolte des matériaux pas entretiens semi-directifs et observation participante. En complément j'ai pu accéder à la littérature grise qui m'a permis, en plus d'une appropriation du projet, de comprendre les différents points qui ont pu être exposés à la discussion lors de la co-construction des Agoras.

Les entretiens semi-directifs :

L'entretien semi-directif est un des outils les plus utilisés par les chercheurs en sciences humaines et sociales. Il se distingue de l'entretien directif dans sa caractéristique à laisser libre cours à la discussion tout en ayant au préalable construit une grille d'entretien qui va guider l'enquêteur durant la rencontre. J'ai pu effectuer 21 entretiens recensés dans un tableau qui se trouve en annexe. Les entretiens réalisés ont été ciblés en discussion avec les encadrants du stage afin de répondre à la commande initiale, nourrir la recherche menée par la Chaire Participations Médiation Transition citoyenne, et répondre à la problématique plus spécifique de ce mémoire. Nous avons fait le choix d'orienter les entretiens autour de deux grands types d'acteurs : les agents et le bureau d'étude engagé dans la co-construction des Agoras et d'autre part des acteurs engagés sur la question de l'eau, invités et non-invités officiellement par les organisateurs.

L'élaboration de mes grilles d'entretien (deux différentes, une pour les acteurs engagés dans la co-construction et une pour les acteurs de l'eau¹³), s'est effectuée à la suite de l'analyse de la matière grise des agoras (comptes rendus de réunion) et en lien avec la grille d'Amelie

13 Cf annexes

Monfort citée plus haut. La grille avait pour objectif de saisir les attentes des enquêtés face à l'Agora du climat et également, pour les acteurs de l'eau, leur vision de la gestion et l'organisation de la prise de décision sur cette ressource en lien avec les dispositifs de consultation mis en place sur le territoire. J'ai effectué les entretiens avec les agents des collectivités en compagnie d'un post doctorant du même laboratoire engagé également sur l'étude des initiatives éco-citoyennes du territoire. Ce choix s'est surtout effectué pour éviter une sursollicitation des acteurs du territoire et car nous avions des questions sur des thématiques proches l'une de l'autre. Pour les acteurs de l'eau j'ai fait le choix de faire des entretiens individuels compte tenu de la sensibilité du sujet abordé et de son haut degré de conflictualité sur le territoire. Cet aspect du sujet a également pu avoir un impact sur le processus de recrutement des enquêtés. En effet, certains acteurs de l'eau ont été plus difficiles à contacter, et notamment dans la profession agricole qui ne donnait pas forcément suite aux nombreuses sollicitations que je leur ai fait parvenir. Pour certains acteurs, contribuer à un entretien pouvait être perçu comme une forme de prise de position dans un conflit déjà fortement médiatisé et conflictuel.

L'observation participante :

L'observation participante était une des méthodologies principales de l'offre de stage initiale. Elle s'est également retrouvée être l'outil le plus approprié pour comprendre et récolter de la donnée lors du processus participatif des Agoras. L'observation participante est également un outil très fortement mobilisé dans le domaine des sciences humaines et sociales. De par l'immersion totale du chercheur, elle permet « *de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorités* » (Soulé, 2007). En effet, bien que ma participation soit restée limitée dans le déroulé des ateliers mis en place lors de l'Agora, dans le sens où je n'ai pas contribué à faire des propositions, elle m'a permis de saisir les questionnements des participants, les méthodes d'animation mises en place, les logiques de réflexion des participants et également l'ambiance générale de travail sur les tables.

L'observation « incognito » ou « clandestine » n'étant pas ici nécessaire face au sujet abordé, tout en étant critiquée aujourd'hui dans les sciences humaines et sociales, ma participation a été transparente et explicite. Elle s'est réalisée à titre de membre de l'équipe de chercheurs de l'Université de La Rochelle. De plus, l'Université de La Rochelle fait partie des

co-bénéficiaires du projet et est donc identifiée en tant que telle. D'autre part car il ne nous a pas semblé spécialement nécessaire de nous positionner en tant que citoyens « ordinaires » dans la mesure où nous sentions que nos observations n'allaient pas impacter le déroulé des ateliers. Ni dans la retenue des participants ni dans la demande d'approbation que ces derniers auraient pu attendre de nous. C'est donc muni d'un badge identifiable comme observateurs et présenté en tant que tel lors de l'introduction de la première Agora que nous avons participé à cette dernière.

Positionnement situé

Maintenant que nous avons pu voir la méthodologie mise en place sur le terrain, il me semble important d'aborder l'impact que j'ai pu avoir sur ce dernier. Le choix d'un sujet de recherche ne fait pas l'objet du hasard. Lorsque l'on décide de traiter de tel ou tel sujet, c'est en lien avec notre expérience personnelle et notre appétence face aux thèmes abordés.

Tout d'abord, le cadre du stage demande un processus préalable de recherche d'offre puis de postulation. Malgré la difficulté actuelle à laquelle sont confrontés la majorité des étudiants dans la recherche de stage, le choix des structures dans lesquelles nous postulons n'est pas anodin. Les raisons pour lesquelles j'ai postulé au stage de suivi-évaluation reposent sur trois critères : mon attachement au lieu dans lequel s'est déroulée la recherche, mon engagement sur les questions de lutte contre le dérèglement climatique ainsi que mon attrait pour les formes collectives d'organisation. Ainsi ces choix se sont retrouvés dans ma volonté d'ouvrir cette recherche qui consiste au suivi évaluation de l'Agora 1 à un questionnement plus large qui traite du caractère conflictuel résidant dans la gestion de l'eau et donc plus largement la manière dont sont traités les conflits environnementaux dans des dispositifs mis en place par l'action publique territoriale. Si ce lien d'affinité entre conviction personnelle et définition d'un objet de recherche est inévitable, le travail auquel doit se confronter tout chercheur réside dans la « rupture » comme le nomment Van Campenhoudt, Marquet et Quivy dans leur « Manuel de recherches en sciences sociales », (Campenhoudt et al., 2017) entre les présupposés et les domaines de catégories créée au fil de notre vie et les connaissances et données récoltées sur le terrain. La revue Participation a consacré un volume entier pour discuter du lien qui lie chercheurs et participation citoyenne intitulé « Acteurs et chercheurs de la participation : liaisons dangereuses ? ». Le premier chapitre de ce numéro de revue (Blondiaux et al., 2016) cherche à questionner la critique faite aux chercheurs de la participation citoyenne sur leur engagement militant qui seraient ainsi « incapables de trouver la juste distance vis-à-vis de leur objet et contribuant par leur discours exagérément « normatif » à faire exister une réalité dont ils surestimeraient l'importance sociale. ». En critiquant la notion de « neutralité axiologique » de Max Weber et les fausses interprétations qui ont pu lui être faites au moment des différentes traductions, les auteurs replacent la réflexivité dans un travail non pas de recherche d'effacement des engagements du chercheur mais comme travail de reconnaissance de ces engagements et de capacité « à expliciter le rapport en valeurs qu'il entretient à son objet et à son terrain ».

Ainsi j'ai été amenée à effectuer un travail de réflexion sur la manière dont mes propres valeurs et convictions pouvaient venir influencer mon travail. Si mon attachement au lieu n'a pas eu de réelle incidence sur mon travail de recherche, mes convictions politiques et mes engagements ont en revanche pu impacter ma compréhension de certaines représentations d'acteurs. Cette influence a pu notamment se manifester dans ma manière d'appréhender la place du conflit et la considération de la diversité des points de vue dans le dispositif étudié. Mon engagement personnel dans la lutte contre le dérèglement climatique s'accompagne d'une forte conviction attachée à la construction collective de manière d'agir. Je considère notamment qu'il y a un intérêt fort dans la participation citoyenne à mettre au travail des sujets conflictuels qui peuvent fracturer des territoires mais cependant permettre d'aboutir à des solutions et des actions plus proches de la réalité du terrain et plus promptes à agir concrètement sur le dérèglement climatique. Le renouvellement constant de la mise en discussion des positions des uns et des autres me paraît avoir une place importante dans de tels dispositifs pour éviter de contribuer à un clivage encore plus profond des opinions. Ces convictions ont nécessairement influencé mon regard sur certaines situations observées lors de mon enquête sur le terrain. La mise à l'écart de certains sujets et de certains acteurs autour de la gestion a donc d'autant plus retenu mon attention. Il m'a donc été nécessaire de ne pas laisser ces idées, présupposés de recherche, influencer mon analyse pour ne pas tomber dans la simplicité de considérer les dispositifs participatifs comme non légitimes ou pas efficaces selon le seul critère qu'ils n'incluent pas une diversité d'acteurs (diversité d'ailleurs définie selon mes valeurs).

Mon positionnement a pu également se manifester lors de l'analyse des cadrages en amont de l'agora. En effet une attention forte a été portée aux décisions prises sur qui parle, d'où ils parlent et sous quelles formes et a pu orienter mon analyse sur cet aspect. Cependant les entretiens et la réflexivité face à cet engagement m'ont permis de déplacer mon regard et de me rendre compte que les cadrages opérés par les acteurs ne relèvent pas uniquement d'une volonté d'évitement de la question mais plutôt de contraintes organisationnelles et institutionnelles qui structurent ces derniers.

La réflexion autour de mon positionnement m'a donc permis de me rendre compte que l'attrait et l'intéressement de certains aspects de l'analyse pouvaient avoir été orientés par mes propres convictions mais ce constat m'a permis de porter une plus grande attention aux pratiques et discours des acteurs pour comprendre leurs représentations et leurs logiques d'action.

Partie 2 : Un conflit historique en recherche de dialogue. Entre initiatives formelles et informelles de participation.

Le territoire du Marais poitevin est, comme d'autres territoires en France, traversé par un fort conflit lié aux usages de la ressource en eau. Comme nous l'avons expliqué précédemment, les intérêts divergents autour de la ressource en eau entre besoins agricoles et protection de l'environnement nourrissent de fortes tensions. Cependant il existe bien sur le territoire des instances de collaboration mises en place par l'État pour discuter de l'usage qui est fait de cette ressource, comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce rapport. Dans ce deuxième chapitre consacré à l'analyse de ces instances sur le territoire, il convient de commencer par expliciter le réseau d'acteurs et leur positionnement pour mieux comprendre les rapports entre les différentes parties prenantes, leurs intérêts et les relations qu'elles entretiennent.

C'est donc pour cela que dans la première sous-partie, nous nous attarderons à l'analyse des discours des différents enquêtés, qui révèle une collaboration très fortement marquée par les prises de positions des uns et des autres. Nous continuerons par analyser leurs discours quant à la capacité des instances de l'eau comme les SAGE ou les PTGE à garantir un dialogue équilibré et à faire émerger de ce conflit des réflexions communes quant au partage de la ressource. Critiquées néanmoins pour leurs faiblesses, le type de démarches de participation mobilisées par les acteurs de terrain traduit à la fois des visions différenciées des potentialités de l'outil de la participation citoyenne et de la concertation et à la fois une méfiance envers la capacité de l'État à faire émerger une réflexion constructive et productive du conflit actuel. Entre ce manque de représentativité effective des personnes autour de la table et la difficulté des uns et des autres à se faire écouter, nous verrons comment les acteurs mettent en place de nouveaux outils informels de diffusion de l'information et de concertation sur le territoire dans l'objectif de faire valoir leurs arguments respectifs. Pour terminer, nous verrons que leurs attentes vis-à-vis de l'Agora du climat, qu'ils soient invités ou non, sont très fortement marquées par leur vision de la participation, de leurs expériences passées et d'une certaine méfiance vis-à-vis des dispositifs portés par des institutions publiques.

Une conflictualité relative

Pour aborder les espaces de concertation institutionnelle sur la gestion de l'eau dans le Marais poitevin il faut d'abord revenir sur les différents acteurs impliqués dans la problématique, et en particulier les associations environnementales, pour pouvoir comprendre les logiques préexistantes sur le territoire. En effet mon enquête sur le terrain m'a permis de constater une hétérogénéité de l'engagement des associations selon les différents départements qui constituent le territoire du Marais poitevin. Cette hétérogénéité entraîne des tensions entre les différentes associations environnementales à l'échelle du Marais poitevin notamment selon leurs différents positionnements quant à la construction des réserves de substitution, qui caractérise, sur la question des usages et du partage de l'eau, l'un des enjeux majoritaires actuels du territoire étudié. En constatant cette différence d'engagement en fonction du territoire, j'ai pu me rendre compte qu'elle influence la manière dont les autres acteurs du territoire (agriculteur ou syndicat de gestion de l'eau) perçoivent et qualifient le dialogue autour de la question de l'eau.

Hétérogénéité de l'engagement associatif environnementale

Cette différence d'engagement s'exprime en premier lieu en termes géographiques, avec des différences observables, et nommées par les acteurs rencontrés, entre les départements de la Vendée et ceux des Deux Sèvres et Charente Maritime. Une agente d'une communauté de communes de Vendée nous fait part de ce constat :

« Alors nous il y a... le tissu associatif sur les... associations autour de la transition écologique, l'environnement il y en a très peu sur notre territoire et je pense que comme je disais c'est un peu ce que je disais tout à l'heure ça recouvre avec historiquement on dit qu'on a toujours 20 ans de retard et nous c'est toujours un peu le vide »

Elle nous fait part ici que le constat est bien ancré sur le territoire depuis de nombreuses années. Les associations environnementales sont peu nombreuses en Vendée. En effet, dans le département de la Vendée, les deux principales associations de défense de l'environnement sont la Coordination de Défense du Marais poitevin et France Nature Environnement Vendée (FNE

85). Si ces deux associations ont défendu une plainte dans les années qui ont contribué, comme vu plutôt dans le rapport, à condamner la France pour inaction environnementale pour n'avoir pas joué son rôle de protection de la zone humide, un événement fort a contribué à les différencier sur leurs engagements des autres associations : la signature du protocole de construction des réserves de substitution. La prise de position des différentes associations lors de cette signature a en effet montré les différentes visions et logiques d'actions des associations du territoire. C'est ce que nous allons voir juste après.

Le protocole d'accord cité plus haut date du 18 décembre 2018 et a été initié et porté par la préfète des Deux Sèvres de l'époque. Il avait pour vocation de réunir « *tous les acteurs de ce territoire un cadre d'échanges et de travail en commun pour, ensemble, essayer d'arriver à un projet équilibré entre les besoins en eau de l'agriculture, les préoccupations environnementales et les attentes de la société.* » C'est ce dont fait part la préfète elle-même dans un communiqué suivant le protocole. (*Signature du protocole d'accord concernant les réserves de substitution*, 2020). En effet il a été mis en place suite aux blocages qu'a suscité le projet de construction de 19 réserves de substitution dédiées à l'irrigation agricole. Les associations environnementales avaient en effet été fortement opposés à cet arrêté interpréfectoral décidé en 2017 en critiquant l'accaparement de la ressource par les agriculteurs et les impacts de la construction de telles réserves sur l'environnement. Le conflit résidant dans l'opposition entre les associations environnementales et la profession agricole face à la construction de réserves de substitution repose sur des arguments d'un côté écologiques et d'un autre financiers. Les associations environnementales critiquent l'impact de tels ouvrages sur les milieux aquatiques tandis que la profession agricole y voit une solution technique qui leur permet de s'assurer d'un stock d'eau dans des périodes de stress hydrique pour continuer dans un modèle de production intensif. Si cet espace de discussion « ouvert à tous les acteurs » a pu prendre l'aspect d'un levier pour rediscuter des prises de positions sur le territoire, les réalités de mise en œuvre des discussions autour de ce protocole sont vivement critiquées dans l'enquête élaborée par Marjault dans son livre « La guerre de l'eau ». (Marjault, 2023) En effet ce dernier a contribué à relever l'absence de certaines associations environnementales très présentes sur le territoire, notamment l'association Bassine Non Merci. Cette exclusion est considérée par l'auteur comme un « déni démocratique » de la part des organisateurs du débat. Au-delà du fait de n'avoir pas laissé de place à cette association, la signature de ce protocole a pris le rôle d'un espace de positionnement des différents acteurs du protocole. Ce lieu de débat a permis en effet certains

compromis comme le fait part la préfète. Certains sont importants à citer pour comprendre que cet espace de débat n'a en réalité pas permis d'annuler la construction de ces réserves ni de questionner le modèle agricole, mais uniquement de diminuer les volumes d'eau prélevés de 15,9 à 12,7 millions de mètres cubes et d'assurer un engagement des agriculteurs en faveur d'une agriculture plus vertueuse. Ces mesures ne semblent pas satisfaisantes pour certaines associations environnementales. C'est là qu'on voit la différence de prise de position et des valeurs sous-tendant les engagements environnementaux des associations. Bassines Non Merci, n'ayant certes pas été invités, critique très fortement ce protocole qui n'a, selon l'association, pas permis une réelle considération de leurs revendications quant à la protection de l'environnement. Cependant la coordination de défense du Marais poitevin a signé favorablement le protocole, cela met en exergue l'éloignement des logiques de protection de l'environnement entre les différentes associations du territoire.

Les entretiens menés avec des représentants de ces associations ont confirmé l'enquête de Marjault. L'une des militantes rencontrées m'a en effet fait part du fait « qu'ils n'auraient pas dû signer » en parlant de l'association de la coordination de défense du Marais poitevin, cela montre la vision différenciée des associations environnementales sur la protection de la ressource. Si le protocole a engendré une cristallisation forte des positions, il faut comprendre que les différences entre les associations reposent sur l'aspect stratégique qu'ils engagent. En effet des associations comme la coordination de défense du Marais poitevin et FNE Vendée sont des associations engageant des postures dites « réformistes » qui affirment que les « choses se changent depuis l'intérieur du système » et que la profession agricole est actuellement « en train de faire évoluer ses pratiques. ». A l'inverse, bien qu'il soit important de souligner que les prises de position ne sont évidemment pas aussi nettes mais suffisamment pour les considérer comme révélatrices des logiques et rapports de force sur le territoire, d'autres associations prônent un aspect plus contestataire des politiques publiques et des instances qui permettraient un dialogue équitable entre toutes les parties prenantes. Et on comprend dans le discours des personnes interviewées que cette différence stratégique n'a pas toujours existé :

« Regardez, on est d'accord, en fait. Avec le même vous d'il y a 20 ans, je suis d'accord. Alors qu'aujourd'hui, on n'est pas du tout d'accord. »

Cet extrait montre bien que les rapports entre les associations ont évolué et n'ont pas toujours été aussi clivants qu'aujourd'hui. Les moyens de protection de la nature mis en place aujourd'hui ne font plus consensus au sein du territoire.

Tensions entre les différentes associations de défense du vivant

Ces différences de visions de l'engagement créent des tensions vives entre les associations environnementales, comme l'explique un membre de FNE Vendée lors d'un entretien :

« Là, c'est plus possible, on se connaît hein on s'est déjà... mais là c'est fini on peut plus. Nous, on n'est pas, on est, on est les traîtres... »

Cet extrait dépeint la forte rupture qui existe dans les mouvements environnementaux. Le terme de « traîtres » montre que la rupture est établie sur les valeurs mêmes du mouvement environnementaliste du département. Je comprends alors à travers les témoignages d'autres enquêtés que s'il y a pu avoir une période durant laquelle toutes les associations étaient plutôt d'accord sur les valeurs défendues, aujourd'hui la coordination de défense du Marais poitevin ainsi que France Nature Environnement Vendée portent des avis jugés comme divergents et pas en accord avec les valeurs et les idées représentées par d'autres associations comme BNM ou France Nature Environnement 17. FNE 17 que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer lors d'un entretien a également un positionnement fort contre la construction des réserves de substitution. Leur principale levier d'action sont les recours juridiques qui contribuent à interpeller la justice sur les impacts que provoquent de tels ouvrages sur l'environnement.

Un autre enquêté témoigne :

« On a vraiment deux... Deux cavaliers seuls, là. Avec FNE, et puis... La coordination de défense du Marais poitevin, là. »

Il me fait part ici de l'isolement de ces deux associations à travers le mouvement que représentent les associations environnementales du département mais également du fait qu'elles travaillent de manière relativement autonome face aux autres.

Ce que nous avons pu voir c'est donc une fracture des opinions au sein du mouvement environnemental entre les deux associations présentées et les associations davantage opposées à la construction des réserves de substitution, telles que Bassines Non Merci ou FNE 17. Cette fracture ne se limite cependant pas à une divergence de position sur les réserves de substitution : elle semble également influencer les relations que ces associations entretiennent avec les autres acteurs du territoire et leur participation aux espaces de dialogue et de concertation. En particulier, dans un territoire historiquement façonné par l'agriculture, la profession agricole et ses usages du territoire peuvent se retrouver comme l'un des arguments de clivage entre associations portant un discours de protection de la nature. Entre agriculture intensive et extensive, les représentations des impacts de cette profession et les mesures à mettre en place divergent. Certaines associations préféreront garder un dialogue ouvert avec la profession agricole et privilégier une forme de discours apaisé qui contribuera à une forme de mise à distance du conflit et donc influencer les formes d'actions prises par ces associations. La partie suivante présente plus en détail le point de vue de ces associations.

Des associations environnementales caution d'un discours apaisé

Pour certaines des associations environnementales rencontrées, les conditions de réussite de leur engagement résident dans le dialogue entretenu entre les différents acteurs du territoire. Ce positionnement est également partagé par les acteurs de la pratique agricole ou les propriétaires des ouvrages de réserves de substitutions rencontrés dans le cadre de cette recherche. Comme l'explique une technicienne de la chambre d'agriculture :

« En Vendée, on a quand même la chance d'avoir un dialogue qui est beaucoup plus avancé et serein qu'en Chambre Maritime et Deux Sèvres. Et c'est aussi pour ça qu'on a réussi à construire des réserves qu'ils n'arrivent pas à construire dans les Deux Sèvres, Charente Maritime, qu'on a quand même un climat qui est plus apaisé. Donc, on sait qu'il faut le poursuivre. On en est tous persuadés. »

Ce que nous montre cet extrait est extrêmement intéressant car il révèle que les conditions d'un dialogue « serein » ne reposent pas uniquement sur la capacité d'ouverture des acteurs au dialogue mais sur la finalité d'une possible construction de réserve de substitution. Cela montre une certaine vision et considération de ce que représente un espace de dialogue, il est considéré

par cette enquête comme positif s'il aboutit à des compromis en faveur d'un certain groupe d'acteurs.

En m'entretenant avec un agriculteur syndiqué à le FDSEA il me fait aussi part du fait que le dialogue passe avec notamment des personnes de FNE Vendée et de la Coordination de défense du Marais poitevin car, comme il me fait part « *ils font pas de mal, ils vont pas nous faire chier.* » L'expression employée par l'enquête semble montrer que le dialogue est possible en fonction du degré d'engagement des associations environnementales. Il semblerait que le fait que les associations paraissent suffisamment conciliantes sur les pratiques du monde agricole représente un critère pour établir un dialogue avec eux.

L'analyse d'une partie du réseau d'acteurs du territoire a permis de mettre en évidence les relations conflictuelles qui traversent les associations environnementales. La construction des réserves de substitution est un sujet qui a contribué à cristalliser les positions, mais les tensions observées renvoient plus largement à des visions différenciées de l'action de protection de l'environnement. L'analyse des discours des enquêtés nous a aussi montré que les positionnements ont des conséquences sur les possibilités du dialogue entre les représentants agricoles. Les associations portant une approche plus réformatrice et plus en accord avec les projets des agriculteurs semblent être plus considérées comme des acteurs à impliquer dans le dialogue que des associations environnementales qui portent un aspect plus critique et contestataire des méthodes employées.

Cela nous montre que les dispositifs institutionnels ne peuvent pas être analysés indépendamment des relations préexistantes sur le territoire et des rapports de forces qu'elles engagent. Il convient donc d'analyser la capacité de ces dispositifs à représenter un espace de discussion équitable et représentatif du territoire sans oublier que les acteurs ont leur propre définition et critère de ce qui constitue un « bon » dialogue.

Participation sur l'eau : entre formelle et informelle

Après avoir dépeint les relations et rapports de pouvoirs présents sur le territoire, nous aborderons dans cette partie les points de vigilance exposés par les acteurs face aux dispositifs participatifs proposés par l'État sur la gestion de l'eau du territoire. Nous verrons que face à un certain manque de représentativité des discours et une difficulté à faire entendre son point de vue, les différents acteurs expliquent mettre en place de nouvelles stratégies et créer de nouveaux espaces de concertation pour pallier les manques exprimés. La forme et les attentes des acteurs dans ses nouvelles instances vont nous permettre d'analyser leur vision des potentialités de l'outil de la participation et de l'importance du dialogue dans la gestion de l'eau.

Une concertation institutionnelle limitée

Les enjeux des instances de co-construction que nous avons présentées dans la première partie de ce mémoire sont la protection de la ressource en eau tout en prenant en compte et en satisfaisant dans la mesure du possible les besoins et usages de chacun. Tout ceci dans un contexte de « stress hydrique » (*Stress hydrique*, 2023) en lien avec la forte raréfaction de la ressource due au dérèglement climatique.

Les différents acteurs rencontrés sur le territoire m'ont fait part de certaines limites de ces instances dans leur aspect participatif. Tout d'abord, un constat important fait par un agriculteur de la Confédération paysanne réside dans le fait que les citoyens ne soient pas représentés ou suffisamment représentés selon lui dans ces instances.

« Il faut absolument qu'on ait des citoyens avec nous mais les citoyens ils ne sont pas dans les CLE, pas dans les SAGE, pas dans l'agence de l'eau, ils sont nulle part. »

Si ce n'est peut-être pas le cas dans toutes les commissions locales de l'eau, en Vendée le manque de présence des participants représente un problème crucial pour cet agriculteur qui considère que l'inclusion des parties civiles permettrait tout d'abord qu'ils soient entendus et que leurs opinions soient davantage considérées et également de contribuer à construire une vision commune sur la répartition de la ressource en incluant les savoirs expérientiels des habitants vivant au plus proche du territoire. Cette séparation entre les domaines relevant du technique et les expertises d'usage n'est pas nouvelle dans les logiques de gestion des

ressources. Elle représente cependant un frein comme nous avons pu le voir dans l'ouvrage de Lascoumes, Callon et Barthe (Lascoumes et al., 2001). Les écrits de ces auteurs permettent d'appuyer sur la nécessité d'inclure les citoyens dans de tels instances de gestion des ressources et de faire l'effort de considérer les savoirs expérientiels comme des savoirs situés et nécessaires pour mettre en place des politiques en lien avec le territoire.

Tel que décrit par les personnes interviewées, une seconde limite des dispositifs institutionnels paraît résider cette fois-ci dans le fonctionnement interne des PTGE dans l'inégale possibilité des acteurs de pouvoir s'exprimer et peser sur les décisions prises dans ces instances. C'est ce que nous dit cette militante d'un mouvement environnementaliste.

« Oui, non, moi, c'est une des questions que je pose. Alors déjà, en tant que militante, en fait, on n'a pas d'espace de débat. Même les PTGE, en vrai, ils sont tous articulés pour que, de toute façon, les associations environnementales, elles servent de caution. Elles arrivent à avoir des miettes, mais elles n'arrivent pas à... Elles n'ont pas le poids suffisant pour que les choses soient pensées autrement. »

Cette fois-ci le problème ne réside pas dans le fait qu'elles ne soient pas représentées mais dans le fait que les associations environnementales peuvent parfois revêtir un rôle de légitimation du dispositif que représente ici le PTGE mais ne se voient pas accorder une réelle place décisionnelle au sein de l'instance. Cela conduit à un sentiment d'exclusion et de non-considération des revendications de ces associations au même titre que d'autres acteurs de l'eau. Ainsi on voit apparaître des rapports de pouvoir informels entre les acteurs pour tenter de se « faire entendre ». Comme le témoigne cet agriculteur de la FNSEA.

« ce que j'ai compris, c'est que si tu ouvres ta bouche intelligemment et que tu gueule un peu plus fort que les autres, tu arriveras à te faire entendre. ».

Face à la difficulté des différents acteurs à exprimer leurs opinions, les enquêtés expliquent mettre en place des stratégies individuelles pour faire sa place et tenter d'influencer les décisions prises dans ces instances. Cependant, ils expliquent que cela peut avoir pour conséquence le déplacement de l'objectif premier de ces instances qui est d'arriver à une gestion commune de la ressource à une arène où les rapports de pouvoir s'ancre dans une compétition à la participation. Ce sentiment est partagé par cet agent de syndicat de Marais lors d'un entretien.

« On les voit, les jeux d'acteurs, dans les commissions locales de l'eau, c'est un peu toujours les mêmes. Ça finit même des fois par être un peu caricatural et théâtral. Mais ça fait sourire. En fin de période de clé, ça fait sourire tout le monde, parce que tout le monde sait très bien quand il y en a un qui lève la main, on sait déjà ce qu'il va dire. »

Notre analyse de ce contexte et des discours des acteurs nous permet de faire le constat que les commissions locales de l'eau deviennent des espaces non plus où se confrontent de nouvelles idées et de nouvelles propositions de gouvernance partagée, mais un lieu de reproduction des oppositions déjà très fortes sur le territoire.

La forme et le fonctionnement interne de cette instance institutionnalisée ne semblent pas répondre aux attentes des différents acteurs de l'eau dans la capacité à s'exprimer et à être écoutés.

Ces jeux d'acteurs observés au sein des CLE ne peuvent cependant pas être envisagés indépendamment des rapports de pouvoir qui structurent plus largement le champ de la gestion de l'eau à l'échelle nationale. Plusieurs rapports d'enquête ont en effet permis de révéler des formes de proximité entre certains lobbies agricoles et les pouvoirs publics. Le rapport de Greenpeace, *Démocratie à sec*, décrit notamment une convergence entre les intérêts défendus par la FNSEA et certaines orientations gouvernementales concernant l'irrigation et le développement des réserves de substitutions. Leur enquête portant sur le bassin du Clain et de la Boutonne montre également que cette proximité impacte directement les décisions prises dans les clés étant donné que le préfet de bassin est celui qui valide ou non les propositions émises dans ces instances. Les liens d'intérêt également révélés entre les préfets et les représentants du monde agricole, notamment de la FNSEA, viennent questionner la neutralité des pouvoirs publics dans l'arbitrage entre les différents usages de l'eau, ainsi que la capacité de ces derniers à garantir un espace de concertation équilibré entre les différentes parties prenantes.

Si mon enquête ne s'est pas spécifiquement attachée à étudier les jeux de pouvoir au sein des SAGE du territoire étudié, certains entretiens mettent néanmoins en évidence une forte interconnaissance entre les acteurs de la gestion de l'eau. Un enquêté souligne ainsi son propre multipositionnement au sein de différentes instances, puisqu'il est à la fois président d'une CLE, membre du bureau du SAGE, représentant au sein d'une autre commission, porte-parole du

syndicat majoritaire et qu'il siège également au sein du Parc Naturel Régional. Au-delà de son multipositionnement, il me fait également part qu'il est très fréquemment au téléphone avec le président de la clé ou le sous-préfet du département. Ce statut de « multi casquette » rejoint le témoignage précédent sur l'ancrage des positions dans les instances de l'eau et le difficile renouvellement des personnes y siégeant.

Ce qu'il est important de retenir ici est que si les instances locales sont empreintes de jeux de pouvoirs forts et d'une inégalité de prise en compte des opinions, c'est en partie lié aux orientations politiques nationales qui s'avèrent partager les intérêts d'un certain type d'acteurs locaux. Il est donc possible de se poser la question de la véritable représentativité dans les CLE tant effective que formelle.

Si les discours recueillis durant mon enquête m'ont permis de constater les limites des instances de l'eau, j'ai également compris qu'une certaine méfiance globale face aux dispositifs proposés par les pouvoirs publics du côté des militants d'associations environnementale a pu se développer.

Une enquêtée me fait part de ce sentiment :

« Moi, quand l'État me dit concertation, je vois enfumage, gagner du temps, caution, caution citoyenne, etc. C'est tout. »

Selon elle les dispositifs mis en place par les institutions publiques sont créés plutôt pour servir les intérêts de ces dernières plutôt que pour permettre aux citoyens d'influencer les décisions. Selon rejoint l'analyse de Guillaume Gourgues sur la participation d'État et sa difficulté à questionner sa « légitimité ». Cette méfiance de la part des acteurs rencontrés continue de creuser le fossé entre les décideurs et les citoyens alors que l'objectif affichés de ces dispositifs constitue la logique inverse.

Des nouvelles formes de participation...

Face à ces limites présentées ci-dessus, l'enquête menée permet d'identifier au sein des différents groupes d'acteurs de nouvelles méthodes de concertation informelles poursuivant des objectifs différents révélateurs de la diversité des visions accordées à la participation citoyenne et la concertation.

En effet, le manque de représentativité et d'espaces d'expression nommé par les participants, pousse les différents acteurs de l'eau à développer de nouveaux espaces informels de participation, de débat et de mobilisation pour atteindre le grand public ou faire valoir leurs positions dans les sphères politiques. Ces méthodes vont nous permettre d'analyser les différentes conceptions de ce que doit être un espace de débat selon les différents acteurs.

Les membres d'associations environnementales que j'ai pu interviewer ont décidé, suite au manque d'espace de dialogue, de mettre en place des réunions publiques sur la question de l'eau.

« La colère, elle monte, et là, les gens, ils vont se foutre sur la gueule. Et ce sera de votre faute, quoi. Donc, ouais, voilà, comment on fait, je sais pas, on organise des réunions publiques. On organise... Des trucs comme ça, quoi. »

Dans cet extrait, l'enquêté nous fait part de la réponse que son association a trouvée face au sentiment d'insuffisance des espaces institutionnels de dialogue. En effet la montée de la « colère » qu'elle perçoit au sein de son groupe est directement entraînée par le manque de discussions entre les parties prenantes impliquées dans le conflit. Les réunions publiques qui consistent en l'organisation d'un débat et d'un espace d'information sur le fonctionnement de la gestion de l'eau et les actualités en lien avec la gestion de l'eau. Leur objectif est de *« continuer de l'information et des espaces de dialogue. »*. Elles apparaissent ainsi comme une tentative d'atténuer l'aggravation du conflit et de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent coincées les parties prenantes de ce conflit.

L'émergence de ces nouveaux espaces est certes une réponse au manque d'espace proposé par les institutions, mais peuvent aussi être vu comme des effets « productifs » du conflit. Les travaux de Patrice Melé décrit la première partie du mémoire, nous permette d'analyse que dans le cas de la gestion de l'eau, le conflit peut ainsi contribuer à faire émerger de nouveaux espaces

de débat et de mobilisation, dans lesquels les acteurs cherchent à rendre visibles leurs positions, à informer le public et à faire entendre leur conception de la gestion de la ressource. Par exemple une assemblée des luttes a également été créée, comme m'en a informé un autre militant du territoire afin de créer un espace de mobilisation et de débat autour du sujet. Les manifestations et les différents villages organisés en amont de celle de Sainte-Soline ou du Village de l'eau représentent autant de lieux créés par les militants pour pouvoir s'organiser, se coordonner, construire leurs argumentaires et leurs positions et informer face à la situation actuelle.

Ces nouvelles formes de concertation ne représentent évidemment pas d'instance dénuée de toute orientation politique. Les membres des associations environnementales comme les agriculteurs que nous allons voir ensuite, mettent en place des instances également pour prôner leurs opinions et les faire valoir aux yeux de la société civile. Les manifestations servent également à rendre visible le conflit, à interpeller les pouvoirs publics et également à construire un rapport de force qui, comme nous l'avons vu précédemment, n'est pas toujours égal dans les instances proposées par l'État. En revanche certaines réunions publiques ont cependant permis la confrontation et la rencontre entre les différents acteurs. C'est ce dont me fait part cette militante qui en organise :

« Tu vois, du coup, nous, on a proposé de faire des conférences juste pour dire c'est quoi les résultats, bassin par bassin, concrètement, comment ça se passe chez vous et c'est quoi les perspectives d'avenir. Et donc, on a eu une réunion qui était hyper intéressante parce que les irrigants sont venus et il y en a qu'on... Autant, t'as le gros responsable de la FNSEA qui prend le micro au nom de tout le monde et tout ça. Mais en fait, petit à petit, dans la soirée, t'as les autres qui se mettent à parler ».

Si dans ces réunions comme elle nous le fait comprendre, les rapports de pouvoir sont toujours présents entre certains agriculteurs qui peuvent monopoliser la parole, l'enquêtrice nous fait quand même part que le dialogue passe encore entre les différents groupes. Cela montre qu'en plus d'être capables de s'organiser en marge des institutions, certaines réunions peuvent être constructives dans leur capacité à faire valoir les différents points de vue.

Une autre forme de concertation apparaît du côté du monde agricole défendant le recours à l'irrigation. Contrairement aux objectifs poursuivis dans l'organisation de réunions collectives de recréer un espace de confrontation directe des positions sur la gestion de l'eau, certains agriculteurs font le choix de mettre en place des visites publiques de leurs exploitations aux

habitants du territoire pour leur montrer la « réalité du terrain ». Ces initiatives reposent sur l'idée que la méconnaissance des pratiques agricoles de la part des habitants contribuerait à alimenter une méfiance du monde agricole et à nourrir le conflit existant. C'est exactement ce dont me fait part une technicienne de la chambre d'agriculture.

« C'est essayer de travailler sur la communication. C'est aller à l'encontre des citoyens, c'est leur expliquer. Il y a tellement d'agri-bashing, de non-compréhension que les agriculteurs souhaitent expliquer pourquoi ils irriguent, ils souhaitent expliquer pourquoi ils ne sont pas encore tous 100% bio. Ils souhaitent expliquer ça aux citoyens. »

La participation du grand public à travers des campagnes de communication a pour objectif de sensibiliser les citoyens pour rendre certaines pratiques plus compréhensibles. Un des effets recherchés par ce genre de démarche peut résider dans une éventuelle recherche de légitimation ou d'acceptabilité des pratiques agricoles.

L'utilisation de la communication comme un outil pour sensibiliser les citoyens et avoir un effet sur leurs représentations se retrouve également dans le discours d'un agent d'un syndicat mixte en charge des réserves de substitution sur le territoire.

« La communication, en fait, ce n'était pas un enjeu. C'est que depuis 2022, Sainte-Soline et tout ça qu'on a commencé à communiquer parce que, bon, depuis le début, le syndicat est propriétaire des ouvrages »

Ce qu'il m'explique dans l'entretien est la nécessité à laquelle ils ont été confrontés d'expliquer le rôle et les fonctions du syndicat suite aux manifestations qu'il y a eu lieu. Cette démarche repose notamment sur le constat, partagé avec les acteurs de la Chambre d'agriculture, que la méconnaissance du fonctionnement des réserves de substitution et du rôle du syndicat peut contribuer aux incompréhensions et aux tensions qui entourent le projet. La communication apparaît alors comme un moyen de rendre ces dispositifs plus compréhensibles auprès des citoyens et des associations environnementales, mais également de répondre aux représentations et arguments développés dans le cadre de la controverse.

Les différentes démarches mises en place par les acteurs de l'eau révèlent la pluralité de conceptions de ce que signifie « participer ». En effet, si les associations environnementales

travaillent à la création d'espaces horizontaux de dialogue où les différentes parties prenantes pourraient participer, les agriculteurs ont plus tendance à considérer la participation comme un outil de sensibilisation du grand public sans forcément chercher à les inclure directement dans une démarche de construction de solutions. Cela peut être mis en dialogue avec l'échelle élaborée par Arnstein pour comprendre la pluralité de formes derrière le terme de participation.

L'analyse des discours sur les instances liées à la gestion de l'eau sur le territoire m'a permis de mettre en lumière la difficulté que les instances officielles ont de représenter un réel espace de dialogue équilibré entre tous les acteurs de l'eau. Cette difficulté est notamment due aux rapports de pouvoirs préexistants à ces instances, à la difficile représentativité de ces espaces. Mais aussi aux conditions quotidiennes dans lesquelles ces acteurs évoluent, et les barrières même des institutions régies pour la plupart par des impératifs de performance, de temps, de coûts, qui amènent à des priorisations dans les formes de gestion d'enjeux publics. Face à cela, nous avons pu voir que les acteurs de l'eau mettent en place de nouvelles stratégies pour faire émerger le dialogue entre eux, pour s'organiser ou encore pour atteindre et sensibiliser les citoyens à leurs positions. Les démarches qu'ils mettent en place nous permettent de comprendre comment ces derniers considèrent la participation et quelles formes elle prend en fonction des objectifs poursuivis.

Le manque d'espaces de dialogue semble ainsi constituer un frein à la mise en place de discussions sereines. Toutefois, l'existence d'un espace de concertation ne suffit pas à garantir la possibilité d'un échange constructif : les conditions mêmes du dialogue apparaissent également déterminantes pour les acteurs.

En effet c'est ce dont me fait part cet enquêté :

« Savoir les écouter. C'est montrer qu'on a une compréhension des sujets. Et qu'on n'est pas effectivement là pour tout casser et faire la leçon. Voilà. Mais ça rebondit avec ce que je disais sur le côté de la guerre. On va tout casser. Vous êtes tous des salauds et... Bon. J'ai pas vu non plus, jusqu'à présent, les résultats positifs de ça. Au contraire. »

Ce qu'on peut comprendre de ce témoignage est que l'écoute, qui apparaît comme la condition centrale du dialogue, doit aller de pair avec une posture de compréhension et de légitimation des savoirs des uns et des autres. Selon l'enquêté, le conflit ne permet pas de

nouvelles formes de dialogue mais a uniquement permis un clivage plus profond des postures de chacun. La possibilité de renouer l'échange résiderait alors dans la capacité des acteurs à adopter des postures d'écoute mais également à repenser les modalités et formes de participation.

L'analyse de ces discours montre ainsi que l'existence des instances de discussion proposées par l'État ne suffit pas à garantir un dialogue équilibré entre tous les acteurs de l'eau. Les difficultés de représentativité, les rapports de pouvoir et le sentiment de ne pas être suffisamment considérés poussent les acteurs à mettre en place de nouveaux espaces informels de concertation sur le territoire. Ces nouveaux espaces, en poursuivant des objectifs différents, sont révélateurs des potentialités de la participation selon les différents acteurs. En effet, entre sensibilisation, dialogue, information ou mobilisation, on retrouve ici des échelles de participation différentes qui révèlent des conceptions hétérogènes de la participation. La participation varie ainsi selon les objectifs poursuivis et les stratégies mises en place par les différents acteurs pour tenter d'influencer les décisions. Les instances ne paraissent ainsi pas se suffire de par leur existence et nécessitent une remise en question des logiques internes et des conditions du dialogue pour pouvoir repenser une gouvernance réellement délibérative selon les termes de Léa Sébastien.

Les attentes vis-à-vis de l'Agora du climat

C'est dans ce contexte de forte méfiance et de difficulté à mettre en place un dialogue construit autour de la gestion de l'eau sur le territoire étudié que les Agoras du climat apparaissent pour réfléchir aux modalités d'adaptation et de résilience du Marais poitevin. Si dans la troisième partie de ce mémoire je m'attarderai à l'analyse même de ce dispositif, j'ai cherché à comprendre et à questionner mes enquêtés sur la possibilité de cet événement à représenter un nouvel espace de dialogue. Comme expliqué dans la partie méthodologie de ce rapport, je suis allée à la rencontre de personnes invitées et non invitées afin de recueillir leurs représentations du dispositif, mais également de comprendre les attentes, les réserves et les éventuelles réticences qu'il pouvait susciter. Il s'agissait notamment d'interroger la capacité des Agoras à constituer un espace de dialogue différent des instances de concertation déjà existantes, dans un contexte où la défiance entre certains acteurs semble précisément limiter les possibilités d'échange. Je m'attarderai maintenant à montrer leurs différentes visions de cet événement.

Les acteurs de l'eau

Ce que j'ai pu constater, sont les mêmes logiques que face aux instances de participation de l'eau. En effet, les acteurs non invités et notamment les militants participeraient dans un objectif de pouvoir empêcher que ce qu'ils considèrent comme une forme de monopolisation du dialogue par des acteurs déjà fortement présents dans l'espace public et prônant certains modèles d'usage des terres tels que l'agriculture intensive ou l'irrigation. C'est ce dont me fait part ce militant :

« Si on y va, c'est uniquement pour ne pas laisser les lobbyistes continuer leur travail auprès des élus, auprès de quelques élus qui pourraient peut-être être un peu censés ou quelques citoyens, quoi. »

En conséquence de ce que nous avons pu analyser plus haut, c'est-à-dire d'espaces où les différents acteurs de l'eau ne pourraient pas et ne seraient pas écoutés tous au même niveau. Les acteurs des associations environnementales qui critiquent également les intérêts parfois similaires et la proximité entre les dirigeants politiques ou plus généralement l'État et les

agriculteurs du syndicat majoritaire, paraissent avoir du mal à s'exprimer et se faire entendre sur le territoire. Cet extrait montre une certaine perte de confiance voire une défiance envers ces espaces de dialogue alternatifs, tels que sont les Agoras. Pour des acteurs habitués à ne pas être écoutés et entendus, leur seule motivation à participer est de tenter de rééquilibrer le rapport de force. Ce rééquilibrage passerait par la mise en place de « garde-fous » comme l'explique une autre militante :

« Est-ce qu'il faut y aller pour pouvoir mettre ses garde-fous ? Tu vois, jouer sur les paramètres et tout ça, (...) Je pense que j'irais dans ce truc-là, quitte à claquer la porte à un moment, quoi, peut-être. Au moins pour... Disons que j'ai envie d'être optimiste et de laisser la chance des trucs qui pourraient marcher, quoi. Et c'est pour ça que je suis allée au PTGE alors que je savais que, que je serais pas écoutée »

En se questionnant ainsi sur la nécessité pour les associations de mettre en place des « garde fous » pour limiter certains effets qu'elles jugent problématiques. Malgré la méfiance qu'elle porte envers ces dispositifs, elle nous fait également part qu'elle reste optimiste et qu'elle accepte de participer sous conditions de pouvoir à tout moment quitter le dispositif si cela ne rentre pas avec les valeurs qu'elle met derrière un réel dispositif de participation. Cela rejoint les bonnes conditions de la participation émises par un autre enquêté. La participation dépend donc de la capacité à être écouté mais également des conditions de dialogue et de neutralité de ces derniers.

Un autre ressort de la mise à distance de ce dispositif apparaît dans le discours d'un agriculteur que j'ai rencontré juste après l'agora, qui n'a pas participé mais qui a eu les retours d'un de ses collègues de sa profession, comme il nous le fait part ici :

« Parce que c'était de la réunion réunionniste, j'ai eu des retours, parce que j'avais envoyé quelqu'un à ma place. »

Il explique que lui aussi avait « envoyé quelqu'un » ce qui fait écho au discours des militants qui envoient des « gardes fous ». On comprend également à travers l'expression « réunion réunionniste » qu'il critique la multiplication d'espaces de discussion qui ont tendance à ne pas aboutir à des choses concrètes, qui sont chronophages et répétitives. Cette critique du

manque de productivité qui ressort de ces espaces est encore plus visibles dans ce second témoignage :

« Il a dit, il faut qu'ils descendent de leur stratosphère, qu'ils mettent... l'hiver, ils prennent des bottes, ils viennent avec nous, et l'été, venir avec nous, ils verraient ce que c'est de gérer de la flotte. Là, il faut arrêter de prendre le tour de la stratosphère, il faut y aller, il faut y aller dedans »

En effet, il remet ici en question les capacités des acteurs institutionnels à se rendre compte des réalités concrètes du terrain et de la gestion de l'eau. L'expression « stratosphère » qu'il emploie montre qu'il considère que ces acteurs évoluent dans un monde abstrait et éloigné de leurs réalités d'agriculteurs. L'espace dans lequel sont alors prises les décisions est considéré comme trop déconnecté. Un autre aspect très intéressant dans sa vision est la revendication de savoirs pratiques fondée sur une connaissance directe du territoire qui apparaît comme une condition nécessaire des prises de décisions de la gestion de l'eau. L'Agora est ainsi envisagée comme un espace de discussion trop séparé des sujets qu'elle souhaite traiter.

On voit dans ces deux discours différents une critique du dispositif émise du côté des militants environnementaux, une incapacité à garantir une pluralité réelle de la parole et du côté des agriculteurs rencontrés, un éloignement trop fort du terrain qui empêcherait la prise en compte réelle des savoirs techniques.

Les acteurs institutionnels

Si j'ai pu recueillir les visions de l'Agora auprès des acteurs militants et des agriculteurs, j'ai également pu me rendre compte que certains acteurs institutionnels concernés par la gestion n'étaient pas présents le jour des Agoras. En effet, j'ai pu rencontrer en amont du dispositif l'EPMP ainsi que des syndicats mixtes de gestion des eaux. Si ces derniers avaient montré une certaine volonté à mettre en place plus de concertation citoyenne, ils ne se sont pas présentés aux agoras pour des raisons plutôt techniques.

Tout d'abord dans des questions pratiques d'organisation comme le fait cet agent d'un syndicat :

« Après, je ne vous cache pas que l'échelle du programme LIFE, en termes de territoire, ça ne simplifie pas des choses, parce que, moi, les élus ne sont même pas forcément des élus de la partie du Marais poitevin. Donc, en termes d'implication, voilà, d'aller s'impliquer sur deux jours et demi, côté, vraiment, à l'ouest du marais, ce n'est pas forcément le plus facile. Ça demande quand même une grande disponibilité. »

Si l'échelle de territoire proposait une nouveauté dans les dispositifs participatifs, elle semble ici être une limite à la mobilisation de certains acteurs qui se trouvent notamment éloignés du lieu où s'est déroulée la première agora. La construction d'une vision commune qui voudrait faire participer tous les acteurs du territoire est en effet impactée par la distance géographique qui les sépare.

En plus de la distance, une certaine difficulté à se projeter dans le projet semble mettre une distance avec les Agora, plusieurs acteurs socio-économique me font part du fait qu'ils attendent de voir ce que vont donner les premières agoras. Le même acteur cité plus haut m'explique être plutôt « circonspect » face à l'impact que peut avoir l'agora. Ce qui peut représenter une raison d'attendre les résultats de la première agora pour ensuite décider de s'y engager ou non.

Une autre enquêtée me fait part de la même volonté peu de temps après m'avoir confié que le caractère chronophage du projet représentait une limite à leur implication :

« Du coup bon on a laissé tomber cette fois-ci on s'est dit.. on avait participé aux ateliers donc on a donné déjà je pense ce qu'on avait en tête et là on s'est dit bon on va attendre voir ce que ça donne et puis on complètera si besoin si on le sollicite. »

L'enquêtée me fait part ici que leur première implication dans des ateliers précédents leur avait déjà permis de faire part de leur position/savoir sur leur sujet et qu'il attendait de voir la prochaine agora pour voir s'il y avait besoin de compléter des données. Effectivement l'EPMP se place plutôt en tant qu'acteur technique du territoire dans la gestion et ne considère pas que la concertation fait partie de leurs missions, comme elle l'explique juste après :

« Est-ce que c'est à nous de le faire ? je ne sais pas. Notre mission est plutôt technique c'est plutôt... on n'a pas forcément, on est très mauvais en communication. »

En se considérant comme un acteur exclusivement technique, l'EPMP ne met pas forcément en place de participation au sein de leur instance. Cet éloignement avec les pratiques participatives peut en partie expliquer qu'ils n'aient pas désiré être présents aux agoras. Seulement leur rôle de gestionnaire de l'eau sous la direction du ministère nécessite une certaine forme de concertation sur le territoire. On comprend que cette concertation n'est envisagée qu'avec les acteurs de l'eau et que la participation citoyenne consisterait en des modalités de communication autour de leurs fonctions. Cela fait écho au discours de la chambre d'agriculture et du syndicat mixte qui ont une vision plus descendante de la participation citoyenne.

Ce que révèlent ces discours des agents institutionnels est la difficulté du dispositif des agoras à mobiliser des acteurs socio-économiques éloignés des pratiques de participation citoyenne. Cela semble lié aux distances géographiques et également à une pratique de la participation citoyenne limitée, ce qui les pousse à se placer plutôt dans une posture d'observateur des Agoras et dans l'attente de résultats concrets sur le territoire pour les inciter à s'engager dans un tel projet.

Conclusion

Cette première partie d'analyse nous permet d'aboutir à des résultats particulièrement intéressants sur les visions que portent les différents acteurs de l'eau sur la participation.

Tout d'abord, en analysant le réseau d'acteurs sur le territoire, nous avons pu constater que des tensions relatives aux positionnements et aux formes d'engagement autour de la protection environnementale contribuaient à instaurer un climat particulièrement conflictuel quant aux positions prises par les uns et les autres.

En s'attardant par la suite aux instances de discussion institutionnelles, nous avons pu voir que les limites soulevées par les acteurs, notamment dans la difficile représentativité des discours et la place inégale laissée aux participants les poussaient à mettre en place de nouvelles stratégies au sein de ces instances, mais également à créer de nouveaux espaces de participation plus ou moins informels. Ces nouveaux espaces ont pu révéler la différente vision des acteurs quant à la potentialité d'inclure les citoyens et d'instaurer le dialogue. Entre les associations environnementales et les agriculteurs, on voit en effet que la participation peut revêtir pour certains des espaces de dialogue plutôt horizontaux et cherchant la confrontation des différents arguments, tandis que pour d'autres la participation relève de logique de communication plutôt descendantes et utilisées pour faire valoir leurs arguments au sein de la population.

La méfiance envers les dispositifs participatifs instaurés par l'État, présente en toile de fond dans les discours, paraît conditionner l'engagement de ces acteurs dans de nouveaux dispositifs participatifs. C'est ce que nous avons pu montrer lors de l'analyse des visions portées sur l'Agora en tant que nouvel espace de dialogue sur le territoire. Là aussi les stratégies et critiques exposées par les acteurs nous montrent la difficulté de l'Agora à pouvoir revêtir le rôle d'un nouvel espace propice à l'émergence du conflit. Selon les acteurs, le dispositif apparaît soit comme trop déconnecté des réalités du terrain et est donc considérée comme illégitime pour parler de la gestion de l'eau, soit comme orientée vers des intérêts particuliers qui empêcheraient la considération de tous les points de vue.

Partie 3 : L'Agora du climat : entre cadrages institutionnels et apprentissage collectif

Maintenant que nous avons vu comment les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et notamment dans le conflit qui la traverse pouvaient se projeter dans le dispositif de l'Agora, il convient désormais de s'intéresser à l'analyse concrète de l'Agora. En effet nous avons pu montrer, grâce au discours des enquêtées, que les différentes opinions attribuées à ce projet avaient du mal à placer les Agoras comme des dispositifs légitimes et ouverts à une nouvelle forme de dialogue qui n'existerait pas sur le territoire.

Pour analyser cet espace de discussion, nous reviendrons dans la première sous-partie de ce chapitre à la construction en amont du dispositif ayant fait l'objet d'une co-construction entre les collectivités impliquées dans le projet. À travers l'analyse des cadrages opérés, nous verrons comment a été façonné ce dispositif et comment le conflit entourant la gestion de l'eau vient mettre à l'épreuve les différents choix techniques opérés.

Nous verrons ensuite le processus d'élaboration des propositions et la place laissée aux savoirs des participants à travers l'analyse des méthodes d'animation portée par le bureau d'étude engagé sur le projet. Par la suite, le rôle des élus et leur place au sein du dispositif nous permettra de comprendre comment ces derniers envisagent la prise en compte des propositions et comment cela nous permet de questionner le potentiel transformateur de l'Agora à un stade pour l'instant initial étant donné que nous sommes en train d'étudier l'édition numéro une de l'Agora.

Nous terminerons cette partie par aborder la montée en compétence et l'interconnaissance qu'a produit l'élaboration de ce dispositif à l'échelle du territoire du Marais poitevin. Dans l'objectif de comprendre comment l'agora au-delà de l'instauration de mécanismes de participation citoyenne, a pu se révéler être un nouvel outil au service des politiques publiques liées à l'environnement sur le territoire.

Les résultats d'un dispositif co-construit

Comme nous avons pu le mentionner dans la première partie de ce rapport, le PNR MP est plutôt familier avec la forme d'outils que représentent les projets LIFE de manière générale. L'axe de l'Agora au sein du projet LIFE a cependant une caractéristique nouvelle en tant qu'il a fait l'objet d'un travail de co-construction avec les différents acteurs du territoire voulant s'engager dans une telle mission. Les six communautés de communes concernées ont donc participé à des réunions de travail pour d'une part définir les objectifs des Agoras et l'organiser de manière pratique. Nous verrons ici que cette collaboration a pu entraîner certaines difficultés quant à l'objectivation des attendus d'un tel dispositif. Au-delà de ça, ce travail a été le fruit de différents cadrages autour du dispositif qu'il conviendra ici d'analyser en abordant le processus de sélection des participants. Pour terminer, nous verrons que les contraintes techniques liées aux postes d'agents du parc ou des collectivités a également pu avoir un impact sur les sujets abordés lors des Agoras.

La difficile définition des objectifs de l'Agora et son impact

Ce qui va nous intéresser dans cette section est le travail qui a œuvré à la définition des objectifs du dispositif participatif des Agoras. En effet, lors de mes entretiens et de l'analyse de la première vague de fiches de suivi¹⁴, j'ai pu me rendre compte de la difficulté qu'a représenté ce travail pour les acteurs engagés. Cette difficulté, en partie due à la nouveauté d'un tel événement et à l'implication qu'elle demande à des acteurs déjà très occupés à d'autres activités disposant alors d'un emploi du temps très chargé, a contribué à faire flotter un certain flou quant aux résultats recherchés de cette agora.

Plusieurs difficultés liées à la co-construction sont ressorties des entretiens : le caractère chronophage du projet, le distanciel comme outil qui ne facilite pas la concentration et la prise

14 Au-delà des matériaux récoltés sur le terrain à travers les entretiens et l'observation participante, nous avons, avec mes encadrants de stage, diffusé des fiches de suivi pour mieux cerner l'appropriation du projet par les élus. Une première vague envoyée en mars 2026 à toutes les collectivités investies dans le projet et une seconde vague en juillet. Le choix d'en faire deux s'est basé essentiellement sur le calendrier des élections municipales. Nous avons pris la décision d'en diffuser une avant les élections ainsi qu'une après.

de parole, la distance du territoire, la quantité de travail de chargé de mission dans les collectivités ou encore la pluralité d'acteurs qui demande plus de temps pour se mettre d'accord.

Ces difficultés ont entraîné une difficile définition des objectifs des Agoras, c'est ce dont fait le constat cette chargée de mission :

« qu'en fait, on s'est retrouvés souvent dans les ateliers, dans nos temps de préparation à se dire, en fait, on met quoi dans le programme de l'agora ? Oui, mais on ne sait même pas pourquoi on fait l'agora, c'est quoi l'objectif principal ? »

Cet extrait d'entretien est intéressant à analyser en le croisant à la vision plutôt critique d'une autre chargée de mission impliquée dans le projet pour comprendre ce qui au-delà des difficultés pratiques citées plus haut, a pu impacter la difficile définition des objectifs :

« J'ai été très critique sur le lancement, même sur le fait... Comme je vous le disais, en fait, que dans un appel à projet aujourd'hui, quand on répond (...) pour obtenir des financements, on écrit tout de suite le dispositif. On écrit, je vais faire une agora. Pour moi, c'est une erreur monumentale. Et surtout, pire, on écrit dans le Life, je vais faire une agora qui va réunir 150 personnes. A aucun moment, on écrit pourquoi on veut le faire, dans quelle démarche. Enfin, on ne pose pas... On ne pose pas nos vraies intentions derrière ça. »

Ce que l'on comprend dans cet entretien, c'est une remise en question de l'outil de l'appel à projet qui paraît inciter les répondants à formuler la forme d'un projet sans d'abord y réfléchir au fond. Dans le contexte des agoras, cela semble avoir contribué à définir combien de personnes participent et sous quelle forme globale sans s'être suffisamment attardé à définir les finalités mêmes du projet. Cela paraît en partie expliquer le flou autour des objectifs du projet que peuvent ressentir les personnes investies dans le dispositif de co-construction qui sont amenées à construire sur un temps court et avec d'autres obligations liées à leurs postes en parallèle, les finalités de l'Agora alors même que sa structure est déjà établie.

L'entretien avec le bureau d'étude a aussi mis en évidence le manque de clarté dans la définition des finalités du projet, notamment dans l'utilisation des propositions qui seront faites. Une salariée du bureau d'étude nous fait part de la nécessité qu'ils ont eue d'intervenir pour replacer la question des propositions :

« Je me suis dit « bah d'accord, l'objectif, c'est un carnet de propositions d'action., c'est bien. Porté à l'échelle de l'agora, ok. Mais comment ça rentre dans les interco, comment ça rentre dans les politiques publiques ? »

En tant que bureau d'étude extérieur chargé de l'animation, elle relève ici qu'ils ont eu besoin d'inciter les porteurs du projet à redéfinir concrètement le passage des propositions faites par les participants à son imbrication dans les politiques publiques. Selon elle, ce point n'avait pas été suffisamment travaillé pour aboutir à un objectif clair qui contribuerait à une réelle appropriation des propositions dans les politiques locales.

Ce flou autour de la définition des objectifs n'est cependant pas perçu de la même manière par tous les participants. En effet, une agente du parc responsable du projet me fait part que les objectifs sont pourtant clairement rédigés dans le *Grant Agreement* du projet et qu'ils ont fait l'objet de nombreuses discussions lors des réunions de co-construction. Ce décalage entre les différents agents engagés peut refléter d'une part une appropriation différenciée du projet qui peut venir du fait que certains agents sont présents depuis le début du projet tandis que d'autres sont arrivés en cours de route. Mais il y a également un autre point qui paraît important à prendre en compte dans la différence d'appropriation du projet, c'est la différence de « culture de la participation ». En effet, nous avons pu observer que certains agents avaient déjà mis en place sur leurs territoires, certains projets de participation citoyenne ou même dans d'anciens postes qu'ils ont pu occuper. Il faut alors repenser la difficulté de la définition des objectifs à travers la différence de familiarité qu'ont les agents avec à la fois des méthodes de travail collectives mais également avec les dispositifs de participation citoyenne.

Cette réflexion autour de la culture de la participation nous invite également à questionner le processus même de co-construction qui a été engagé dans le projet. Si la construction des Agoras est effectivement le fruit d'un travail collaboratif entre les agents des EPCI, les citoyens, les acteurs du territoire ou même les élus n'ont pas été associés à cette phase de définition du projet. Le processus de co-construction apparaît alors plus comme un processus institutionnel en amont du dispositif de participation citoyenne. On pourrait alors se demander si inclure les participants au moment même de la définition des objectifs de l'agora n'aurait pas pu contribuer à faire de l'agora un espace de dialogue plus légitime qui aurait pris en compte en amont des déficits des instances déjà présentes sur le territoire et notamment sur la question de l'eau. Ainsi

un aspect intéressant du dispositif aurait pu résider dans sa complémentarité avec les instances de gouvernance déjà présentes sur le territoire.

Une conséquence de la difficulté à définir les objectifs clairs de ces agoras et des différents niveaux d'appropriation de ces objectifs par les agents, que nous avons pu constater au moment de l'analyse des fiches de suivi, est la communication autour du projet aux élus. Si finalement ce qui a été défini comme objectif dans les agoras est la construction d'un espace de discussion autour du sujet de la résilience du territoire d'ici 2050, il a aussi été convenu d'engager les participants des agoras à rédiger des propositions qui ont pour vocation d'être présentées aux élus du territoire pour qu'ils puissent s'en saisir. Ainsi les agents ont dû communiquer autour du projet à leurs élus. Seulement, de par la définition floue des objectifs concrets, les fiches de suivi ont révélé que les élus avaient du mal à comprendre les finalités du projet. S'ils avaient pour la plupart une forte attente dans le caractère participatif du projet nous sommes rendu compte de la difficulté des chargés de mission à communiquer sur les intentions réelles des agoras. La difficulté face à la communication du projet, induite également par la différence de familiarité avec les dispositifs participatifs, a pu contribuer à des niveaux d'engagement variables de la part des élus. Nous verrons également dans la seconde sous-section de cette partie que la difficile mobilisation des élus ne vient pas uniquement de cette difficulté à définir les objectifs mais également d'un contexte d'élections municipales qui a pu impacter l'engagement de ces derniers.

Ces analyses rejoignent les travaux d'Elisa Minsart que nous avons cités en début de ce rapport sur l'importance d'analyser les processus de construction des assemblées citoyennes qui, par le caractère « ambigu » qui réside dans la définition des objectifs, n'atteignent pas les attentes escomptées des différents participants. Le flou initial autour des objectifs du dispositif apparaît ainsi comme un enjeu qui dépasse la phase de co-construction car il semble affecter également sa traduction auprès des élus censés assurer le portage politique du projet et s'y investir.

Les cadrages en amont : participants et contrainte professionnelles

Durant les réunions de co-construction se sont opérés les différents choix quant au montage des Agoras. Ce qui va nous intéresser dans cette deuxième sous-partie, ce sont les

cadrages liés aux participants invités ou non invités des différents agents qui ont pu influencer la place accordée à l'aspect politique des enjeux. L'analyse de ce cadrage nous permettra de montrer que les conditions de la participation sont socialement construites.

Le public présent dans les instances de participation constitue un enjeu central dans tout dispositif. En effet, l'objectif poursuivi étant de réunir la plus grande diversité possible de personnes du territoire pour parler des enjeux de ce dernier, demande de mettre en place des stratégies de recrutement permettant une représentation maximum du territoire. Pour ce faire, les collectivités ont fait le choix d'établir chacune leurs listes de leur côté qui étaient ensuite validées par leurs élus. Ce premier choix révèle un premier cadrage résidant dans le fait que les participants invités aux agoras sont des associations, professionnels ayant déjà eu l'occasion de travailler avec les institutions publiques du territoire. C'est ce dont me fait part cette chargée de mission dans une des collectivités engagées dans le projet :

« j'ai un peu du mal à me dire qu'on va avoir des acteurs qu'on a jamais vu qu'on va avoir des parents, des mères de famille, des pères de famille voilà je pense quand même que on aura beau faire tout ce qu'on veut on va avoir des gens qu'on a globalement déjà vu avant et donc surtout les gens qui ont déjà participé à tous ces dispositifs »

Ce témoignage fait part de la conscience des agents face à la difficulté de constituer un public réellement représentatif du territoire. Un autre aspect du témoignage nous permet de relever qu'habitude de participation va de pair avec la possible mobilisation de ces publics. En effet, si des personnes ont déjà participé à des dispositifs participatifs, elles seront plus enclines à s'engager dans les Agoras du climat. La participation peut alors apparaître comme une pratique qui tend à se reproduire et qui favorise la mobilisation de personnes déjà sensibilisées, ce qui constitue un risque dans le renouvellement des participants.

Pour tenter de pallier ce phénomène de participation limitée, les membres engagés dans la co-construction ont mis en place d'autres stratégies pour tenter de mobiliser d'autres personnes.

En effet elles ont mis en place un système de tirage au sort en contactant des habitants ayant participé à une enquête préalable l'année passée dans le but de les inviter aux Agoras. Les résultats de cette méthode n'ont pas été concluants, en vue du faible taux de participants tirés

au sort. Cette conséquence est due, selon les enquêtés, à la constitution de cette liste préalable des tirés au sort. En effet, les agents du parc ont contacté des professionnels de la participation dans différents endroits en France pour se baser sur d'autres exemples de tirages au sort dans d'anciens dispositifs participatifs. Selon eux, il faut tirer au sort sur une plus grande liste d'habitants du territoire pour *« chercher des gens qui ne se seraient peut-être pas manifestés comme habitants volontaires pour venir dans une agora »*. La recherche d'une meilleure effectivité de cette méthode a abouti à mettre en place une nouvelle stratégie : le tirage au sort sur les listes électorales pour la prochaine agora. Cette initiative des agents à aller chercher et s'inspirer d'autres méthodes de sélection dans d'autres dispositifs en France témoigne d'un processus d'apprentissage de la part des agents qui adaptent leurs décisions en fonction des difficultés rencontrées sur la première agora. Cependant cette nouvelle méthode fait apparaître une contrainte du dispositif : son coût financier. Les discussions débattues par les agents se déplacent alors sur la capacité du projet à financer la mise en place d'une telle méthode.

Comme expliqué dans la première partie, les invités et les tirés au sort ne sont pas la seule catégorie de public à avoir participé aux agoras. En effet, sur un objectif de 200 personnes mobilisées, 50 places étaient réservées à l'inscription libre de participants. Une campagne de communication a donc été effectuée pour diffuser l'information. Cette communication s'est donc faite par les différents membres impliqués dans le projet avec les moyens et habitudes qu'ils avaient à disposition de leurs instances. Une grande part du quota prévu initialement a été atteinte quant aux participants inscrits librement.

Une autre stratégie du projet pour atteindre des publics éloignés des instances de participation a été la mise en place de focus group qui se dérouleront entre les différentes agoras auprès de jeunes, de personnes précaires ainsi qu'un dernier organisé avec les mutuelles du territoire. Ces publics cibles montrent que les organisateurs ont conscience de l'éloignement de certains publics. Cette conscience peut venir notamment des expériences passées de participation citoyenne qu'ils ont pu organiser ou auxquelles ils ont pu participer eux-mêmes.

Toutes ces tentatives montrent bien la difficulté des dispositifs participatifs à mobiliser des participants non familiers avec les sujets traités dans les dispositifs et également non familiers avec des pratiques participatives.

Si effectivement les agents tentent de faire leur maximum dans la constitution du public des agoras, j'ai pu me rendre compte que certains acteurs restent en dehors de la considération

d'un public légitime à participer et pour différentes raisons : les associations militantes ou les agriculteurs engagés dans les logiques du conflit actuel sur l'eau. Le dispositif des Agoras ayant pour objectif de mettre en discussion des pistes d'action autour de la résilience climatique du Marais poitevin, leur absence peut sembler paradoxale, dans la mesure où les discussions sur l'adaptation du territoire sont difficilement dissociables des enjeux de gestion de l'eau qui traversent actuellement celui-ci.

En effet, un critère paraît sous-tendre la sélection des acteurs en lien avec le conflit : la dimension politique que peut représenter ce conflit. C'est ce dont me fait part une autre agente de collectivité :

« Les associations qui peuvent ne pas être invitées sont des associations qui sous couvert de défendre le vivant, défendent aussi un parti pris politique. Et donc voilà j'ai pas de sujet d'inviter des associations y compris qui peuvent être parfois sur des sujets qui peuvent aussi nous déranger. Mais à partir du moment où il n'y a pas de vocation politique derrière »

La distinction qu'opère cette agente de collectivité montre bien que le choix des collectivités, en plus de reposer sur des choix individuels en lien avec les attentes de chaque communauté de communes, montre un des critères qui intervient dans le choix des invités. En effet la politisation de l'engagement associatif des défenseurs de l'environnement semble incompatible avec la forme de participation proposée au sein de l'Agora. La participation est donc soumise à des normes implicites qui contribuent à définir les formes de paroles et de prises de position comme légitimes ou pas au sein du dispositif.

On comprend ainsi que la politisation de la parole des participants est jugée incompatible et qu'il y a une recherche d'un discours reposant plutôt sur la technique qui est attendu pour participer aux agoras. On comprend cela à travers cet autre extrait d'entretien avec la même agente :

« Donc par exemple moi je travaille énormément avec deux assos environnementales du département qui bien entendu sont sur la liste parce qu'en fait on est bien d'accord que leur objet c'est pour l'un la défense de la faune et de la flore et l'autre la défense des oiseaux. »

En précisant que leur objet est uniquement la défense de la faune et de la flore ou encore des oiseaux et que ces associations ne revendiquent pas d'affiliation partisane ou politique, on comprend que leur légitimité à participer repose sur la possibilité de les présenter comme des acteurs « techniques » de l'environnement, dont l'intervention peut être dissociée d'une prise de position politique plus large.

À travers l'analyse des invitations et des participants présents, on comprend que faire le choix d'une définition des listes de participants par chaque agent des communautés de communes, qui doit ensuite être validée par les élus, représente un certain cadrage qui contribue à définir et constituer un public légitime de s'exprimer au sein de l'Agora. Cette stratégie entraîne également la surreprésentation d'acteurs avec qui les collectivités ont l'habitude de travailler et qui sont plutôt familier avec les instances de participation. L'attente de validation des listes de participants par les agents de collectivités paraît être également un cadrage qui semble reposer sur les orientations politiques et les prises de positions personnelles des élus et des agents, comme nous avons pu le voir avec la volonté de ne pas inviter certaines associations environnementales.

Le technique au dépend du politique

Pour compléter les différents cadrages opérés en amont des agoras, nous verrons dans cette partie comment les contraintes professionnelles des agents des collectivités et du parc contribuent à orienter les discours autour d'aspects plus techniques du territoire, qui contribuent parfois à dépolitiser les enjeux et usages présents sur ce dernier.

En participant aux journées de terrain qui avaient vocation à informer les participants en amont des caractéristiques du territoire et des différents espaces qui façonnent le marais et en m'entretenant avec les agents du parc chargés d'animer ces journées, je me suis rendu compte que la posture technique qui a pu être arborée par ce dernier repose sur leur rôle au sein du parc.

« Je pense en tout cas qu'on doit garder une posture de technicien même si la dimension stratégie comment on fait, comment on s'y prend et la stratégie technique et la stratégie politique elles sont proches quand même dans cette affaire, et c'est

pas toujours simple quand tu travailles dans une communauté de commune ou dans un parc où il y a des élus c'est pas toujours simple de te dire jusqu'où je vais dans ma position et ma posture de technicien alors que des fois tu dis est ce que là on est pas en train de faire des grands courants d'air pour pas grand-chose. »

Ce verbatim nous montre la tension qui peut exister dans les postures des agents des communautés de communes ou du parc naturel régional. Il nous fait part qu'ils doivent « garder une posture de technicien » pour être en mesure d'organiser de tels événements, mais qu'il est parfois difficile de séparer le technique et le politique étant donné que certains choix techniques, comme il l'explique, peuvent avoir des conséquences politiques, notamment dans la collaboration avec les élus.

La recherche de technique comme engagement de neutralité dans la mise en place de tels dispositifs rejoint l'analyse faite plus haut sur les participants, de la légitimité de certaines paroles à émerger au sein de l'Agora. Si les visites de terrain avaient pour vocation la connaissance du territoire, en restant très techniques, elles ont contribué à définir une base de connaissances communes ancrée sur des savoirs de gestion de la zone humide sans chercher à questionner les différents usages qu'il pouvait s'en faire. L'émergence du sujet des réserves de substitution a donc parfois pu émerger, mais les techniciens ont à chaque fois cherché à éviter le sujet sous prétexte que cela était trop politique et n'avait pas lieu d'être discuté durant une telle journée et surtout en insistant sur le fait qu'ils ne prennent pas position sur un tel sujet.

Nous avons pu voir dans cette sous-partie que la co-construction d'un dispositif posait certaines limites et à différents niveaux. Tout d'abord nous avons pu analyser les discours des enquêtés face à leur ressenti des ateliers pour comprendre que les agents ne s'étaient pas approprié de la même manière les objectifs de l'Agora. Cela a pu être influencé par le cadre qu'impose la rédaction des réponses aux appels à projet, mais également par le fait que les agents soient plus ou moins habitués à mettre en place de la participation citoyenne. Ce flou relatif autour des objectifs a pu impacter l'engagement des élus bien qu'il ne soit pas le seul élément, comme nous allons le voir dans la partie suivante. Ensuite, nous avons pu analyser les méthodes de recrutement des participants et mettre en valeur que certains cadrages participaient à la définition de qui peut parler et sous quelles conditions. Notamment sur la question de la gestion de l'eau. Cela paraît paradoxal lorsque nous nous attardons sur l'importance portée par

certaines agents à aborder la question de l'eau. La nécessité de prendre en compte le conflit ressort de manière forte dans beaucoup de discours. À l'image de cette discussion avec un agent :

« L'eau sera de toute façon quoi que tu fasses dans le marais, l'eau est un sujet de conflit. L'idée c'est juste de tenir, qu'il soit productif et ça c'est un peu plus le cas qu'il y a quelques temps. Fin j'espère, pour les agoras ça se passera bien je pense, il n'y aura pas de révolution ou les gens ne vont pas se taper dessus. Ou alors vraiment là on aura raté donc non, non... ce serait un échec mais ça n'arrivera pas. »

Dans son discours, on comprend qu'il considère le conflit de l'eau comme constitutif des logiques du territoire, en cela il résulte d'un sujet primordial et nécessaire à aborder si l'on parle de résilience du marais. Cependant ce qu'il nous fait comprendre, c'est que les Agoras ne sont pas un lieu pour résoudre le conflit mais plutôt un espace dans lequel il faut garder un minimum de dialogue. C'est ici que réside la contradiction entre volonté d'aborder le conflit de l'eau mais dans certaines conditions. Le choix de ne pas inviter les acteurs eux-mêmes engagés dans le conflit montre ainsi que certaines formes de conflictualité sont considérées comme difficilement compatibles avec le cadre des Agoras. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une volonté d'éviter totalement la question de l'eau, mais plutôt d'une volonté de maîtriser les conditions dans lesquelles celle-ci peut être mise en discussion. Ceci fait écho avec la contrainte et les habitudes de travail plutôt orientées sur des compétences techniques des agents et donc sur la présentation d'enjeux du territoire qui se cloisonnent au fonctionnement technique du marais en laissant de côté les aspects politiques qu'ils entraînent. On comprend derrière tous ces cadrages un certain besoin d'aborder la question de l'eau mais également des stratégies d'évitement et d'encadrement de la question pour qu'elle reste dans un régime plutôt technique de gestion du conflit et qu'elle ne devienne pas un espace de confrontation politique. La co-construction des agoras apparaît ainsi comme un processus durant lequel ne sont pas débattues uniquement les modalités pratiques du dispositif mais également les conditions dans lesquelles certaines paroles, certains sujets et certaines formes de conflictualité peuvent y prendre place.

L'élaboration des propositions

Si dans la première sous-partie nous nous sommes intéressés plutôt au cadrage en amont des Agoras pour comprendre comment s'est construit le dispositif dans la définition de Qui parle ? À quelles fins ? Il convient désormais de s'attarder à l'analyse de l'élaboration des propositions et de la place des participants dedans. Tout d'abord nous reviendrons dans une courte partie sur la manière dont s'est organisée concrètement la première édition de l'agora pour contextualiser l'analyse. Nous verrons ensuite la manière dont cet espace est cadré, notamment par la présence et le travail du bureau d'étude pour analyser l'espace qui est fait aux participants dans l'élaboration des propositions. Nous terminerons cette partie par l'analyse du discours des élus et leur engagement dans le projet pour comprendre comment ils envisagent l'instauration des propositions au sein de leurs instances.

Le déroulé des agoras

L'Agora 1 s'est donc déroulée dans la ville de Luçon situé dans le département Vendéen et sur le territoire de la Communauté de Communes de Sud Vendée Littoral. Elle s'est déroulée du vendredi 15h au samedi 19h en suivant le programme suivant :



1^{re} AGORA DU CLIMAT - AGISSONS POUR NOTRE TERRITOIRE

S'adapter à l'élévation du niveau de l'océan et aux submersions marines

PROGRAMME

SAMEDI 30 MAI OU SAMEDI 6 JUIN 2026 (AU CHOIX)
Journée de terrain à travers le Marais poitevin
Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à l'extérieur.

8h30 - 10h00
Transport en car depuis plusieurs points de départ, suivant les points de rendez-vous détaillés lors de l'inscription. Accueil des participants en salle.

10h30 - 17h00
Circuit de visite du Marais poitevin en car, avec différents points d'arrêt et déjeuner en salle à midi (repas offert).

17h00 - 18h30
Retour en car vers les mêmes points de dépôt que le matin.

VENDREDI 26 JUIN 2026
9. Salle Plaisance - 6 chemin de la Motte des Quatre Seigneurs, 85400 Luçon
Un transport en car est proposé, voir détails lors de l'inscription.

15h00 - 16h00
Accueil-café et découverte de l'EXPOSITION (diverses ressources et supports pour comprendre ce qui se joue sur le territoire).

16h00 - 16h45
Introduction et présentation de la démarche.

16h45 - 19h00
Ateliers en sous-groupes pour découvrir le diagnostic et les enjeux sur notre territoire (effets et risques liés au changement climatique, démarches en cours, exemples d'actions).

19h15 - 20h00
Pause restauration (repas offert).

20h00 - 21h30
Conférence inspirante pour préparer les échanges du samedi.

Suite du programme au verso →



SAMEDI 27 JUIN 2026
9. Salle Plaisance - 6 chemin de la Motte des Quatre Seigneurs, 85400 Luçon
Un transport en car est proposé, voir détails lors de l'inscription.

8h30 - 10h00
Accueil-café.

10h00 - 13h00
Proposition de pistes pour agir : échanges collectifs, réflexion individuelle et ateliers en sous-groupes.

13h00 - 14h15
Pause restauration (repas offert).

14h15 - 16h30
Priorisation des pistes d'actions proposées : présentation de la synthèse des travaux menés dans la matinée, identification des priorités à donner, votes, travail en groupes.

16h30 - 17h00
Clôture de la journée.

Objectifs de l'Agora du climat :

- Découvrir et comprendre les enjeux locaux liés au changement climatique
- Croiser les regards entre habitants, acteurs socio-économiques et élus
- Faire émerger des propositions d'adaptation pour vivre le territoire en 2050

Organisé par



Cofinancé par
l'Union européenne



L'espace de l'Agora au sein de la salle de plaisance de la ville de Luçon se divisait en deux espaces, un premier dans lequel on pouvait retrouver un accueil café/bar et des tables ainsi que la table d'émargement de l'évènement. Puis une grande salle dans laquelle étaient disposées les tables pour les séances de travail. Au total douze tables de travail d'environ sept personnes étaient mises à disposition en ilots et étaient entourées par une exposition de données sur le territoire du Marais poitevin, comme il est possible de voir sur l'image ci-contre. Le choix



des plans de tables a été défini par le bureau d'étude Auxilia sur certains critères de représentativité : entre les collègues (élus, habitants inscrits, tirés au sort et acteurs socio-économiques) et entre les personnes qui se sont inscrits en même temps (par exemple sur la séparation des couples ou des collègues de travail). Comme nous l'avons dit précédemment le nombre de participants total s'est élevé à 83 participants le vendredi et à un peu plus d'une soixantaine le samedi après-midi (certaines personnes ayant participé qu'à une seule journée ou d'autres ayant quitté l'agora le samedi lors de la pause du midi). Pour ce qui est de l'organisation des ateliers, comme cela est inscrit sur le programme, les participants ont été invités à travailler durant trois phases d'ateliers en sous-groupe. De nombreux temps ont aussi été laissés aux discussions informelles et à l'interconnaissance des participants comme les repas ou les pauses café. Cela a constitué un point important pour les organisateurs car durant les ateliers, les participants restaient avec les mêmes plans de tables durant les deux jours. Les seuls changements qui s'opéraient étaient ceux des animateurs qui effectués un roulement entre les différentes tables. L'animation des tables était faite par les agents des collectivités et l'organisation globale de la journée, par le bureau d'étude qui s'occupait de l'animation du Powerpoint et de donner les consignes générales. Une conférence « inspirante » s'est déroulée le vendredi soir et a été ouverte aux personnes extérieures désireuses d'y assister. Elle a été présentée par un salarié du bureau d'études. La deuxième journée du samedi a commencé à 9h et a débuté avec une nouvelle phase d'ateliers consacrée à la rédaction de propositions d'actions. À la fin de la matinée du samedi, les salariés d'Auxilia (le bureau d'étude) se sont

chargés de récolter toutes les propositions émises et ont opéré une concaténation pour les trier par catégories et retirer les doublons. Les propositions retenues ont été soumises au vote par gommettes de couleurs durant la pause du midi et les participants ont été invités à travailler sur trois propositions lors du dernier atelier de l'Agora avant une restitution finale.

Un espace de discussion fortement cadré

Maintenant que nous avons éclairci l'organisation et le déroulé de l'Agora, nous allons nous intéresser dans cette sous-partie à l'instauration pratique de l'espace de dialogue au cours des deux journées à travers l'encadrement fait par le bureau d'étude ainsi que la réception des ateliers par certains participants avec lesquels nous avons pu nous entretenir lors de discussions plus informelles durant l'Agora.

Tout d'abord un premier travail de cadrage du déroulé s'est opéré par le bureau d'étude chargé de l'animation de l'agora. En effet, comme précisé juste avant, les salariés d'Auxilia n'ont pas directement animé les tables, ils ont procédé à un briefing des agents. Ce briefing a mis en valeur la diffusion des pratiques de la concertation par le bureau d'étude se plaçant en experts de la participation. Le sujet principal de la courte réunion a été de faire attention à l'équitable distribution de la parole. Pour se faire, plusieurs « techniques » sont exposées comme le fait de proposer le rôle de scribe aux participants qui monopoliseraient trop la parole ou encore le rôle du maître du temps. Les interactions des participants sont donc ici sujettes à être cadrées par ces méthodes de régulation de la parole. La concertation prend alors une forme technique soumise à des règles qui contribuent à la structurer. Si le cadrage des participants vu en amont a montré comment les acteurs du projet ont tenté de limiter l'apparition d'une forme de débat conflictuelle, on voit à travers les modalités d'animation des tables de nouvelles stratégies pour éviter l'émergence de toute discussion qui ne serait pas compatible avec l'espace de discussion imaginé dans l'Agora. Des règles d'or sont alors présentées au public par le bureau d'étude au moment du début des Agoras : écoute mutuelle, chacun arrive avec ses expériences, ses points de vue, pluralité des points de vue, il faut avoir une « attitude constructive, d'ouverture ».

Cette diffusion des pratiques de la participation ne se retrouve pas uniquement dans les modalités d'animation des espaces de discussion mais également dans les formes d'ateliers proposés. Comme nous le fait part cette salariée du bureau d'étude :

« On réinvente la roue à chaque fois, mais il y a toujours les bases, on les connaît. Enfin, là, les chapeaux de Bono¹⁵, déjà, on a fait des cartes personnages et pas des chapeaux parce que Sud Vendée Littoral avait travaillé ce type de sujet avec des chapeaux de Bono. Et donc, ils ont dit, ça serait bien qu'il n'y ait pas les chapeaux. On a dit, OK, on va faire des cartes. Ils ont dit, oui, d'accord, ils y verront que du feu. »

Cet extrait d'entretien est particulièrement parlant sur la reproduction des méthodes employées pour mettre en place les espaces de discussion. Les outils utilisés se diffusent jusqu'à être trop présents et provoquer des méthodes d'animation qui peuvent lasser les participants. Les professionnels opèrent donc de légères modifications sur la forme des ateliers pour la rendre acceptable au contexte dans lequel se déroulent ces derniers.

L'utilisation de ces méthodes d'atelier a donc tendance à se reproduire dans de nombreux dispositifs. S'ils permettent de mettre en place des méthodes de travail, nous avons pu nous rendre compte que parfois ils avaient tendance à apporter un cadre très technique dans les données à mobiliser et récolter.

15 Les chapeaux de Bono est un exercice, une méthode de réflexion utilisée dans les exercices d'intelligence collective qui consiste à examiner une question sous différents angles représentés par les 6 chapeaux de différentes couleurs (neutralité, créativité, émotions, organisation, optimisme et pessimisme)

En effet les trois ateliers consistaient en le remplissage de livrets ou de feuilles d'exercices, dont voici un exemple :

Le petit livret du détective

Cher enquêteur, chère enquêtrice,

Le Marais poitevin de 2050 est en pleine mutation. Votre mission : parcourir les indices laissés par les experts et les habitants du futur pour comprendre comment nous allons nous adapter.

Observez, écoutez et notez vos découvertes avec vos propres mots !

Mon nom :

Mon prénom :

Ma commune :

En observant la carte du territoire et les panneaux sur le climat, quels sont les deux « ennemis » qui menacent de transformer le paysage du Marais d'ici 2050 ?

En lisant les fiches sur les risques, quels sont les dangers qui menacent directement les coquillages (conchyliculture) et les poissons du marais ?

Après avoir écouté une capsule sonore d'un habitant de 2050, quel « sacrifice » ou changement vous semble le plus difficile à accepter ?

Dans l'Archétype C (« Marais agricole nourricier »), quelle est l'activité qui devient le cœur absolu du territoire ?

Si vous étiez un agriculteur dans l'Archétype B (« Rythme de l'eau »), à quoi ressemblerait votre travail au quotidien ?

Comparez les diagrammes « en radar » des scénarios A et E. Lequel des deux laisse l'eau circuler le plus librement (note de 1 sur la branche Eau) et lequel cherche à la contrôler totalement (note de 0) ? Pour quelles raisons ?

Lors de votre déambulation, un objet ou un élément a forcément attiré votre attention (une digue, une maison sur pilotis, un drone de surveillance...). Dessinez-le dans le cadre ci-dessous !

MAÏSILIENCE

Cofinancé par l'Union européenne

Si les participants sont invités tout au long de l'Agora à élaborer des propositions en fonction de leurs connaissances et de leur vécu du territoire, l'atelier proposé était très largement orienté sur les connaissances présentes au sein de la salle et ces livrets recentraient les discussions autour de ces dernières, laissant moins de place aux « connaissances situées » ou savoirs expérientiels des participants. Nous avons alors pu observer que de nombreux participants s'inquiétaient sur le temps qui leur était imparti pour bien répondre à toutes les questions des livrets. Cette dynamique contribue à motiver les participants, mais elle peut parfois se révéler frustrante et contraignante pour les participants qui manquent de temps et craignent de pas répondre « correctement » aux réponses attendues. Elle révèle aussi que le cadrage des données considérées comme légitimes instaure une certaine hiérarchie dans les savoirs. L'aspect scolaire et protocolaire a d'autant plus été observable dans le vocabulaire employé par les animateurs du bureau d'étude tout au long de l'agora qui reposait sur un

discours valorisateur du travail des participants tel que « vous avez bien travaillé » ou encore « vous avez fait du bon travail ».

Cet aspect s'est également retrouvé dans le discours des participants au moment d'une conférence organisée le vendredi soir. Cette conférence a été présentée par un salarié du bureau d'étude qui accompagne le dispositif. Elle portait essentiellement sur les risques de la submersion marine avec une approche psycho-sociale en lien avec les études qu'a effectuées le présentateur. Cependant de nombreuses critiques ont été faites sur d'une part le fait que les données présentées ne concernaient pas le territoire sujet de l'agora et sur le format très scolaire et descendant que proposait cette conférence. Un participant est intervenu lors de la conférence pour donner son avis sur des données qu'il ne jugeait pas en accord avec le territoire et également pour inciter le présentateur à venir sur le terrain pour se confronter aux réalités. Le lendemain matin, lors de discussions informelles, nous avons également pu recueillir l'avis de certains participants qui considéraient qu'inviter un acteur du territoire expert du Marais poitevin aurait été plus adéquat pour la conférence et également sur le fait que certains participants s'étaient sentis « comme à la fac ». Tous ces retours nous invitent une nouvelle fois à convoquer les travaux de Lascoumes, Callon et Barthe pour montrer qu'ils viennent confirmer cette tendance à hiérarchiser les différents types de savoirs en savoir profane et savoir techniques. Les interventions des participants nous montrent la volonté de ces derniers à participer à l'espace de création des informations sur lesquelles ils leur convient de débattre.

Le choix d'une telle conférence, comme nous avons pu le comprendre lors d'un entretien avec une salariée du même bureau d'étude peu après l'agora, s'était établi sur l'habitude du présentateur à présenter de telles données. C'est ce dont elle nous fait part ici :

« Lui, c'est des conférences qu'il fait régulièrement. Donc là, il l'a dans l'esprit. Enfin, en tout cas, le sujet, c'est son sujet. Il le connaît bien. »

Selon ce qu'elle nous dit, on comprend que l'habitude du salarié à présenter des conférences sur « son sujet » constituait en soi un argument pour organiser telle qu'elle la conférence. Cela rejoint une fois de plus l'idée que la professionnalisation de la participation à travers la réutilisation de méthodes basées sur l'expérience des bureaux d'études peut parfois entraîner une standardisation des modèles de participation et limite le travail d'adaptation aux contextes et caractéristiques locales dans lesquels se développent les dispositifs.

L'espace de l'Agora paraît donc façonné par des méthodes d'animation et d'atelier très orientées vers la production de savoirs basés sur un certain type de connaissances et sur des méthodes qui laissent peu de place à l'émergence de savoirs d'expertise. Le sentiment des participants sur la conférence ainsi que sur le format parfois descendant et scolaire du dispositif nous ont permis de mettre en lumière une certaine limite à la reproductibilité des méthodes d'animation dans les dispositifs de participation. La tendance à orienter les discours vers une considération plutôt technique de l'adaptation sur le territoire paraît contribuer à effacer les enjeux politiques qui sous-tendent les usages de l'eau sur le territoire. Le sujet des réserves de substitution et ce qu'engage leur construction dans des visions d'adaptation du territoire n'a pas du tout fait l'objet d'une discussion formalisée lors de l'agora. Si elle a pu émerger sur certaines tables, elle a rapidement été évitée comme lors des journées de terrain.

Les élus en bout de chaîne et leur difficile mobilisation

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons pu montrer que la difficile définition des objectifs avait pu, d'une certaine manière, impacter la projection des élus dans le projet. Or le dispositif, bien qu'ayant à vocation la création d'un espace de discussion autour des enjeux de la résilience climatique, a également pour objectif la prise en compte dans les politiques publiques des propositions émises par les participants. Ces propositions feront l'objet d'un tri de la part des élus et de choix en fonction de leur jugement sur leur faisabilité. La présence des élus conditionne ainsi l'implication des propositions dans les décisions. Mais les éléments abordés dans la partie 1 ne sont pas les seuls qui ont pu impacter la mobilisation des élus.

En effet, le calendrier de l'Agora a été traversé par la période des élections municipales. Les fiches de suivi que nous avons fait passer aux agents des collectivités ont permis de montrer comment ces événements ont pu plus ou moins impacter l'engagement des élus. Après l'analyse de ces dernières, on constate que certaines collectivités n'ont pas forcément perçu de conséquences au sein de leur fonctionnement suite au renouvellement de la grande majorité de leurs élus. Cependant dans certaines collectivités on a pu analyser que le changement d'élus a dû nécessiter une nouvelle phase d'appropriation du projet et donc un temps de familiarisation et de compréhension du dispositif des agoras pour les nouveaux élus. Les élections ont également pu impacter la présence de certains élus qui n'ont pas eu le temps d'être informés ou mobilisés, comme l'ont fait part certains agents.

La mobilisation reste, à ce stade du projet, plutôt inégale selon le territoire. Cependant durant l'Agora étaient présents certains des élus du territoire et ils ont également pu s'exprimer quant à la prise en compte des propositions de l'agora dans les politiques publiques.

C'est ce que l'on comprend dans le discours du président du parc lors de l'introduction de l'évènement :

« Enfin soyons clairs, la démarche est audacieuse car malgré l'énergie déployée, les moyens engagés, nous ne pouvons garantir une obligation de résultats. Juste une obligation de moyen, qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Et bien tout d'abord, que nous ne vous mettons pas la pression, si ce n'est la pression de l'extérieure due à la météo, à l'inverse ne nous la mettez pas quand il s'agira de mettre en œuvre les solutions d'adaptation que vous allez élaborer. »

On comprend ici que l'Agora représente selon cet élu plus un espace de discussion et d'interconnaissance qu'un réel espace de décision politique qui pourrait véritablement influencer sur les politiques publiques du territoire. L'incertitude liée à la mise en place des propositions élaborées vient questionner le degré de participation. On peut ici faire le lien avec les échelles de participation proposées par Arnstein qui nous permet de considérer pour l'instant l'espace de l'agora comme un espace de consultation plus qu'un espace de « délégation du pouvoir ». Pour pouvoir réellement objectiver cela, il conviendra par la suite d'analyser les autres agoras et notamment le réel résultat d'appropriation des propositions des élus lorsque les agoras seront terminées. Mon enquête ici est centrée sur les cadrages en amont ainsi que le déroulé même de l'Agora 1.

Au-delà du discours qui semble laisser paraître une définition de l'agora plutôt centrée sur l'interconnaissance et la discussion, la difficile mobilisation des élus tout au long du processus interroge également leur perception du dispositif. En effet, la faible présence des élus peut contribuer à montrer leur difficile appropriation du sujet et ainsi requestionner le réel impact de l'Agora dans les décisions politiques. Cette attente de résultat dans les décisions politiques est un critère important à prendre en compte pour questionner le dispositif de l'Agora et comprendre comment il prend place dans la diversité des dispositifs participatifs mis en place de plus en plus en France.

L'incertitude liée à la prise en compte des propositions, en plus d'impacter la finalité même du dispositif, paraît faire ressortir une certaine peur chez les participants quant à la réelle portée de leur participation. Lors d'un micro-entretien post agora avec l'une des participantes, elle a pu me faire part de cette peur. Après m'avoir expliqué qu'une précédente expérience l'avait déçue dans le manque de retour de l'organisation sur ce qu'avait été fait des matériaux construits par les participants, elle me fait part de ses attentes vis-à-vis de l'Agora :

« Même si j'ai recommencé avec cette Agora du Climat, et que je suis prête même à participer à d'autres journées. Voilà. Ce qui est important, c'est vraiment d'avoir un suivi. Qu'est-ce qu'il en a été tiré ? Qu'est-ce qu'il y a été mis en place ? Bon. Voilà. »

Ce qui ressort de cet extrait est l'attente mise sur une restitution du réel usage qui a été fait des propositions de participants. Sa participation semble ainsi conditionnée par un retour explicite sur ce qui a été décidé de mettre en place concrètement suite à l'élaboration des propositions. Cela rejoint ce que nous avons pu voir dans la partie 1 de ce mémoire quant à la non-participation des citoyens liée au doute qu'ils ressentent dans leur réel impact sur les décisions publiques. Il y a un enjeu fort ici qui réside dans le travail de restitution qui doit être mis en œuvre tout au long du projet pour éviter une lassitude et un essoufflement de la participation sur le territoire.

À travers l'analyse du déroulé de l'agora, nous avons pu montrer qu'elle représente un espace fortement cadré dans le travail d'élaboration des participants. À la fois par les modalités des ateliers qui recouvrent un cadre plutôt scolaire tout comme la conférence et qui font appel à des connaissances du territoire très techniques et définies préalablement par les organisateurs. Mais également à travers les discours et la présence des élus qui témoignent pour l'instant d'une difficile mobilisation de ces derniers, pouvant impacter le réel impact des participants sur les politiques publiques. Les participants ont en effet révélé leur inquiétude quant à la réelle considération de leur travail effectué. La temporalité de l'enquête ne permet cependant pas de conclure sur la capacité du dispositif à transformer l'action publique, cependant mon analyse a permis surtout d'identifier les conditions et les tensions qui sous-tendent cette capacité

transformatrice. Si cet effet n'est pas objectivable pour le moment, un autre impact des agoras et du projet a été relevé dans les discours des agents quant à la production de nouvelles dynamiques de travail et d'interconnaissance au sein des collectivités du territoire. C'est ce dont va traiter la dernière partie de ce rapport.

L'agora 1 comme entraînement pour faire naître une méthode de travail

Au-delà des effets directement observables sur les participants et sur les échanges autour des enjeux climatiques du territoire lors des Agoras, les entretiens réalisés auprès des agents investis dans le projet ont permis de montrer un autre résultat constituant du projet. En effet la mise en œuvre du dispositif a conduit les agents des collectivités et du parc à objectiver un certain apprentissage collectif. La nécessité de travailler en groupe, la nouveauté du projet, son échelle territoriale ainsi que l'expérience d'animation durant l'Agora sont autant d'expériences qui ont permis aux acteurs de développer de nouvelles compétences en matière de participation citoyenne.

Nous verrons dans cette dernière partie du mémoire comment les effets du projet dépassent la seule production d'un espace de concertation et de production de propositions avec les participants. Nous montrerons que la collaboration des acteurs a permis d'instaurer de nouvelles dynamiques de travail et d'interconnaissance au niveau des collectivités. Pour terminer, nous analyserons la manière dont l'expérience du LIFE contribue à faire de la participation citoyenne un outil progressivement intégré aux pratiques de l'action publique environnementale. Tant dans des territoires où la culture de la participation était relativement présente et où le LIFE leur a permis d'approfondir leur pratique, que dans des territoires où la participation ne constituait pas d'enjeu particulièrement fort et où ainsi le projet leur a permis de l'ancrer comme un nouvel outil.

L'interconnaissance et le travail de groupe comme résultat prégnant des Agoras

Ce qui ressort comme un résultat majeur et prégnant de ces Agoras est en effet, l'interconnaissance et le travail en collectif des collectivités et du parc à l'échelle du territoire du Marais poitevin. C'est un constat qui a pu être partagé par tous les agents dans les entretiens. À l'image de ce premier extrait :

« Je pense qu'un des grands enseignements du LIFE, ça va être ça, c'est de bien connaître nos collègues dans les autres EPCI, leurs habitudes de travail, leurs projets. Rien que ça, c'est déjà gagné. »

À travers cet extrait, on comprend que la réussite du projet, selon les enquêtés, ne se mesure pas uniquement dans la création de propositions d'adaptations et de concertation avec

le grand public, mais également dans la capacité à nouer des liens professionnels à l'échelle d'un territoire plus vaste que les frontières administratives des EPCI. En cela le LIFE a permis de développer une « culture professionnelle » comme le fait part un autre enquêté.

« C'est des trucs qui se faisaient pas avant le début de la candidature. On travaillait jamais à plusieurs donc c'est une culture professionnelle que tu partages, c'est des regards croisés c'est toujours beaucoup plus riche humainement »

On comprend à travers son discours que le travail collectif entre les agents leur permet de mettre en place des logiques de travail communes qui contribueront à fluidifier la collaboration future à l'échelle du territoire. Cet enquêté rajoute l'enrichissement « humain » qu'apporte ce projet selon lui, qui montre qu'au-delà des bénéfices strictement professionnels, la dynamique leur permet de confronter leurs regards et de créer des liens interpersonnels entre eux.

Cet autre enquêté fait également part de la volonté de poursuivre cette dynamique en dehors du projet :

« Nous c'est vraiment le point énorme positif du LIFE, c'est qu'on travaille... on connaît beaucoup plus les autres EPCI. On sait comment ils fonctionnent on connaît plus leurs projets même si ça c'est peut-être un truc à améliorer de justement parler plus de nos projets interco hors du LIFE mais ça a vraiment créé, permis cette mise en lien et une mise en cohérence enfaite aussi d'une certaine manière. »

En insistant une nouvelle fois sur le « point énorme positif » qu'a permis le LIFE à savoir l'interconnaissance et le partage de dynamiques de travail, elle relève une nouvelle fois les bénéfices qu'un travail de co-construction peut amener sur un territoire n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble. En effet, c'était la première fois que les agents de communautés de communes différentes travaillaient ensemble autour d'un montage de projet aussi conséquent et à une telle échelle. Le LIFE apparaît ainsi comme un tremplin pour repenser les frontières administratives qui traversent le territoire. On comprend dans ses propos que la pérennité de cette collaboration reposera également sur la capacité des agents à continuer d'instaurer des logiques de travail en collaboration sur le territoire.

Un projet innovant qui permet une montée en compétence

Comme nous avons pu le voir dans la partie sur les participants, les acteurs se sont investis dans la recherche de nouvelles méthodes en s'informant sur d'autres dispositifs déjà existants en France, ce qui révèle une certaine volonté de s'améliorer dans leurs compétences à organiser de tels dispositifs. La montée en compétence des agents est également un résultat majeur des agoras qui a été relevé par les agents. Lors de la réunion de debriefing des Agoras, les agents ont pu faire part de leur volonté d'être davantage formés sur les modalités d'animation de tels dispositifs.

La nouveauté du projet dans son ampleur et son échelle constitue pour certaines collectivités un moyen d'élargir des méthodes de participation qu'ils avaient parfois déjà pu mettre en place. Le LIFE apparaît comme un projet tremplin pour instaurer de nouvelles instances de gouvernance.

« Moi je pense que j'espère toujours du LIFE de proposer des formats différents, d'être sur des choses un peu innovantes et d'être capable d'avoir une certaine ambition qu'on n'est pas capable de porter nous-mêmes. On essaye déjà de faire de la participation citoyenne. On essaye d'en faire du mieux qu'on peut. Mais là d'arriver dans quelque chose d'une ampleur qu'on n'est pas capable de porter ou en tout cas avec une création, quelque chose de nouveau, enfin qui est vraiment, qu'on n'a jamais fait ailleurs. C'est plutôt ça que j'attendais. J'avais pas d'idée précise en tête mais j'avais envie qu'on se challenge, je dirais. »

Cette montée en compétence les incite donc à mettre en place de plus en plus de dispositifs participatifs au sein de leurs collectivités. À l'image par exemple d'une communauté de communes engagée sur un dispositif participatif autour du Plan Alimentaire de Territoire (PAT) en collaboration avec le même bureau d'étude chargé de l'animation de l'Agora.

Nous avons pu montrer que certains territoires possèdent une plus grande culture de la participation. Sur ces derniers, le LIFE représente alors un moyen d'approfondir ses méthodes déjà ancrées dans leur système de fonctionnement. Cependant sur certains territoires, la participation n'a pas toujours fait l'objet d'une ambition forte. Ainsi le LIFE représente pour eux une manière de faire petit à petit rentrer de nouvelles méthodes. C'est ce que nous allons voir dans cette dernière sous-partie.

Un nouvel outil des politiques environnementales

Mais la nouveauté du dispositif permet parfois simplement d'instaurer de nouvelles logiques de gouvernance. Sur certains territoires, la participation n'est pas forcément envisagée, comme en témoigne cet agent d'une collectivité :

« Après, des consultations type consultation obligatoire (PCAET, etc.), ça oui, il y en a pas mal avec des acteurs qu'on connaît, etc. Mais par contre, des participations citoyennes, ça arrive... euh... ben non, on va dire jamais. Mais je crois que depuis que je suis ici, j'en ai pas vu, quoi. »

Depuis son arrivée au sein de la collectivité, il a pu faire le constat qu'aucun dispositif participatif n'avait été mis en place. Il fait la distinction entre une participation règlementaire et une participation comme le projet LIFE où l'investissement des collectivités était volontaire pour impliquer davantage les citoyens. L'absence de dispositif participatif au sein de cette collectivité constitue à place le LIFE comme une expérimentation nouvelle d'une gouvernance qui n'était pas intégrée aux pratiques habituelles de la structure. Le LIFE peut ici aussi jouer le rôle d'un dispositif « tremplin » pour expérimenter de nouvelles méthodes.

La possibilité d'intégrer durablement ces nouvelles pratiques apparaît également à travers le témoignage d'un autre agent d'une collectivité du territoire :

« Après, moi, je me questionne justement... Je suis un peu toute nouvelle dans cette démarche-là, mais je ne sais pas si d'une façon ou d'une autre, on pourrait raccrocher la démarche du LIFE, Maraisilience, à notre PCAET aussi. Je pense que ça peut être annexé d'une façon ou d'une autre. Je pense que ce serait intéressant aussi. »

Ce témoignage montre que l'enquêté ne considère pas la production créée par participation citoyenne uniquement restreinte au cercle du projet LIFE mais comme pouvant être intégrée aux politiques déjà existantes. Cela montre une certaine valorisation et reconnaissance de la pratique. D'autant plus que la collectivité dans laquelle elle travaille n'est pas nécessairement familière avec les dispositifs de concertation. Ainsi le LIFE semble

constituer un projet susceptible d'impacter les pratiques de participation citoyenne sur le territoire et d'insuffler une plus grande mise en place de tels dispositifs.

En définitive, l'Agora 1 et le projet LIFE peuvent être considérés comme une expérience de participation permettant aux acteurs engagés de construire de nouvelles dynamiques de travail à l'échelle du Marais poitevin. Il vient également requestionner la place que peut occuper la participation citoyenne dans l'action publique locale et notamment sur la mise en place de politiques environnementales. L'interconnaissance et la montée en compétences des agents sur les dispositifs de participation citoyenne constituent des effets indirects de la participation citoyenne mais représentent pour les acteurs des résultats à part entière très prégnants de ce projet.

Conclusion

Cette dernière partie d'analyse du dispositif des agoras nous a permis de relever un grand nombre de résultats particulièrement intéressants dans la manière dont l'espace de discussion de l'agora est façonné par différents types de cadrages. En analysant le processus de co-construction de l'agora, nous avons pu montrer une certaine volonté d'aborder la question de la gestion de l'eau en la considérant comme un aspect constitutif du territoire. Cependant les cadrages en amont, tant au travers des participants que dans les données plutôt orientées vers un aspect fortement technique, contribuent à instaurer une certaine mise à l'écart des savoirs expérientiels des participants, nous montre que des stratégies d'évitement sont mises en place pour laisser le conflit en marge de l'Agora. Le conflit n'est donc pas explicitement refusé mais est cadré d'une certaine manière pour que la mise en débat soit possible sous certaines conditions.

Par la suite, l'analyse des ateliers et de l'accompagnement par le bureau d'étude fait écho aux écrits d'Alice Mazeaud sur une certaine reproduction des méthodes d'animation qui contribue à ancrer les dispositifs participatifs dans des méthodologies qui ne sont pas forcément remises en question au vu des spécificités des territoires sur lesquels ils ont lieu. À l'image de la conférence organisé qui vient justement questionner cette adaptation de méthodes qui représentent des habitudes de travail chez les salariés des bureaux d'étude. La difficile implication des élus a pu montrer un début d'analyse sur leur future considération des propositions des participants et les conséquences que cela pourrait avoir sur la future participation des citoyens.

Enfin, nous avons pu montrer qu'un des effets majeurs du projet a résidé dans l'émergence de méthodes et de dynamiques de travail communes à l'échelle du territoire du parc entre les différents acteurs des collectivités territoriales. Ainsi que dans l'impact du projet sur la diffusion de nouvelles pratiques participatives dans certains territoires où la participation ne constituait pas un enjeu spécifiquement fort et à l'ancrage de telles pratiques dans les territoires où, en revanche, de telles méthodes pouvaient déjà avoir fait l'objet d'un intérêt grandissant.

Conclusion générale

L'objectif poursuivi durant l'enquête qui s'est déroulée tout au long de ce stage résidait dans la compréhension du dispositif de l'Agora et dans son analyse quant à sa capacité à représenter un espace propice à l'ouverture du débat public sur les sujets environnementaux. Un focus a été effectué sur la question de la gestion de l'eau en raison du conflit actuel très prégnant sur le territoire autour de la construction des réserves de substitution. Cette ouverture m'a permis d'aller rencontrer des acteurs de l'eau en plus des agents investis dans le projet même des Agoras. Nous avons pu voir tout au long de ce rapport, les différentes analyses qui ont pu ressortir du travail autour du discours des enquêtés. Ces analyses entendaient répondre à la question posée en introduction et en première partie de ce mémoire, à savoir : **Dans quelle mesure la forme de participation proposée par le dispositif des Agoras du climat permet-elle l'émergence du débat public sur les enjeux environnementaux du Marais poitevin et plus spécifiquement sur la question de l'eau ?**

Les sciences humaines et sociales ont contribué à placer la question de la considération du conflit comme un aspect productif dans la construction des positions des acteurs concernés (Mele, 2003) et nécessaire pour pouvoir aboutir à la mise en place de nouveaux modèles de démocratie environnementale (Lebel, 2022 ; Sébastien, 2024 ; Zask, 2022). Ce travail, appuyé par les différentes théories invitant à la réflexion autour de la manière d'inclure les citoyens et des différentes formes que peut revêtir la participation (Gourgues, 2023; Gourgues & Mazeaud, 2022; Penven, 2013), ont permis d'analyser l'Agora sous le prisme de son ouverture au dialogue et de sa capacité à repenser collectivement une gestion de la ressource en eau.

S'intéresser à la question de la gestion de l'eau, aux logiques de pouvoirs présentes sur le territoire entre les différents acteurs impliqués dans cette gestion et à leur vision des formes de participation a permis de montrer certaines lacunes de ces derniers à représenter toutes les opinions et les points de vue. En effet, dans l'analyse des discours, nous avons pu comprendre que tous les acteurs ne sont pas d'accord avec les modalités de participation proposées dans les espaces de concertation mises en place par l'État. Entre difficile représentativité et surreprésentation de certains discours, les acteurs ne font pas uniquement part de leurs désaccords mais également du manque de confiance envers la réelle utilité de ces dispositifs à produire une vision collective reposant sur un travail de collaboration entre tous les acteurs de l'eau. Ainsi, ils sont amenés à développer de nouvelles techniques pour d'une part tenter d'être

écoutés dans de telles instances et d'autre part, créer des lieux informels de participation basés sur leurs propres visions de la participation. Ces constats permettent d'une certaine manière de confirmer l'hypothèse du manque d'ouverture des espaces de concertation sur l'eau que j'ai pu présenter dans la première partie de ce rapport. Bien que mon enquête ne soit pas exhaustive sur toutes les instances de l'eau, l'analyse des discours nous permet de comprendre que ces dispositifs et leurs logiques ont en effet tendance à cadrer l'ouverture de ces espaces à certains acteurs et sous certaines conditions de dialogue. C'est dans un tel contexte de méfiance envers les dispositifs institutionnels, de fracture entre les formes d'engagement environnemental entre les acteurs et de dérèglement climatique exacerbant la raréfaction des ressources que les Agoras du climat se présentent dans l'objectif de discuter de la résilience du Marais poitevin d'ici 2050.

En faisant mon maximum pour m'éloigner de mes convictions et de mes présupposés qui auraient pu impacter mon analyse, je me suis rendu compte sur le terrain des différentes contraintes liées à la considération d'un tel conflit au sein du dispositif des Agoras. En effet, s'attarder aux cadrages en amont a permis de monter une certaine volonté d'aborder le sujet allant de pair avec certaines stratégies d'évitement. L'eau entraîne un réseau d'indépendance entre tous les acteurs du territoire, elle est caractéristique du fonctionnement d'un marais comme l'ont pu soulever les personnes interviewées, mais sa gestion entraîne une forte conflictualité dans les différentes visions de son usage. Le fonctionnement de la gestion de l'eau en France vient placer les collectivités territoriales en bout de chaîne avec une faible capacité d'impact sur les grandes orientations qui la régissent. La centralisation du pouvoir aux mains des préfets contribue à faire de la gestion de l'eau un espace de décisions descendant et verticale. À cela s'ajoutent les contraintes techniques liées aux statuts d'agents qui poussent ces derniers à arborer une posture de neutralité et à orienter les données proposées dans l'Agora vers une dimension plus technique. La dimension politique est alors mise de côté comme nous avons pu le voir dans le discours de certains agents sur la volonté de ne pas inviter d'associations trop partisans.

L'analyse du dispositif de l'Agora nous a donc permis d'observer la manière dont a été façonné l'espace de discussions vers une certaine mise à l'écart des savoirs expérientiels et vers une production de données plutôt techniques qui ont permis de cadrer l'émergence du conflit sous une forme considérée comme acceptable par les acteurs. La professionnalisation de la participation qu'on a pu observer à travers l'accompagnement du projet par un bureau d'étude nous a également permis d'objectiver des logiques de travail qui se reproduisent et qui ont elles

aussi tendance à mettre de côté les avis des citoyens sur la production des données (exemplifié par l'organisation de la conférence) et à standardiser les formes que revêtent les dispositifs participatifs. Le positionnement des élus a également permis de nous faire comprendre que l'Agora représentait plus un espace d'interconnaissances entre les acteurs du territoire, qu'un réel espace pouvant impacter les décisions politiques. Cependant, cette dimension reste à appréhender à travers l'analyse future des autres Agoras et notamment de la dernière Agora de restitution des propositions.

En définitive, le travail d'analyse basé sur un travail de récolte de discours auprès des acteurs de l'eau et des acteurs engagés dans le projet, nous a permis de mettre en valeur la difficulté des espaces de concertation à repenser la gestion de l'eau de manière collective qui prendrait en compte la totalité des usages. Cette difficulté est liée en partie au format de la gestion de l'eau en France qui, malgré le travail de décentralisation des pouvoirs, continue d'attribuer un fort pouvoir décisionnels à certains acteurs. Les acteurs de l'eau ont donc pu nous faire part des enjeux qu'ils vivent à être écoutés et à faire valoir leurs discours. Il semblerait que l'espace de l'Agora, qui s'inscrit dans des logiques plus générales de diffusion de la participation au sein des collectivités et de l'action publique territoriale, soit confronté aux mêmes difficultés de représentativité des discours et des publics sur la question de la gestion de l'eau. Il apparaît ainsi pour le moment, plutôt comme un espace propice à l'émergence de nouvelles méthodes de travail au sein du territoire et d'interconnaissances que comme un espace cherchant à faire du conflit un moteur de nouvelles formes de participation et de dialogue sur des sujets sensibles et politiques qui traversent notre société et caractérisent le territoire.

Cette recherche pousse donc à approfondir les modalités de prises en compte des conflits environnementaux dans les instances participatives et à questionner plus généralement nos capacités à considérer de tels controverses comme productives et constructives dans le débat public. D'autant plus dans la tendance médiatique actuelle qui incite à une forme de clivage des opinions qui contribue à diminuer de plus en plus les espaces de discussion et de problématisation autour des enjeux environnementaux. S'il convient bien sûr de continuer cette recherche sur l'analyse de la traduction des propositions dans les politiques publiques, il me semble également intéressant de s'atteler plus spécifiquement aux nouveaux espaces informels de participation mis en place par les acteurs du territoire et notamment par les mouvements militants. S'intéresser à un tel aspect permettrait de mettre en exergue de nouvelles formes collectives d'organisation qui ont souvent du mal à être considérées comme légitime par les

pouvoirs publics. Les ZAD, les villages, les assemblées de luttes sont autant d'endroits et de formes d'organisations collectives qui émergent d'un travail de mise en discussion des opinions. Ces espaces ne constituent pas uniquement des lieux de contestation. Ils peuvent également être appréhendés comme des espaces de production collective de savoirs, de négociations et d'élaboration de visions communes comme nous l'avons vu dans ce mémoire. Étudier plus spécifiquement la manière dont les désaccords et les controverses y sont discutés et potentiellement transformés en source d'idéation collective permettraient d'interroger d'autres manières de « faire collectif » que celles proposés dans les instances institutionnelles. Une telle ouverture pourrait alors contribuer à élargir les réflexions sur la participation environnementale autre que sur les dispositifs créés par les pouvoirs publics. D'autant plus sur le territoire du Marais poitevin où nous avons pu constater une importante forte de création de lieux de contre-pouvoirs.

Bibliographie

- Barbier, R., & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires : Un bilan d'étape. *Participations*, 1(1), 67-104. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0067>
- Benoit, F., & Celnik, N. (2026). *Les Assoifeurs. Enquête sur ces entreprises qui accaparent notre eau*. (Les Liens qui Libèrent).
- Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., & Mabi, C. (2016). Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : Liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? *Participations*, 16(3), 5-17. <https://doi.org/10.3917/parti.016.0005>
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2009). L'impératif délibératif. *Rue Descartes*, 63(1), 28-38. <https://doi.org/10.3917/rdes.063.0028>
- Campenhoudt, L. V., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). Objectifs et démarche. *Psycho Sup*, 5, 17-35.
- Crémin, É., Linton, J., Mitroi, V., Deroubaix, J.-F., & Jacquin, N. (2018). Quelles alternatives de participation dans les territoires de l'eau ? *Participations*, 21(2), 5-36. <https://doi.org/10.3917/parti.021.0005>
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France. (2007). *Les parcs naturels régionaux : 40 ans d'histoire...* (p. 12).
- Gourgues, G. (2023). Les faux-semblants de la participation. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Les-faux-semblants-de-la-participation>

- Gourgues, G., & Mazeaud, A. (2022). Une « participation d'État » sous contrôle: La neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France. *Revue française de science politique*, 72(5), 781-804. <https://doi.org/10.3917/rfsp.725.0781>
- Institut de la Concertation et de la Participation. (2022). *L'évaluation de la participation : Principes et recommandations* (p. 22) [Guide].
- Jacquet, V., & Sainty, J. (2023). Introduction. La non-participation : l'envers des dispositifs de participation publique. *Participations*, 37(3), 7-29. <https://doi.org/10.3917/parti.037.0007>
- Jourdain, É. (2022). Première partie. Biens communs et communs. *Le Bien Commun*, 17-38.
- Lascoumes, P., Callon, M., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Editions du Seuil.
- Lebel, T. (2022). La question climatique et le difficile dialogue entre science et politique. *Le virus de la recherche*, 2-9.
- Lefebvre, R. (2011). 3. Retour sur les années 1970. Le Parti socialiste, l'autogestion et la démocratie locale. In *La démocratie participative* (p. 65-81). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2011.01.0065>
- Marjault, N. (2023). *Bassines. La guerre de l'eau* (Nouvelles Sources).
- Massot, A., Pressurot, A., Trouillet, M., & Hassenforder, E. (2021). Le contexte de la participation citoyenne dans la gestion de l'eau en France. *Sciences Eaux & Territoires*, 35(1), 6-13. <https://doi.org/10.3917/set.035.0006>

- Mazeaud, A. (2021). Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : Une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne. *Revue française d'administration publique*, 179(3), 621-637. <https://doi.org/10.3917/rfap.179.0107>
- Mele, P. (2003). Introduction : Conflits, territoires et action publique. In P. Melé, C. Larrue, & M. Rosemberg (Éds.), *Conflits et territoires* (p. 224). Presses universitaires François Rabelais. <https://shs.hal.science/halshs-00189835>
- Minsart, E. (2026). The ambiguous consensus behind climate assemblies : A Belgian case. *Climatic Change*, 179(5), 22.
- Monfort, P. A. (2025). *Evaluer la participation : Repères pour construire un protocole adapté*.
- Penven, A. (2013). 5. Penser la participation des acteurs pour agir collectivement. *Trames*, 77-108.
- Sébastien, L. (2024). Conflits environnementaux : Plus de gouvernance, moins de démocratie. *Hérodote*, 194(3), 45-60. <https://doi.org/10.3917/her.194.0045>
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, 27, 127-140.
- Zask, J. (2022). *Ecologie et démocratie* (Premier Parallèle).

Sitographie

Accueil | Marais poitevin. (s. d.). Consulté 14 avril 2026, à l'adresse <https://marais-poitevin.n2000.fr/accueil>

Auvergne-Rhône-Alpes, D. (2025, décembre 3). *Les PTGE : Projets de territoire pour la gestion de l'eau*. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-ptge-projets-de-territoire-pour-la-gestion-de-a28244.html>

Directive-cadre sur l'eau (DCE). (2025). Les services de l'État en Charente-Maritime. <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Directives-europeennes-SDAGE-PAOT-SAGE/Directive-cadre-sur-l-eau-DCE>

L'échelle d'Arnstein et les différents degrés de participation. (s. d.). Consulté 16 avril 2026, à l'adresse <https://boussole-participation.cerema.fr/echelle-arstein>

LIFE 3.0—LIFE Project Public Page. (2026). <https://webgate.ec.europa.eu/life/publicWebsite/project/LIFE23-GIC-FR-LIFE-MARASILIENCE-101157607/life-resilience-climatique-du-marais-poitevin>

Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution—Légifrance. (2008). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068236>

LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (1)—Légifrance. (1992). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000173995>

Programme LIFE 2021-2027. (2016). <https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

Réforme du dialogue environnemental, décret, cndp | Vie publique. (2017, mai 12). <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19638-reforme-du-dialogue-environnemental-decret-cndp>

Signature du protocole d'accord concernant les réserves de substitution. (2020). Les services de l'État dans les Deux-Sèvres. <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Projet-de-construction-de-reserves-de-substitution-bassin-versant-Sevre-Niortaise-et-Mignon/Signature-du-protocole-d-accord-concernant-les-reserves-de-substitution/Signature-du-protocole-d-accord-concernant-les-reserves-de-substitution>

Stress hydrique. (2023, juin 1). Le Monde diplomatique. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/stress-hydrique>

Une boussole de la résilience pour l'adaptation des territoires : Un mode d'emploi du Cerema pour les collectivités | Cerema. (2024). <https://www.cerema.fr/fr/actualites/boussole-resilience-adaptation-territoires-mode-emploi-du>

Annexes

Annexe 1 : Tableaux des enquêtés

Enquêtés investit autour de la question de la gestion de l'eau :

	Statut de l'enquête et structure	Date de l'entretien
1	Membre de l'association FNE 85	21/04/2026
2	Membre du mouvement BNM	27/04/2026
3	Membres d'un syndicat mixte de gestion des eaux	28/04/2026
4	Membres d'un syndicat mixte de gestion des eaux 2	29/04/2026
	Membre du Comité de DEveloppement du Sud Vendée Littoral	07/05/2026
5	Membre du conseil scientifique du MP	13/05/2026
6	Agent.e de l'EPMP	26/05/2026
7	Porte-Parole du Syndicat de la Confederation Paysanne Vendée	27/05/2026
8	Membre de l'association BNM	03/06/2026
9	Technicien.ne de la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire	03/06/2026
10	Porte-parole du syndicat majoritaire de la FDSEA Vendée	08/07/2026

Enquêtes investis dans le processus de co-construction des agoras :

1	Agent.e de la Communauté de Commune Pays de Fontenay Vendée	17/03/2026
2	Agent.e de la Communauté de Commune Sud Vendée Littoral	18/03/2026
3	Agent.e de la Communauté de Commune Aunis Atlantique	23/03/2026
4	Agent.e de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle	25/03/2026
5	Agents.es de la Communauté de d4agglomération du Niortais	31/03/2026
6	Agent de la Communauté de commune de Vendée Grand Littoral	27/04/2026
7	Agents.es du PNR MP	24/04/2026
8	Agent 2 du PNR MP	12/05/2026
9	Salarié.e du bureau d'étude Auxilia	02/07/2026

Annexe 2 : Grilles d'entretiens

Grille d'entretien pour les agents des collectivités (rédigée en collaboration avec Yannick Martell, post-doctorant de la Chaire)

Parcours trajectoire ?

- Votre travail ? Intitulé du poste ? Ancienneté des missions ?
- Liens avec d'autres services, avec les élus ? Missions bien comprises par vos collègues ? Missions importantes/prioritaires pour vos élus (soutenu dans vos missions ?)
- Depuis quand sur le poste ?

Ateliers de scénarisation :

- Comment on vous a présenté l'action ? Volontés particulières pour l'organisation des ateliers ? Remarques éventuelles suite à la première présentation des ateliers de la Traverse ?
- Sélection des participants ? Des personnes que vous connaissez bien ? Déjà croisé/invité pour d'autres événements ? Sentiment général suite à l'organisation des ateliers ?
- Présence des élus ?
- Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ? Qu'est-ce qui a bien marché ? Pourquoi selon vous c'était important de mettre en place ces ateliers avant l'Agora ?
- Durant la réunion debrief des ressentis de jeudi dernier, certains d'entre vous ont exprimé leur peur que ça dégénère durant les ateliers de scénarisation, c'était votre cas aussi ? Quelles sont les peurs que vous aviez ? Vous pensez que certains sujets conflictuels pourront ressortir durant les Agoras ? Quels risque/impact cela aurait sur le déroulé des Agoras ?

Travail de co-construction des Agoras :

- Durant le déroulé de la construction des Agoras : **Avec quelles attentes êtes-vous arrivé.e dans le processus ? Est-ce que vous avez pu proposer certains choix qui vous semblaient importants ? Lesquels ?** J'ai cru comprendre qu'il y avait comité de suivi gouvernance entre EPCI, le marais et LRU, il était prévu depuis le début ou il est apparu en cours de route ?
- Comment se sont mis en place les ateliers de co-construction ? Vous trouviez ça important de travailler qu'entre agents d'EPCI et le Parc ? Pourquoi ? **Dans l'accompagnement avec les bureaux d'étude extérieurs (Auxilia et La traverse) : points forts de la collaboration ? points faibles, difficultés ?**
- Comment s'est passé le travail avec les autres EPCI ? **Est-ce que vous avez l'habitude de travailler ensemble ? Est-ce que vous rencontrez des difficultés à collaborer ?** Le territoire du LIFE étant très vaste, il regroupe plusieurs territoires que ne sont pas tous concernés par les mêmes impacts du changement climatique, comment ça peut impacter la réussite des Agoras ?
→ Par exemple entre les territoires littoraux sont plus concernés pas les problèmes de submersion alors que d'autre sont plus concernés par la gestion de l'eau et les sécheresses en été ?

RELANCES :

- Comment vous qualifieriez l'évènement de l'Agora ? Qu'est-ce qu'elle représente pour vous
- Ça vous semble important d'organiser un tel évènement sur le territoire ? Pourquoi
- Plus globalement, il y a des méthodes de travail que vous avez découvert ? Qui ont mieux fonctionné que d'autres durant la construction des Agoras ? Pourquoi ?

Élus :

- Vous avez dû recevoir des fiches de suivi pour comprendre comment vous collaborez avec les élus de votre territoire. Est-ce qu'on peut revenir rapidement, sur la manière dont vous leur avait présenté le projet ? Est-ce que dès le départ il fallait qu'ils se prononcent sur leur engagement ? Sous quelles conditions doivent-ils s'investir dans le projet ? **Comment vous envisagez la suite du processus avec les élections ? quel impact pensez-vous que ça puisse avoir sur les Agoras en elle-même ?**

Capacité transformatrice :

- Quels impacts pensez-vous que cela puisse avoir sur les politiques publiques ? **Selon vous qu'est-ce qu'attendent les participants de ces agoras ?**
- Sur la finalité de l'Agora, un livrable sera rédigé par les participants, **comment vous imaginez l'utiliser plus tard sur votre territoire**, dans quel but, avec quel public... ?

Démarches participatives :

- On a parlé des différences de climat sur le territoire du LIFE mais par rapport aux démarches participatives aussi il y a des différences ? Est-ce qu'il y a une culture de la participation différente selon les territoires ?
- Ça pourrait avoir un impact sur l'investissement des participants ? **Que peuvent permettre les démarches de participation citoyenne de manière générale ? Est-ce que vous trouvez ça important ?**

Soutien aux initiatives éco-citoyennes :

- Politique de soutien au monde associatif, tourisme, monde agricole, tête de réseau, artisanat, énergie, alimentation, déplacement, etc.
- Visibilisation à travers certains événements (semaine des initiatives, etc.) ? Temps fort pour mettre en valeur ces initiatives ? Invitation pour des temps de concertation (PCAET, etc.) ?
- Collectivité qui agit pour l'écologie ? Missions importantes pour les élus ?
- Qu'est-ce qui freine selon vous la transition écologique ? Qu'est-ce qui faudrait améliorer ? Quels pourraient être les principaux leviers (rôle des pouvoirs publics, des entreprises, des partis politiques) ?

Parcours professionnel :

- Petits boulots éventuels pendant les études, premiers postes, etc.
- Engagement(s) éventuel(s). Connaissance et inscription dans des réseaux politiques, syndicaux, écologistes, associatifs, etc. ?
- Style de vie écologique : consommation de produits bio, transport en commun, végétarien/végétalien, achats responsables, etc.

Grille d'entretien pour les acteurs de l'eau

Présentation personnelle :

- En quoi consiste votre poste ? depuis combien temps vous y êtes ? Quelles études/parcours pour arriver là ?
- Quel rôle dans le territoire ? Quelle place ?

Problématiques territoriales :

- Quelles problématiques majeures sont présentes sur votre territoire ?
- Qui sont les personnes/acteurs fortement impactées par cette/ces problématiques ?

Instances de dialogue :

- De quelle manière sont-elles abordées sur le territoire ? Quelles sont les politiques publiques mises en place sur cette problématique ? A l'inverse est ce que c'est un sujet qui est discuté de manière informelle ? A quel point est-il présent ?
- Quels acteurs collaborent sur ce sujet ? De quelle manière participent-ils (active, consultative...) ? Y'en a-t-il qui ne participent pas ? Pour quelles raisons ?
- Quelles instances de discussion existent sur le sujet ? Que permettent ces instances/que peuvent produire ces instances ?
- Avec quels acteurs avez-vous le plus de mal à rentrer en contact et à dialoguer sur cette problématique ?
- Est-ce que l'échelle du territoire du Marais poitevin représente une échelle favorable à la collaboration ?

Participation citoyenne :

- Il y a des dispositifs de participation proposées par l'État, par exemple sur la révision des SAGE et des SDAGE, qu'est-ce que vous pensez que ça peut apporter ? J'ai l'impression qu'il y en a de plus en plus, à quoi vous pensez que c'est du ?
- Est-ce que vous trouvez ça important que les citoyens prennent part à la gestion de l'eau ?
- Est-ce que vous pensez que l'État a un rôle à jouer là-dedans ?
- De manière générale que peut permettre la participation citoyenne sur l'environnement ?
- Pensez-vous que c'est nécessaire qu'il y ait une administration/institution neutre qui organise la participation ?
- Est-ce que vous pensez qu'un dispositif comme la Convention Citoyenne pour le Climat organisée par le président pourrait être répliquable à l'échelle locale ?

Connaissance sur les Agoras :

- Est-ce que vous avez entendu parler de l'Agora du climat qui va avoir lieu en juin 2026 dans le cadre du projet LIFE ? Est-ce que vous allez y participer ?

➔ Si oui

- Comment avez-vous été informé de cet évènement ? Quelles attentes ? Quels résultats pensez-vous que ça puisse avoir ? Comment pensez-vous pouvoir les mobiliser dans votre travail ?

A RAJOUTER SI BESOIN : est-ce que les instances de dialogues sur la question de l'eau sont nouvelles ? Il y a-t-il eu des tentatives dans le passé, de façon régulière, ou non ? Il y a-t-il une évolution ?